DOSSIER SPÉCIAL

Radicalisation

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE** et de **POLICE** technique et scientifique

ISSN 1424-4683
Volume LXXII

Table of contents

July - September
2019

Radicalization and terrorisms in Belgium: a societal phenomenon to be understood in its complexity and multiple issues
by Fabienne Glowacz 260

Minors tried for participation in activities of a terrorist group: Analysis of processes and dynamics of radicalization
by Fabienne Glowacz 262

Review of the empirical studies on Radicalisation and Justice
by Isabelle Detry, Benjamin Mine and Patrick Jeuniaux 280

Is the tree hiding the forest? Sociopolitical context and anti-terrorist measures in Belgium: the impact on rights and social cohesion.
by Coline Remacle and Charlotte Vanneste 293

Theater as a media for the prevention of radicalization: evaluation of the «Nadia» project
by Fabienne Glowacz and Isabelle Collard 308

Terrorisms and radicalisations in the post-ISIS era
by Rik Coolsaet 322

Malaise in the french prisons – A professional ethics cantilevered faced with radicalization
by Omar Zanna and Jean-Philippe Melchior 347

Assessing psychotropic use in a festive context: at the crossroads of indicators
by Lisa Benaglia, Frank Zobel, Olivier Delémont and Pierre Esseiva 361

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE** et de **POLICE** technique et scientifique

ISSN 1424-4683
Volume LXXII

Table des matières

Juillet - Septembre
2019

Radicalisation et terrorismes en Belgique : un phénomène sociétal à appréhender dans sa complexité et ses multiples enjeux
par Fabienne Glowacz 260

Mineurs judiciarisés pour participation à des activités d'un groupe terroriste : Analyse des processus et dynamiques de radicalisation
par Fabienne Glowacz 262

Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice
par Isabelle Detry, Benjamin Mine et Patrick Jeuniaux 280

L'arbre cache-t-il la forêt ? Contexte sociopolitique et mesures anti-terroristes en Belgique : de l'impact sur les droits et sur la cohésion sociale.
par Coline Remacle et Charlotte Vanneste 293

Le théâtre comme média de prévention de la radicalisation : évaluation du projet « Nadia »
par Fabienne Glowacz et Isabelle Collard 308

Terrorismes et radicalisations à l'ère post-Daech
par Rik Coolsaet 322

Malaise dans les prisons françaises – Une éthique professionnelle en porte à faux face à la radicalisation
par Omar Zanna et Jean-Philippe Melchior 347

Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs
par Lisa Benaglia, Frank Zobel, Olivier Delémont et Pierre Esseiva 361

Radicalisation et terrorismes en Belgique : un phénomène sociétal à appréhender dans sa complexité et ses multiples enjeux

par **Fabienne GLOWACZ**

Le projet d'un dossier spécial sur le terrorisme et la radicalisation violente relève de la volonté d'une mise en perspective et en réflexion de ce phénomène sociétal ainsi que des enjeux psycho-criminologiques, socio-politiques et éthiques s'y rapportant. La Belgique, impactée par des attentats terroristes meurtriers revendiqués par l'Etat Islamique et par un nombre important de départs en zone irako-syrienne, s'avère un terrain d'études particulièrement intéressant. Tant pour approcher les conditions émergeantes du djihadisme et du concept de radicalisation que pour analyser le développement des politiques de contre-terrorisme. Les contributions à ce dossier ouvrent plusieurs angles d'analyse et invitent le lecteur à prendre la mesure de la complexité du phénomène et des réactions sociales, politiques et sociétales, ainsi que de leurs effets multiples.

La question de savoir comment un individu, le plus souvent de jeune âge, peut en arriver à renoncer volontairement à sa vie pour en tuer d'autres est au centre des préoccupations des psychologues et criminologues. Partant de l'idée selon laquelle tout phénomène gagne à être saisi à l'échelle des individus, le premier article de Fabienne Glowacz propose, à partir d'études de cas de mineurs judiciarisés pour des faits de participation aux activités d'un groupe terroriste, une analyse et une modélisation des dynamiques d'engagement de jeunes, sans antécédents judiciaires, vers la radicalisation violente pouvant mener au passage à l'acte.

Ni le terrorisme ni la radicalisation ne peuvent cependant se penser dans une seule perspective individuelle, tout comme le passage à l'acte terroriste dans sa seule dimension violente et meurtrière. La radicalisation a émergé comme un domaine d'études et d'intervention dominant le champ du terrorisme, même si le concept reste en question quant à son adéquation et ses limites. Le deuxième article d'Isabelle Detry, Benjamin Mine et Patrick Jeuniaux, reposant sur une revue de la littérature consacrée aux études empiriques menées à ce jour, questionne les rapports entre la radicalisation et le système d'administration de la justice pénale. Sur base d'une analyse originale des études disponibles, les auteurs envisagent entre autres l'incidence des actions et réactions de la police et de la Justice sur le processus d'engagement ou de désengagement d'une personne.

A la suite de cette contribution, Coline Remacle et Charlotte Vanneste livrent une analyse pointue et inédite du contexte socio-politique belge dans lequel se sont inscrites les politiques et les mesures spécifiques de contre-terrorisme prises par le gouvernement fédéral belge depuis 2015. Les auteures analysent en quoi le contexte sociopolitique belge des dernières années (2014-2018), à l'instar de ce qui est observable sur le plan international, a présenté un terrain propice à des formes d'érosion des droits humains. Sont examinés dans cet article les dispositifs spécifiquement mis en place en matière de lutte contre le terrorisme et leurs

impacts potentiels sur l'État de droit. Ce faisant, les auteures appellent à la vigilance quant au risque de déconsolidation des droits fondamentaux sous l'effet de l'urgence face à la menace et aux logiques sécuritaires.

Ceci n'est pas sans rappeler la nécessité d'un équilibre entre les approches répressives et préventives ainsi que l'importance de développer la prévention de la radicalisation. Assez rapidement, les logiques préventives ont été convoquées dans le domaine du terrorisme et de la radicalisation. Et force est de constater que les objectifs de la prévention sont nombreux tout comme les publics ciblés. En Belgique, comme dans d'autres pays de l'Union Européenne, de nombreuses initiatives de prévention ont été développées faisant appel à une diversité de supports et de médias. Il s'agit cependant le plus souvent d'actions ponctuelles dont l'impact reste incertain et basé sur l'engagement des acteurs sociaux. Seule l'évaluation scientifique de ces actions peut apporter un éclairage sur leur pertinence et leurs effets auprès des publics cibles; de telles études sont néanmoins trop rares. Une recherche originale menée dans le cadre d'une collaboration avec le théâtre de Liège sera présentée par Fabienne Glowacz et Isabelle Collard. Elle rend compte du projet de prévention construit autour de la pièce de théâtre «Nadia» et de son évaluation scientifique. Cette contribution, outre la présentation d'une action de prévention par le média théâtre et de ses impacts, envisage des méthodologies d'évaluation à développer.

Alors que ce dossier était en rédaction, l'affaiblissement de Daech et l'effondrement de son califat territorial se jouaient, permettant davantage encore de mesurer l'ampleur du phénomène et de le mettre en perspective. C'est le professeur Coolsaet qui, de par son expertise, s'y est consacré dans le dernier article du dossier intitulé «Terrorismes et radicalisations à l'ère post-Daech». Il y développe une analyse complète, rétrospective et prospective, intégrant les dimensions historiques et socio-politiques du terrorisme djihadiste. Il montre combien les réalités individuelles sont socialement produites, et combien les mouvements terroristes révolutionnaires émergent d'un terreau favorable à leur éclosion, constitué d'un malaise social, de sentiments de non-appartenance et de manques de perspectives. Des défis majeurs sont à relever par les sociétés et autorités européennes, défis que cette dernière vague de terrorisme djihadiste a mis en lumière sans qu'il ne soit toutefois le seul à craindre. En effet, alors que l'auteur terminait la rédaction de son article, est survenu le double attentat contre les mosquées de Christchurch en Nouvelle Zélande. Il s'en est dès lors saisi pour développer et appuyer la pertinence de son propos, envisageant la réémergence de l'extrémisme d'ultra-droite. Il propose une lecture de la mobilisation de l'ultra-droite en mettant en parallèle des mécanismes communs avec le djihadisme, tous deux relevant notamment d'un malaise social, d'une polarisation et de craintes identitaires.

Ce dossier, bien que basé sur un terrain d'études spécifiques que représente la Belgique, propose plusieurs analyses dépassant les frontières géographiques de même que celles de la thématique de la radicalisation djihadiste. Mobilisant des analyses criminologiques, psychologiques et socio-politiques, ce dossier vise à rendre compte de la complexité de ce phénomène et de ses enjeux politiques et sociétaux.

Mineurs judiciarisés pour participation à des activités d'un groupe terroriste : Analyse des processus et dynamiques de radicalisation

par **Fabienne GLOWACZ***

Résumé
Les recherches sur le terrorisme se sont centrées sur les processus de radicalisation violente afin de comprendre comment des individus, le plus souvent de jeune âge, s'engagent dans ces voies de violences. Notre étude porte sur l'analyse des trajectoires de radicalisation de jeunes judiciarisés pour des faits qualifiés de participation aux activités d'un groupe terroriste. L'analyse des récits des mineurs a mis en avant des dynamiques et des facteurs aux différentes phases du processus de radicalisation qui seront présentés dans un modèle intégratif. Tout en tenant compte de l'environnement social au sein duquel le jeune évolue et la proximité avec le phénomène de la radicalisation, il se centre sur les pertes et les besoins psycho-sociaux susceptibles de favoriser une réceptivité du jeune par rapport à l'offre djihadiste. Les dynamiques groupales et le cadrage idéologique soutiennent la légitimation du recours à la violence, le désengagement moral et la neutralisation de l'empathie par rapport aux victimes. Ces différents facteurs peuvent être pris en compte pour les interventions à mener.

Mots-clés: radicalisation; jeunes délinquants; dynamiques groupales; besoins psycho-sociaux; terrorisme.

Summary
Research on terrorism has focused on the processes of violent radicalization processes in order to understand how individuals, most often young, engage in these forms of violence. Our study focuses on the analysis of the trajectories of radicalization of juveniles convicted of act of terrorism. The analysis of the stories of young people shows dynamics and factors at different stages of the process of radicalization that will be presented in an integrative model. While taking into account the social environment in which the young person is evolving and the proximity to the phenomenon of radicalization, the model focuses on the losses and the psycho-social needs likely to foster a receptivity of the young compared to the jihadist offer. But also the processes of socialization and group dynamics supporting the ideological framework, legitimization of the use of violence, moral disengagement and neutralization of the empathy toward the victims. These different components should be included in the interventions.

Keywords: radicalization; juvenile offenders; dynamic group; psychosocial needs; terrorism.

* Docteur en Psychologie, Service de Psychologie clinique de la délinquance, Unité de recherche ARCh, Université de Liege

Introduction

Penser et construire les interventions pour prévenir la radicalisation violente nécessite un cadre conceptuel et une compréhension des dynamiques et facteurs impliqués dans les processus de radicalisation violente. Dans cet article, nous allons présenter l'analyse de processus de radicalisation de mineurs judiciarisés pour des faits en lien avec le terrorisme et les discuter en regard de modélisations existantes.

Radicalisation violente, un nouveau champ psycho-criminologique

Quand bien même une impression de nouveauté domine, la radicalisation violente n'est pas un phénomène nouveau. En Europe, des groupes de radicaux utilisant la violence ont traversé l'histoire, sans toutefois susciter l'attention des politiques publiques et des citoyens telle qu'observée aujourd'hui. Terrorisme et radicalisation, phénomènes actuellement fortement associés voire confondus, sont également associés à l'Islam. On pourrait penser que les récents attentats terroristes en sont la cause; toutefois, bien avant les attentats de 2015, l'islam radical a été au centre de la majorité des études menées sur la radicalisation. Selon Khosrokhavar, «*les attentats islamistes sont vécus en Europe et aux États-Unis comme plus menaçants que ceux procédant d'autres formes de terrorisme même si les chiffres disent le contraire*» *(Khosrokhavar, 2014a, p. 21-22*). Cet auteur «phare» dans le domaine avance que l'islam radical n'est pas mis sur le même niveau que d'autres extrémismes politiques en Europe (Lacroix, 2018). Force est de constater que les récents attentats djihadistes en Belgique et en France ont eu de nombreux retentissements au niveaux politique, social et préventif, se traduisant entre autres par un élargissement du champ du terrorisme à celui de la radicalisation violente. Cela a conduit à une extension des «cibles» de l'action publique et pénale, des actes à réprimer et des mesures à déployer. En effet, il ne s'agit plus seulement de viser l'acte violent (qui pourtant constitue le fondement du terrorisme) mais de l'anticiper notamment à partir de comportements de radicalisation violente pouvant y mener. C'est probablement par ces recadrages que la protection des mineurs et l'aide à la jeunesse, jusqu'alors peu concernées par le terrorisme, se voient actuellement associées aux politiques de lutte contre le terrorisme, tout en se déclarant démunies quant aux logiques et actions à mener. Il est vrai que, dans la dernière vague de terrorisme djihadiste que nous venons de connaître, les jeunes se sont révélés particulièrement actifs notamment par les départs (et intentions de départ) vers les zones de combat. Dès lors identifiés comme «sujets à risque de radicalisation», les jeunes ont cristallisé l'attention des politiques répressives et préventives; de nombreuses mesures leur sont depuis lors destinées.

Il est donc important de dégager les contextes, dynamiques et motivations ayant participé à cette mobilisation et de comprendre comment un jeune se trouve engagé dans des activités en lien avec le terrorisme, alors qu'il ne présentait auparavant aucun comportement antisocial et délinquant.

Radicalisation violente: des processus conduisant à l'action violente

Pour Khosrokhavar (2014), la radicalisation est un processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel. Cette définition souligne la dynamique processuelle d'adhésion d'un individu à une idéologie en lien avec l'adoption d'actions violentes. L'approche du terrorisme sous le prisme de la radicalisation violente va effectivement privilégier une analyse des processus individuels (plutôt que des processus collectifs), en mettant le focus sur les trajectoires dont l'étape ultime serait le passage à l'acte terroriste. Cette lecture ne doit bien évidemment pas perdre de vue les dimensions multifactorielles et contextuelles (socio-politique, économique, historique…) du phénomène qui seront abordées dans les autres articles du dossier.
Dans le champ de l'intervention et de la prévention, l'approche processuelle que propose l'étude de la radicalisation violente répond sans nul doute à une volonté de neutraliser une progression dans un processus, en prévoyant des mesures dont l'objectif est de stopper, entraver et soutenir le plus précocement possible des individus s'y engageant, surtout si ce sont des adolescents en devenir.

Plusieurs modélisations ont été développées intégrant divers facteurs et mécanismes psycho-sociaux; elles sont intéressantes en ce qu'elles reposent sur l'articulation de facteurs individuels et de dynamiques groupales, permettant de comprendre comment et selon quels mécanismes un sujet «ordinaire» se radicalise et adhère à des valeurs soutenant une violence extrême. Cette question est d'autant plus pertinente que la recherche conclut en l'absence d'un profil type du terroriste. En effet, bien que la thèse de la présence de désordres mentaux chez les individus agissant dans le champ du terrorisme soit régulièrement réactualisée, les études menées à ce jour confirment que les troubles psychiatriques sont rares, même pour les cas de «loups solitaires». (Schulten et al., 2019, Campelo et al., 2018; Rolling et Corduan, 2018 ; Sageman, 2004 ; Benezech et Estano, 2016). Il n'y aurait pas plus d'individus présentant des troubles mentaux parmi les terroristes que dans la population générale. Par contre, il est souvent évoqué dans les études cliniques la présence de vulnérabilités ou des fragilités psychologiques et/ou existentielles susceptibles de participer au processus de radicalisation, sans qu'elles ne soient considérées comme le seul facteur étiologique et explicatif d'une affiliation à une idéologie prônant le recours à la violence. L'étude des processus propose des analyses allant au-delà de facteurs individuels et intégrant des interactions du sujet avec son environnement.

Modélisations des processus de radicalisation

Un des modèles le plus répandu et mobilisé au niveau de l'intervention est celui de Moghaddam (2005), il recourt à la métaphore d'un escalier se composant de 5 étages: plus on gravit de marches, moins de possibilités et de choix s'offrent au

sujet. Ce modèle intégrant des facteurs individuels, organisationnels et environnementaux se base au départ sur la perception générale des individus de leurs conditions matérielles et sociales, ainsi que des options pour lutter contre les injustices. Il fait référence à la théorie de la privation relative postulant que ce sont les comparaisons avec d'autres personnes ou d'autres groupes qui conduisent les individus à penser qu'ils n'ont pas ce qu'ils méritent, ce qui peut générer des sentiments de colère et de frustration. Bien que la privation relative ne cause ni ne mène directement à l'action terroriste, elle procure, selon ce modèle, une base solide pour l'amorce de processus de la radicalisation. Il a été montré que lorsqu'elle est perçue comme injuste et génère ressentiment et colère, la privation

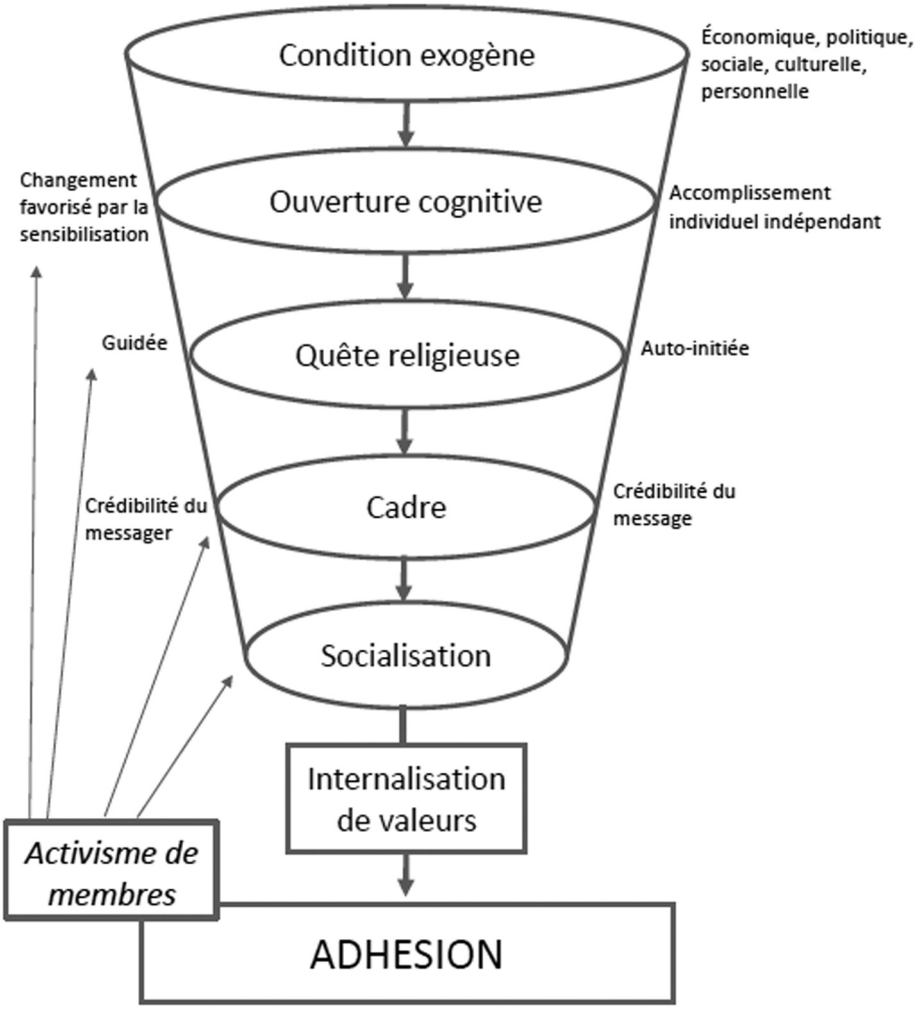

Figure 1: Le modèle de Wiktorowicz

relative serait un moteur pour engager des actions visant à réduire ce sentiment d'injustice (Smith et al., 2012). Dans le modèle de Moghaddam, si les individus ont le sentiment de ne pas pouvoir influencer leur situation par le biais de voies légitimes, ils seront davantage prêts à opter pour d'autres formes alternatives, tout en déplaçant leur «agression» vers les responsables désignés de ces injustices. La progression dans les marches de l'escalier se concrétise par l'affiliation à un groupe proposant des changements en vue d'une société idéale, légitimant l'action violente comme moyen pour atteindre les objectifs. Peuvent alors se succéder différentes étapes: adhésion à la morale du groupe, renforcement et intensification de la pensée catégorique du «nous contre eux», perception de la légitimité de l'organisation terroriste, qui seront consolidées par les dynamiques au sein du groupe, orientant certains, une minorité, au dernier étage, l'acte terroriste. Les recherches mettant à l'épreuve ce modèle ont pu corroborer les phénomènes décrits à chaque étape mais pas les mécanismes de passage d'une étape à l'autre (Lygre et al., 2011). Ces auteurs suggèrent de ne pas considérer les étapes comme nécessairement linéaires, mais comme des «composantes» du processus de radicalisation.

Cette modélisation n'est pas sans lien avec le modèle de Wiktorowicz (2005) qui intègre lui aussi les facteurs individuels et sociaux sous-tendant la réceptivité du sujet (ouverture cognitive) à de nouvelles idées et visions du monde. Inspiré de la théorie des mouvements sociaux, son modèle fait suite à sa recherche sur le groupe Al-Mouhajiroun en Grande-Bretagne. Il met en avant le rôle joué par les influences sociales dans le cheminement d'une personne vers un groupe radicalisé en identifiant l'état de crise dans lequel le sujet se trouve pour y être réceptif. Trois processus clés sont identifiés augmentant la plausibilité qu'une personne soit attirée par ces groupes:

- **Ouverture cognitive:** elle peut survenir à la suite d'une «crise» personnelle, de pertes ou menaces de perte, de nature économique (par ex. perte d'emploi), socioculturelle (par ex. humiliation, racisme, etc.), politique (par ex. torture, discrimination politique, répression) ou personnelle (par ex. mort d'un membre de la famille). Ceci va déstabiliser les conceptions précédentes et orienter vers des perspectives différentes, et notamment la recherche de sens. Certains membres du groupe extrémiste vont alors instrumentaliser leurs liens sociaux déjà existants avec ces membres potentiels en amplifiant les crises personnelles pour que ces derniers rejoignent leur cause.
- **Quête religieuse et alignement des cadres:** l'état de crise précédant l'ouverture cognitive peut s'accompagner d'un questionnement et d'une quête de sens, susceptibles d'orienter le sujet vers la religion selon des contextes situationnels ou d'opportunité. Cette quête peut être initiée et poursuivie par la personne elle-même. Elle évalue le «marché» de la religion, choisissant ce qui correspond à ses besoins et visions. Jouera alors la capacité du mouvement à offrir à la personne un cadre d'interprétation qui correspond à ce qu'elle recherche; les cadres d'interprétation de l'individu et ceux du groupe vont ainsi pouvoir s'aligner et être partagés. L'engagement de la personne dans des comportements violents résulte d'un tel processus de socialisation.

- **Socialisation et engagement:** Etape de découverte et d'approfondissement de l'idéologie du groupe (lectures, groupes de discussion, activités du groupe,…) au cours de laquelle se forgent une cohésion identitaire du groupe et une solidarité entre les membres. La personne adopte l'idéologie du groupe et s'implique activement. Certaines peuvent à ce moment quitter le groupe et d'autres se conforment et acceptent les stratégies et la vision du groupe. Les processus 1 et 2 constituent des conditions pour le troisième processus, celui de la «socialisation», par lequel la personne peut adopter des comportements violents prônés par son groupe ou mouvement.

Certains des mécanismes des deux premiers modèles se retrouvent dans les travaux de Kruglanski (Kruglanski et al., 2009, 2014; Jasko et al., 2019) qui se sont intéressés à la quête de sens qui augmenterait la probabilité d'adopter un comportement extrême (Dugas et Kruglanski, 2014). La quête de sens à donner à sa vie chez le sujet est conceptualisée comme un désir fondamental de gagner le respect, ou plus collectivement, de «compter» et «d'être quelqu'un». Plusieurs circonstances peuvent activer la quête personnelle de sens: la perte de sens, la menace de perte de sens et l'opportunité de gain de sens. La perte de sens peut survenir à la suite d'un échec personnel assorti de sentiments d'injustice, d'humiliation ou de perte d'identité sociale, pouvant amener le sujet à rechercher à retrouver le contrôle et/ou un sens à son existence. De plus, la recherche de sens peut immédiatement faire écho à un besoin d'appartenance à un groupe qui répondra aux besoins fondamentaux de reconnaissance, de réalisation et de compétence (Kruglanski et al., 2009). L'acceptation passe par l'adhésion aux normes du groupe évoluant vers une fusion des identités personnelle et groupale, favorable à une plus grande inclination au sacrifice. Dans le cas du terrorisme, combattre et mourir pour le groupe de référence devient un moyen de combler la perte de sens. L'étude de Jasko et ses collaborateurs (2017) montre également que les individus faisant des expériences d'échec et de rejet dans divers domaines des relations sociales sont plus enclins à utiliser la violence afin d'atteindre leurs buts idéologiques. Ils ont particulièrement mis en exergue l'influence des amis et d'autres personnes considérées comme significativement importantes, ainsi que le rôle des réseaux sociaux dans la légitimation de la violence comme moyen pour retrouver du sens.

Sageman (2004) avait déjà mis en évidence l'influence des réseaux amicaux, sportifs et associatifs dans la constitution de communautés salafistes, ayant selon lui un poids important dans l'adhésion aux croyances idéologiques. Ceci n'est pas propre à la radicalisation: en délinquance juvénile, les processus d'affiliation aux pairs délinquants et d'identification dans les groupes de délinquants sont bien connus comme facteurs de risques d'adoption de valeurs et de comportements délinquants. Les contextes de radicalisation, en plus d'être des lieux propices à la rencontre de gens partageant les mêmes pensées, sont caractérisés par des pratiques de socialisation comprenant un enseignement moral soutenant les violences de type terroriste et proposant des opportunités d'attachement à des agents de radicalisation: pairs, recruteurs ou figures d'autorité morale (Bouhana et

Wikstrom, 2011). Crettiez (2016) identifie au sein de ces contextes la force d'une validation hiérarchique de l'entrée dans la violence. Dans la sphère islamiste, la validation par certains imams extrémistes a joué un rôle non négligeable dans l'enrôlement radical. Parmi les vecteurs de radicalisation, internet et les réseaux sociaux, particulièrement les forums de discussion actifs, occupent une place qui n'est plus à démontrer, surtout pour les jeunes.

Contexte de l'étude

L'objet de notre étude portant exclusivement sur des jeunes a pour objectif d'analyser les trajectoires de radicalisation à partir de leurs récits et de questionner les différents composants et processus relevés dans les modèles présentés ci-dessus, pour des mineurs engagés dans des processus de radicalisation violente djihadiste.

Selon une récente étude menée en Fédération Wallonie Bruxelles, 27 mineurs ont été déférés entre 2013 et 2017 devant les Tribunaux de la Jeunesse des arrondissements francophones en Wallonie et à Bruxelles en référence à l'article 140 du Code Pénal (Thys, 2018). Les trois quart de ces jeunes sont sans antécédents judiciaires et aucun des mineurs n'a d'antécédents relatifs à des faits de terrorisme. Il s'agit donc majoritairement de primo-délinquants.

Notre étude porte sur l'analyse des trajectoires et du profil de 9 mineurs sans antécédent judiciaire étant pour la première fois judiciarisés pour des faits qualifiés de participation à des activités d'un groupe terroriste. Lors de l'étude, ces mineurs étaient soumis à des mesures du Tribunal de la Jeunesse: quatre d'entre eux étaient placés en Institution publique de protection de la Jeunesse (IPPJ), les autres bénéficiaient de mesures d'accompagnement en milieu de vie suite à un placement de type court. Les faits qui ont motivé l'ouverture du dossier judiciaire recouvrent différentes qualifications pénales reprises sous les rubriques de l'article 140 du Code Pénal soit:

- Participation aux activités d'un groupe terroriste et diffusion ou mise à disposition du public d'un message avec l'intention d'inciter à la commission d'actes terroristes
- Recrutement et tous actes de nature à provoquer ou faciliter le recrutement de personnes au profit d'une armée ou d'une troupe étrangère se trouvant sur le territoire d'un Etat étranger
- Tentative de quitter le territoire national en vue de la commission en Belgique ou à l'étranger d'une infraction visée aux articles 137;140 à 140 quinquies.

Pour exemple, les faits reprochés à un des mineurs ont été qualifiés comme suit*: «Ce mineur est en relation avec une série de personnes dont il est avéré qu'elles sont actives dans le cadre des appels et glorifications des attaques menées par l'Etat de Daesh; il a participé à des conversations sur un réseau social protégé utilisé par des jeunes pro-terroristes, conversations qui sont sans équivoque quant à des intentions malveillantes à l'encontre de «mécréants»*.

Chaque jeune a été rencontré au cours de 3 à 4 entretiens cliniques menés selon un protocole standard, comprenant une anamnèse, un récit libre sur leur trajectoire de radicalisation (en rapport avec les faits repris dans leur dossier), un testing psychologique approfondi (qui ne sera pas détaillé dans cet article) et l'intervention d'un islamologue.

Notre étude s'apparente à des études de «cas» (Gagnon, 2005; Pedinielli et Fernandez, 2011), méthode appropriée pour une analyse en profondeur du phénomène; elle se centre sur le discours des jeunes sur leur processus de radicalisation. Chaque cas a fait l'objet d'une analyse clinique et criminologique ainsi que d'une analyse de contenu du récit. Notre article se centre sur les composantes et dynamiques des processus de radicalisation qui seront présentées de façon transversale après une description du profil des jeunes de l'étude.

1. Présentation du profil psycho-social des mineurs de l'étude
2. Facteurs et dynamiques des processus de radicalisation sur base de l'analyse des discours des jeunes.

I. Profil psycho-social des mineurs de l'étude

Avant leur interpellation pour les faits actuels, les mineurs n'avaient jamais eu de contacts avec la justice. Agés de 13 à 18 ans, tous vivaient en famille résidant dans plusieurs arrondissements judiciaires de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ils étaient scolarisés dans différentes filières d'enseignement (général, technique et professionnel) avec des profils variés tant au niveau de l'investissement de la scolarité qu'au niveau des performances scolaires. Si plusieurs mineurs ont témoigné d'une démotivation envers l'école se traduisant par un absentéisme et le sentiment de ne pas y trouver sa place ou son orientation, il n'a pas été relevé de franc décrochage scolaire. Deux mineurs présentaient d'excellents résultats scolaires en enseignement général, quatre un investissement modéré, et trois étaient en désinvestissement scolaire (avec absentéisme et errance). Pour aucun des mineurs n'étaient signalés des troubles du comportement dans le contexte scolaire, tels que de la violence ou des manifestations d'opposition à l'autorité.

Eléments du fonctionnement de personnalité

L'examen clinique et l'évaluation psychologique ont attesté de l'absence de troubles psychopathologiques chez les 9 mineurs de notre étude. Il a cependant été relevé des éléments dépressifs sans qu'ils ne relèvent du registre pathologique.

Environnements et lieux de vie: des contextes de radicalisation

Au niveau familial, tous ces jeunes, de confession musulmane, sont issus de l'immigration de 2ème ou 3ème génération. Il a été relevé une pratique modérée de l'islam au sein de six familles; une distanciation et un rapport sélectif aux rites islamiques dans deux familles. Une seule famille est reconnue comme prônant un islam extrême.

Les stratégies identitaires des familles en termes d'intégration et d'assimilation étaient variables. Cependant, peu de jeunes avaient une connaissance de l'histoire familiale, des vécus parentaux et de leur parcours migratoire. La communica-

tion parents-enfants est apparue, pour la plupart, peu développée au sein des familles.

Au niveau du territoire, presque tous les mineurs évoluaient dans des quartiers et villes qui ont connu des départs de jeunes vers des zones de conflit, impliquant une exposition, avec contacts directs ou indirects, à des pairs et adultes radicalisés et des espaces de radicalisation (mosquées, lieux de sport, …). Leur environnement social se caractérise par une proximité voire une familiarité avec le phénomène. De plus, le territoire constitue un espace d'opportunité de rencontres et de radicalisation. Les mineurs font spontanément référence aux jeunes partis en zone de conflit en Syrie, qu'ils ont connus pour avoir grandi dans le même quartier. Ils sont identifiés comme *«les grands frères du quartier»*, devenus pour certains jeunes des figures héroïques. Les mineurs de notre étude ont évolué pour la plupart dans des espaces de socialisation dont la radicalisation violente faisait partie, pour les uns légitimée voire valorisée, pour d'autres plutôt tue et occultée. Aucun des mineurs de l'étude n'était engagé dans une désapprobation perceptible par rapport à la radicalisation et aux choix opérés par ceux ayant quitté le territoire.

Les réseaux sociaux

Lors de l'interpellation, tous les mineurs étaient actifs au sein de groupes de discussion sur des applications telles que Telegram (application de messagerie principalement utilisée sur téléphone portable) reconnue pour son utilisation par des militants de l'État islamique. Il est notamment fait référence à des conversations avec des personnes dont il est avéré qu'elles sont actives dans le cadre des appels et glorifications des attaques menées par l'Etat de Daesh. Au sein de ces groupes, chacun des sujets a un pseudonyme signant une néo-identité associée au groupe et à l'identité radicale.

En synthèse, le profil des jeunes de notre étude se caractérise par l'absence d'antécédents judiciaires, de troubles psychopathologiques et de socialisation déviante, mais par une proximité avec le phénomène de la radicalisation violente djihadiste au sein de leur environnement social ainsi que par la fréquentation assidue des réseaux sociaux et applications ciblées.

II. Trajectoire de radicalisation

Plutôt que de décrire chacune des trajectoires individuelles, nous avons choisi de présenter les thèmes émergeant de l'analyse transversale des discours des jeunes sur leur trajectoire de radicalisation dont certains extraits seront cités. Trois phases sont identifiées: celle précédant le processus de radicalisation, la phase de radicalisation elle-même selon les propos des jeunes et la phase de l'arrestation.

II.1. Phase précédant la radicalisation

Différents thèmes et vécus avant l'engagement dans le processus de radicalisation sont identifiés par les jeunes.

Isolement social et internet
Plusieurs mineurs mettent en lien leur radicalisation avec un isolement social, l'absence de relations et de liens amicaux avec des pairs ou un réseau social au sein duquel ils auraient pu se sentir reconnus et exister. Cet isolement social peut faire suite à des vécus de harcèlement dans la sphère scolaire, mais pas seulement; le malaise, la timidité, la peur de s'affirmer sont également cités par les jeunes. C'est à travers des réseaux sociaux en ligne que ces jeunes ont tenté de recréer des liens et recherché des opportunités de contact.

Mal-être psychologique et perte de sens
Une majorité des jeunes font état d'un mal-être et d'affects dépressifs précédant leur engagement radical. Ce malaise peut résulter de ruptures, de désillusions, de conflits familiaux et de pertes de repères qui vont générer ou accentuer une perte de sens les incitant à une recherche visant à apaiser ce mal-être:

> *«Je me posais des questions, j'étais comme dans une dépression, j'ai commencé à parler de mes problèmes sur internet… Je ne trouvais plus le bonheur, je cherchais quelque chose pour me rendre heureux. Je ne connaissais rien de l'état islamique, je ne pratiquais pratiquement pas».*

L'engagement radical peut être vu, dans ces cas, comme un moyen de lutte contre la dépressivité existentielle ou réactionnelle, et pour pallier à la perte de sens. Selon Benslama (2016), la puissance de l'offre djihadiste procède d'une «promesse exaltante» qui permet une sédation de la douleur d'exister. Appartenir à une communauté radicale amène un sentiment d'appartenance, une signification existentielle touchant des questions identitaires.

> *«Pour tromper cette vie injuste qui n'a pas de sens et me déprime, je me réfugie sur internet, je cherche de quoi m'apaiser sur des pages religieuses. Il n'y a que l'Islam qui peut me sortir de ce malaise».*

Internet: vecteur de radicalisation
C'est en surfant sur internet qu'ils ont été en contact, fortuitement ou non, avec une ou des personnes (parfois jamais rencontrées physiquement), qui les ont guidés vers des sites, des vidéos et des groupes de discussion sur des applications fréquentées par d'autres jeunes radicalisés. Cette orientation vers des sites précis était également soutenue lors d'échanges avec d'autres jeunes du quartier en voie de radicalisation.

L'attrait pour les armes et le combat
Bien qu'ils ne caractérisent pas tous les jeunes, l'attrait pour les armes est évoqué par plusieurs d'entre eux. La recherche de sensations, de prestige et de valorisation par les attributs guerriers y sont associés.

«J'ai toujours été attiré par les armes, dans les jeux vidéo et après pendant la radicalisation, par le discours guerrier. Porter une arme sur moi, ça a joué à partir, les tenues militaires, j'ai vraiment aimé, ça m'a donné l'envie de partir».

La religion: «curiosité» identitaire et rédemption
Alors que la majorité des jeunes ne pratiquaient pas et ne manifestaient pas d'intérêt préalable pour la religion, un éveil à la religion sera initié et renforcé par les sollicitations d'un ou d'autres jeunes.

«J'ai jamais pratiqué avant, je m'en fichais de la religion, mais j'ai mes parents, ils pratiquaient, je me posais des questions, puis j'ai rencontré … qui m'a montré des rappels de l'islam, c'était comme une curiosité, j'avais envie d'en savoir plus, puis j'ai été dans le groupe».

La curiosité et l'éveil sont le plus souvent guidés par des «médiateurs de radicalisation» guidant vers des sources en lien avec l'islam radical et l'idéologie de l'Etat islamique.

L'orientation vers la religion et l'islam dans sa version extrême est pour certains envisagée comme une issue par rapport au chaos interne ou familial, ou au désarroi existentiel, dans une logique de rédemption.

«La meilleure façon, c'est de se racheter, Dieu a pardonné des péchés, Dieu supprime toutes les conneries. Tous les musulmans doivent faire leur … émigration, le djihad, combattre les ennemis de l'Islam».

Toutefois, il ressort des entretiens avec l'islamologue participant à la recherche que la majorité des jeunes (8/9), même ceux qui accordent à l'argument religieux une importance pouvant supplanter toute autre autorité ou norme juridique, ont une connaissance plus que lacunaire de l'islam, de leur culture et des références scripturaires. Ils ne connaissent pas l'arabe classique, ils n'ont accès au discours et à la propagande islamistes que par le biais de la langue française. Seul un des mineurs, arrêté pour recrutement et actes de nature à provoquer ou faciliter le recrutement de personne au profit d'une armée ou d'une troupe étrangère se trouvant sur le territoire d'un Etat étranger, a une connaissance plus approfondie et peut solliciter des références scripturaires (versets coraniques, hadiths, dires de savants…). Pour ce jeune, la référence religieuse est prédominante et sa lecture des textes frontale et littérale.

Ces données rejoignent en partie le constat de Roy considérant que ces jeunes méconnaissent le plus souvent les textes coraniques et que le djihadisme «*n'est jamais la conséquence d'une lente maturation religieuse dans une communauté de foi (mosquée), mais le brusque passage à l'acte dans le cadre d'un groupe de "copains" centré sur lui-même et qui bascule collectivement dans l'action*» (Roy, 2014, p. 115).

Ces différents thèmes que les jeunes identifient comme précédant l'engagement dans le processus de radicalisation idéologique et d'affiliation à un groupe font référence à des expériences intensifiant une perte de sens et des doutes identitaires, une socialisation déficitaire en lien avec des besoins fondamentaux qui augmentent leur réceptivité (l'ouverture cognitive) par rapport aux offres «restauratrices» telles que l'offre djihadiste.

II.2. Dynamiques et processus de radicalisation

Les jeunes ont énoncé, décrit, retracé de façon récurrente des dynamiques associées au processus de radicalisation.

Médiateurs de radicalisation

Tous les récits des trajectoires des jeunes mettent en avant la rencontre avec un tiers (copains du quartier, sur internet, petite amie, …), médiateur de radicalisation, avec lequel une relation de grande proximité peut se créer, qui agira en tant que guide, et pour certains sera modèle d'identification.

> *«J'ai rencontré B., c'est lui m'a fait entrer dans le groupe T. A tout le temps me le dire, «viens voir, viens regarder» j'ai été regarder, il me racontait plein de trucs, j'ai voulu voir… J'ai commencé à avoir des connaissances qui étaient en contact avec des personnes de Daech, et puis toutes les vidéos».*

Affiliation au groupe et gains: appartenance et reconnaissance

L'affiliation au groupe s'opère assez rapidement après la rencontre avec le médiateur de radicalisation. Elle est renforcée par les «gains psychologiques» perçus par les jeunes: sentiment de reconnaissance, appartenance et valorisations qui sont au centre des discours de tous les jeunes. Le groupe apparait comme un support à une nouvelle identité, au sentiment d'être accepté (d'autant plus pour ceux se trouvant jusqu'alors isolés), valorisé par des responsabilités et rôles qui leur sont attribués au sein de ce groupe (chef de groupe, administrateur, gestion de l'informatique, production de matériel, …).

> *«C'est comme si j'avais un rôle, j'étais considéré, je produisais sur ma page, les gens aimaient, je postais des versets, … Quand je rentrais de l'école, j'étais mal, j'allais dans ma chambre, je parlais avec eux, je pouvais tout dire, c'était comme si on était soudés…».*

Ils expérimentent un soutien et un encadrement, en même temps qu'une cohésion groupale et identitaire forte. Au travers des processus groupaux, ils évoluent vers une adhésion aux valeurs, normes et approbation des conduites prescrites par les membres du groupe. Des jeunes expliquent s'être conformés au discours dominant par mimétisme, répétant et approuvant les propos des autres membres, tout en n'ayant pas pour autant intériorisé l'idéologie. D'autres ont adhéré et intériorisé l'idéologie du groupe en s'y identifiant totalement, ils

vont l'approfondir par la fréquentation de mosquées et de multiples consultations de sites qui leur sont référencés.

> *«Moi c'est avec ce que j'ai vu, j'ai lu, ce qu'on m'a dit, ça me semblait la vérité, la bonne voie qu'il fallait prendre, j'ai pris cette voie-là. Au fur et à mesure que j'allais dans cette voie, j'apprenais par moi-même, j'allais sur les vidéos, … Sur ce qui se passait en Syrie, apparition de Daech… Daech est là pour les musulmans, c'était la vérité, ils étaient là pour faire du bien même s'ils tuent des gens, c'était des dommages collatéraux».*

Dès leur entrée, une nouvelle identité leur sera attribuée, sous la forme d'un pseudonyme, choisi par le groupe, qui signe l'appartenance identitaire du jeune à ce groupe. En même temps se joue une perte de l'identité civile instituée par la famille par laquelle le jeune est reconnu dans la société et parmi ses pairs, au profit d'une identité imposée et désignée par le groupe, qui participera à la distanciation envers son ancien réseau et à l'ancrage dans sa place au sein de l'organisation.

Ruptures sociales et familiales et «nouveaux» référents
Une ou des nouvelles figures de référence et d'attachement supplanteront les liens avec la famille, les amis et les enseignants, et assureront une re-socialisation du jeune, son éducation morale, religieuse, idéologique politique, proposant de nouvelles normes, projets et idéaux prenant appui sur les contenus de propagande transférés sur la toile. L'identification et l'idéalisation du «vrai musulman» les amènent à des ruptures avec l'environnement social, politique et familial dans lesquels ils évoluaient.

> *«A 15 ans, j'étais complètement déconnecté, je n'écoutais plus de musique, parlais plus aux filles, ça été encore plus fort quand j'étais avec X… En tant que musulman, on doit vivre dans un état islamique, il est obligé, la charia, il ne peut pas vivre dans un pays de la démocratie, c'était pas possible… mes parents des égarés…».*

Désengagement moral et neutralisation de l'empathie
En plus des vidéos échangées, les contacts quotidiens via les réseaux sociaux avec d'autres jeunes radicalisés et ceux présents sur place auront pour effet un ancrage de l'idéologie et surtout une légitimation du recours à a la violence en tant que vengeance et rétablissement d'une justice alors que ces jeunes au départ n'étaient pas mobilisés par des sentiments d'injustice:

> *«Je regardais des vidéos. Si je veux, je peux faire revenir ces images dans ma tête.ça me faisait pleurer. Au début on m'a envoyé un lien avec une vidéo, puis j'ai été voir, je suis hyperémotif, quand je suis triste et en colère».*

«Au début c'est un choc (parlant de l'attentat de Nice) car c'est un pays proche, mais après j'avais un esprit content car c'était juste, la France est dans la coalition, eux ils bombardent un peuple, on doit faire la même chose».

«Pour être déterminé et pour avoir de la haine, il faut regarder beaucoup de vidéos de bombardements, d'enfants tués; ça me rendait triste et la haine et prêt à tout…».

Tous les jeunes font référence à la loi du Talion pour justifier les glorifications des attaques menées par l'Etat de Daesh, ainsi que les intentions malveillantes à l'encontre de «mécréants». Le visionnage en boucle de massacres d'enfants et autres scènes analogues intensifie les affects de colère et de haine, et consolide la justification et la légitimation du recours à la violence et l'approbation des attentats en Occident. Ces mécanismes sont sous-tendus par des dynamiques de déshumanisation des victimes des attentats. Des processus de désengagement moral et de neutralisation de l'empathie par rapport à ceux considérés comme étant les responsables des injustices s'accompagnent d'une extinction de toute ambivalence par rapport à leur engagement idéologique et aux projets terroristes.

III. Arrestation et désistance

Pour la plupart des jeunes, l'arrestation va constituer un arrêt contraint et brutal de la progression dans le processus et des agirs. Un seul des mineurs avait de sa propre initiative bloqué ses contacts dans le quartier, et sur internet avec le réseau et le groupe pro-terroriste.

L'intervention de la loi et les mesures mises en place ont eu pour effet de rompre une escalade et d'éloigner les mineurs du contexte de radicalisation dans lequel ils évoluaient en réel ou par les médias sociaux. Elles ont pour tous dans un premier temps été mal vécues et ont conduit à des réactions de rejet et de contestation, notamment par rapport à l'étiquetage de terroriste. Leur évolution dans les processus de désengagement apparaît en lien avec le niveau d'engagement et la perception des gains personnels aux alternatives de resocialisation proposées dans le cadre des mesures proposées. Les mineurs qui ont adhéré à la cause djihadiste (selon leurs termes) sans intériorisation et identification à l'idéologie et à la dimension religieuse, se sont montrés plus rapidement réceptifs aux interventions proposées. Pour les mineurs qui étaient, selon leurs termes, plus «loin» dans le processus de radicalisation, prêts à quitter le territoire et à planifier des passages à l'acte, les réactions ont été le repli sur soi et une fermeture par rapport aux relations avec les professionnels et à d'autres lectures du monde. Ils décrivent des stratégies d'auto-renforcement de leurs croyances du bien-fondé de la cause djihadiste surtout si un affaiblissement de celles-ci s'annonçait. Ces jeunes évoquent un processus long ponctué d'ambivalences, de doutes, de peurs de pertes, de conflits de loyauté, de questions quant aux voies à emprunter

(Glowacz et al., 2015). L'analyse des processus de désistance est à l'étude et fera l'objet d'une future publication.

Discussion

Peu d'études se sont centrées sur les récits de jeunes sur leur processus de radicalisation, cette méthode s'est avérée très riche et intéressante pour comprendre les vécus et les expériences de radicalisation à partir du regard et des analyses que les mineurs ont partagés. Cela n'est évidemment possible que si le jeune est déjà engagé dans une prise en charge lui ayant permis d'accéder à une réflexion. Ces entretiens ont constitué pour ces jeunes un nouvel espace de mise en mots et en sens de leur parcours à partir d'une reconstruction de leur histoire par un récit qu'ils ont livré avec authenticité.

Avant de discuter des différentes composantes des processus de radicalisation, il est important de rappeler que l'analyse de leur profil psychologique a confirmé le constat de précédentes études concernant l'absence de troubles mentaux. En effet, aucun des sujets de notre recherche ne présentaient de troubles psychopathologiques ni de troubles du comportement. L'analyse de leur discours a mis en évidence des dynamiques et facteurs qui ont été mis en évidence dans les modèles et théories de Wiktorowicz et de Kruglanski. Dans la phase précédant l'engagement dans le processus de radicalisation, des vécus expérientiels de pertes de liens, de valeurs, de repères identitaires, de sens par rapport à leur vie et leur devenir sont évoqués par les jeunes. La majorité d'entre eux témoignent d'un mal-être existentiel, ou d'un malaise diffus à connotation dépressive, ainsi que d'un déficit de support de socialisation (isolement social) et de reconnaissance. Ces différents états et vécus les rendent particulièrement réceptifs aux projets, offres et rencontres qui combleraient ces pertes anxiogènes, le sentiment de vide intérieur et social.

Par contre, alors qu'on s'attendait à ce que les jeunes évoquent des sentiments et perceptions d'injustice, ces thèmes ne sont que peu ressortis de leurs récits. Si certains y font référence, ils situent ces perceptions comme relevant non pas de ressentis préalables au processus de radicalisation mais résultant des discours qui leur ont été proposés. Il est dès lors admis de penser que ces facteurs relatifs à l'injustice perçue ne soient pas nécessaires ni suffisants pour expliquer l'engagement dans des processus de radicalisation violente chez les mineurs. Toutefois, ne perdons pas de vue que ce constat repose sur un sous-groupe très spécifique (jeunes scolarisés, sans antécédents judiciaires et vivant au sein de leur famille) ne permettant aucune généralisation.

Au niveau des trajectoires de radicalisation, il est ressorti combien les processus groupaux, et la rencontre avec un membre du groupe prônant l'idéologie, sont au centre des dynamiques d'affiliation et d'adhésion. De fait, tous les jeunes font référence à ce que nous avons nommé un «médiateur de radicalisation» qui se saisit du questionnement et de la quête de sens du jeune, en le guidant par un lien bienveillant et protecteur vers une éducation religieuse, idéologique et politique,

relayée par des supports ciblés sur le net: discours propagandistes, témoignages d'autres jeunes en zone de combat… Internet est apparu comme un vecteur d'inspiration et de radicalisation d'une efficacité redoutable.

Dès lors, si les dimensions religieuses sont celles qui sont le plus associées à la radicalisation dans les discours politiques, l'analyse des trajectoires des jeunes de notre étude met plutôt en lumière la prépondérance des processus groupaux au sein desquels se jouent des mécanismes bien connus de suggestion, d'idéalisation, d'identification, d'imitation, de soumission et de dévotion. Le groupe, aux extensions multiples grâce aux médias sociaux, et les effets de groupe participent au développement de l'idéologie radicale et alimentent les engagements violents en structurant les perceptions individuelles (Coolsaet, 2006). Le groupe vient combler les besoins d'appartenance, de sens, de reconnaissance, mais aussi de défi et de dépassement de soi. La dimension religieuse n'est pas apparue comme prégnante au niveau des motivations premières de leur engagement, l'éveil et la «curiosité par rapport à l'islam» selon les termes qu'ils emploient, sont soutenus et cadrés par les médiateurs et agents de radicalisation. Leurs connaissances de la religion demeurent par ailleurs très lacunaires.

Les différentes dynamiques identifiées au sein de notre étude ont été intégrées dans un modèle prenant en compte l'importance de l'environnement social au sein duquel le jeune évolue, et la proximité avec le phénomène de la radicalisation. Les processus de radicalisation se basent sur des vulnérabilités psychologiques et/ sociales associées à des pertes (pertes de liens, de valeurs, de repères identitaires, de sens par rapport à leur vie et leur devenir), et des besoins psychosociaux susceptibles de favoriser une réceptivité du jeune par rapport aux offres d'un «projet» pouvant restaurer l'identité, un sens à donner à leur vie, des idéaux et l'appartenance à une communauté. Au centre des processus, se trouvent les

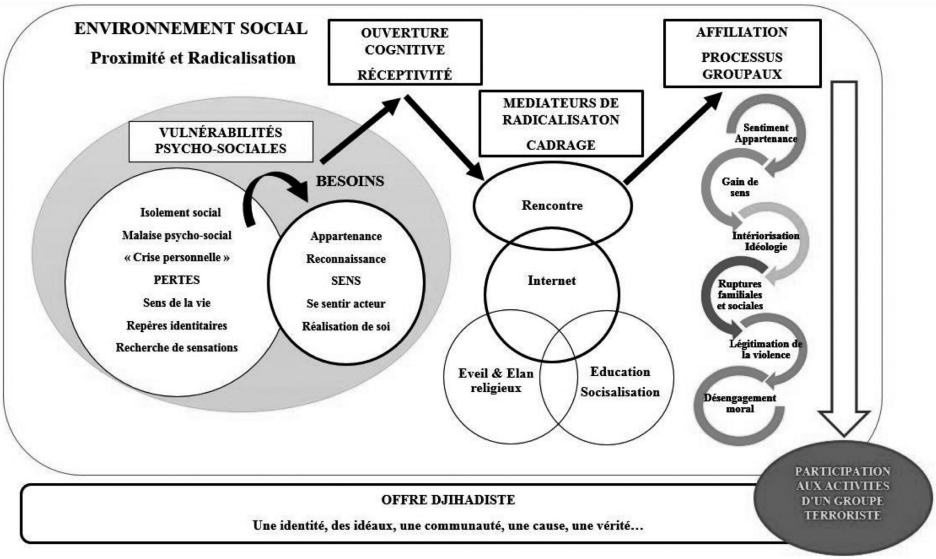

Figure 2: Modélisation des processus de radicalisation chez les mineurs

médiateurs de radicalisation et les dynamiques groupales soutenant l'éveil à la religion, l'affiliation et l'adhésion passant par un cadrage idéologique qui s'accompagne de ruptures familiales et sociales. Ces processus structurent la légitimité du recours à la violence ainsi que le désengagement moral et la neutralisation de l'empathie par rapport aux victimes au nom de l'idéologie tout en augmentant le risque d'un passage à l'acte.

Ce modèle, reposant sur des logiques de pertes et de besoins psychosociaux, pourrait utilement être mobilisé dans le cadre de l'intervention auprès des mineurs.

En conclusion

L'objectif de cette étude clinique était de questionner les processus et dynamiques de radicalisation de mineurs judiciarisés pour des faits terroristes à partir du discours des jeunes sur leur parcours. Les entretiens ont été menés alors qu'ils bénéficiaient de mesures d'encadrement et de suivi en rapport avec ces faits, ce qui leur a permis, par le travail de réflexion déjà engagé, de porter un regard sur les processus les ayant amenés dans cette voie de la radicalisation violente. Il a été intéressant de relever, que tout comme en délinquance juvénile, les processus de socialisation violente sont passés par des désaffiliations sociales, familiales et amicales antérieures et/ou déterminées par la radicalisation, au profit de nouvelles affiliations à des pairs et des groupes, via des médiateurs de radicalisation se trouvant au centre des processus de radicalisation. L'appartenance à un groupe vient pour les uns et pour les autres répondre à des besoins fondamentaux d'appartenance, de reconnaissance et de sens. La spécificité de la radicalisation se trouve très certainement dans la force du cadrage idéologique opéré par la mobilisation des valeurs sacrées de la religion, qui risque d'entraver dans les premiers temps la réceptivité du jeune aux interventions qui lui seront proposées. Néanmoins, la lecture de l'engagement radical des jeunes sous le prisme des notions de pertes, de besoins et de gains peut proposer l'élaboration de nouveaux objectifs d'interventions en vue d'un processus de désengagement.

Bibliographie

Bénézech, M., & Estano, N. (2016). À la recherche d'une âme: psychopathologie de la radicalisation et du terrorisme. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique,* 174, 4, 235-249.

Benslama, F. (2016). *Un furieux désir de sacrifice. Le surmusulman*. Le Seuil.

Bouhana, N; Wikstrom, P.(2011). Al Qai'da-Influenced Radicalisation: A Rapid Evidence Assessment Guided by Situational Action Theory. (RDS Occasional Paper 97). Home Office Research, Development and Statistics Directorate: London, UK.

Campelo, N., Oppetit, A., Neau, F., Cohen, D., & Bronsard, G. (2018). Who are the European youths willing to engage in radicalisation? A multidisciplinary review of their psychological and social profiles. *European psychiatry*, *52*, 1-14.

Coolsaet, R. (2016). Radicalisation, entre contexte et responsabilité individuelle1. *L'Observatoire*, *86*, 11-14.

Crettiez X., 2016, «Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent», *Revue française de science politique*, 5, 66,709-727.

Dugas, M., & Kruglanski, A. W. (2014). The quest for significance model of radicalization: Implications for the management of terrorist detainees. *Behavioral sciences & the law*, *32*(3), 423-439.

Gagnon, Y. C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche: guide de réalisation*. PUQ.

Glowacz, F., Hélin, D., & Kumlu, S. (2015). Quelle action psycho-éducative contre la radicalisation violente chez des jeunes judiciarisés? *Les politiques sociales,* 75(3-4), 108-118.

Glowacz, F., & Born, M. (2017).*Psychologie de la délinquance*. DeBoeck. 467p.

Jasko, K., Szastok, M., Grzymala-Moszczynska, J., Maj, M., & Kruglanski, A. W. (2019). Rebel with a Cause: Personal Significance from Political Activism Predicts Willingness to Self-Sacrifice. *Journal of Social Issues*, *75*(1), 314-349.

Jasko, K., LaFree, G., & Kruglanski, A. (2017). Quest for significance and violent extremism: The case of domestic radicalization. *Political Psychology*, *38*(5), 815-831.

Khosrokhavar, F. (2014) Radicalisation, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.

Kruglanski, A. W., Chen, X., Dechesne, M., Fishman, S., & Orehek, E. (2009). Fully committed: Suicide bombers' motivation and the quest for personal significance. *Political psychology*, *30*(3), 331-357.

Kruglanski, A. W. (2014). The quest for significance model of radicalization: Implications for the management of terrorist detainees. *Behavioral sciences & the law*, *32*(3), 423-439.

Lacroix, I. (2018). *Radicalisations et jeunesses. Revue de littérature*, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature.

Lygre, R. B., Eid, J., Larsson, G., & Ranstorp, M. (2011). Terrorism as a process: A critical review of Moghaddam's "Staircase to Terrorism". *Scandinavian journal of psychology*, *52*(6), 609-616.

Rolling, J., & Corduan, G. (2018). La radicalisation, un nouveau symptôme adolescent?. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, *66*(5), 277-285.

Pedinielli, J. L, & Fernandez, L. (2011). *L'observation clinique et l'étude de cas*. Armand Colin.

Roy, O. (2014). Al-Qaida et le nihilisme des jeunes», *Esprit*, 3,112-116.

Sageman M., 2004, *Understanding Terror Networks*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie(E-U).

Schulten, N., Doosje, B., Spaaij, R., & Kamphuis, J. H., Radicalization, terrorism & psychopathology: State of affairs, gaps and priorities for future research. WODC, 14 January 2019.

Thys, P. (2018). Rapport de recherches «les mineurs d'âge et leur participation aux activités d'un groupe terroriste». Rapport descriptif de la prise en charge en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Wiktorowicz, Q. (2005). A genealogy of radical Islam. *Studies in Conflict & Terrorism*, *28*(2), 75-97.

Revue des études empiriques concernant la radicalisation et la justice

par **Isabelle DETRY***, **Benjamin MINE**** et **Patrick JEUNIAUX*****

Résumé
Cet article propose une revue de la littérature consacrée aux études empiriques examinant les rapports entre Radicalisation et Justice. Il en ressort que la perception des institutions policières et judiciaires, l'expérience vécue de leur action ou encore la confrontation régulière à ses représentants affecte(nt) les processus d'engagement.

Mots-clés: radicalisation, procedural justice, crime-terror nexus, mouvements sociaux

Summary
This article presents a literature review of the empirical studies examining the relation between Radicalization and Justice. It appears that the perception of the police or the judicial authorities, the experience with their actions or also the regular confrontation with its members has an impact of the processes of engagement.

Keywords: radicalization, procedural justice, crime-terror nexus, social movements

Introduction (1)

Depuis la transformation du soulèvement populaire syrien en conflit international sanglant et le départ de centaines de jeunes européens vers les zones de combat, le mot 'radicalisation' s'est popularisé au point de devenir aujourd'hui singulièrement prégnant. Une analyse menée sur sur quatre quotidiens français de tendances politiques très diverses, montre ainsi que le nombre d'articles contenant le terme 'radicalisation' a pratiquement été multiplié par quatre entre 2011 et 2015 (Guibet Lafaye & Brochard, 2016:11). Ce terme, mal circonscrit, demeure également très contesté et politisé (Sedgwick, 2010; Pauwels et al., 2012; Schmid, 2013; Coolsaet, 2016a) dans la mesure où il a particulièrement contribué, d'une part, à ériger la population musulmane en 'communauté suspecte' (Kundnani, 2012), et, d'autre part, à stigmatiser plus généralement celles et ceux qui, par leurs idées et leurs comportements, s'écartent plus ou moins

* *Chercheur, Direction Opérationnelle Criminologie, Institut National de Criminalistique et de Criminologie
** Chercheur, Direction Opérationnelle Criminologie, Institut National de Criminalistique et de Criminologie
*** Chercheur post-doctoral, Università di Pisa

grandement des projets sociaux et politiques portés par les gouvernements occidentaux.

Dans la littérature en sciences sociales et humaines, le terme réfère, le plus souvent, à un processus individuel de socialisation conduisant à la légitimation, voire à l'usage, de la violence à des fins politique, religieuse ou sociale et dont le terrorisme incarne la manifestation la plus excessive (Coolsaet, 2016a; Schuurman, 2018).

Dans un tel contexte, il apparaît utile d'objectiver les relations qui existent entre les individus considérés comme radicalisés, d'une part et d'autre part, les institutions étatiques, plus particulièrement celles de la police et/ou de la justice pénale. Par 'relations', nous entendons non seulement les rencontres concrètes qui peuvent avoir lieu entre les personnes dites radicalisées et les représentants du monde policier et/ou judiciaire mais aussi les façons dont ils sont considérés les uns par les autres. En effet, différentes questions en découlent, et ne manquent pas de faire l'objet d'observations dans les médias.

Citons en guise d'exemples quelques-unes de ces questions. Les actions/réactions de la police et/ou de la justice peuvent-elles avoir une incidence sur le processus d'engagement ou de désengagement d'une personne? Les personnes identifiées comme radicalisées ont-elles un passé judiciaire (e.g., ont-elles fait l'objet d'une condamnation préalable)? Les antécédents judiciaires constituent-ils un facteur prédictif du passage à l'acte? La prison est-elle un milieu radicalisant? Une personne dite radicalisée fait-elle l'objet d'un traitement différencié par les instances judiciaires et, le cas échéant, dans quelle(s) mesure cela affecte-t-il son engagement?

Le présent article a pour but d'apporter des éléments de réponse à ce genre de questions en exploitant les résultats empiriques existant dans la littérature scientifique. Une analyse systématique d'un échantillon de 55 études a été conduite. Dans les sections suivantes nous décrivons brièvement la méthodologie qui a été employée pour constituer cet échantillon, puis nous synthétisons le contenu de ces études.

Méthodologie

La revue de la littérature s'est effectuée sur la base des critères suivants.

Les études doivent avoir été publiées dans des revues scientifiques (2). Seules les publications qui rendent compte de résultats empiriques (ou qui en font la revue) sont considérées. Par ailleurs, il faut que ces études examinent le rapport entre les personnes considérées comme radicalisées et les autorités policières ou judiciaires, étant entendu que ce 'rapport' est à prendre au sens large, c'est-à-dire en ce qu'il englobe le genre de questions citées plus haut. Pour des raisons de faisabilité, il a été également décidé de se limiter aux études qui ont été publiées en anglais ou en français avant le 31 décembre 2017 et dont le terrain de recherche ou l'échantillon étaient situés dans l'Union européenne.

La revue de la littérature a été menée sur la base de trois sources accessibles en ligne: *Web of Science* (WoS), *Perspective on Terrorism* (PoT) et la bibliographie du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) sur la radicalisation et le terrorisme.

Nous avons réalisé notre échantillonnage en trois temps. Dans un premier temps, afin de maximiser notre capacité à détecter des études se rapportant à notre objet de recherche, nous avons retenu toutes celles qui satisfaisaient à une requête composée de mots-clés particuliers (voir Table 1). Cela a permis de identifier près de 400 études.

		et	et	et
	empiric*	radical*	trajectory	crime
ou		extremism*	proce*	criminal
ou		terro*	causes	offen*
ou			engagment	recidiv*
ou			characteristic	delinq*
ou			career	violen*
ou				desistance

Table 1 - combinaison de mots-clés utilisée pour explorer les sources bibliographiques

Dans un second temps, nous avons affiné cette sélection en écartant les études ne présentant pas de réelle base empirique, ou celles qui ont été conduites en dehors de l'Union européenne ou qui se limitaient strictement au terrorisme. Lorsque plusieurs publications avaient trait au même matériel empirique, seul le premier article publié fut conservé. Cet écrémage a considérablement réduit le nombre de résultats à 25 documents (3).

Dans un troisième temps, nous avons consulté au cours du premier semestre 2018 d'autres sources afin d'identifier des travaux non répertoriés dans les trois sources précitées. Ceux-ci ont été identifiés grâce à la consultation des bibliographies d'articles ou d'ouvrages (non-)répertoriés lors de la revue de la littérature systématique, ou via des newsletters de sites web spécialisés ou encore via des alertes 'Google scholar'. Cela a permis d'identifier 30 autres documents conformes aux critères de sélection précités. Au total ce sont 55 études (soit 43 articles et 12 rapports de recherche) qui ont été examinées dans le cadre de cette recherche.

La section suivante propose une synthèse des résultats de ces études en ce qu'ils éclairent notre questionnement sur les rapports entre radicalisation et justice. Dans un but de clarté et de concision, nous ne citons dans le texte que les travaux qui semblent les plus pertinents à cet égard. La bibliographie renseigne

cependant l'ensemble des 55 documents sélectionnés, en les précédant d'un astérisque (*).

Résultats

Au vu de l'hétérogénéité du matériel collecté et des questions posées en introduction, nous proposons dans un souci de cohérence et d'intelligibilité d'organiser la présentation des résultats sous trois ensembles complémentaires.

Un premier type d'études, peu nombreuses dans le matériel collecté, examine les rapports entre Justice et Radicalisation en privilégiant la dimension cognitive. Ces études laissent entendre qu'une condition nécessaire (mais non suffisante) pour qu'un individu 'se radicalise' est qu'il perçoive les autorités publiques comme incapables de résoudre les conflits de manière juste et équitable (Jackson et al, 2013; Bradford, 2014). Au surplus, il semble que la perception de légitimité ou au contraire d'illégitimité de l'action de l'État dans la résolution des conflits ait également une incidence sur l'acceptation ou non de l'utilisation de moyens violents en vue de la défense d'un changement social. Ainsi, plus l'action de la police est perçue comme légitime, plus l'usage de la violence à des fins privées est vue comme illégitime. Si le lien de confiance avec la police est rompu, son action sera perçue a contrario comme injuste, et la violence en vue d'un changement social deviendra une alternative acceptable. Ces constats peuvent concerner n'importe quel individu y compris celui qui n'a jamais eu de contacts personnels avec la justice mais qui a observé l'action de celle-ci et s'est forgé sur cette base une perception d'illégitimité. En conclusion, la qualité des méthodes judiciaires et policières importe pour conserver ou (re)conquérir la paix sociale sur le long terme. Dans le même sens, Pauwels et al (2012) souligne l'importance d'établir un lien de confiance entre les populations à risque et les autorités en vue d'une meilleure prévention de l'extrémisme violent.

Un deuxième ensemble d'études s'intéresse, quant à lui, davantage à la dimension interrelationnelle en envisageant le processus de 'radicalisation' à travers l'examen des interactions entre les individus et les autorités. Ces études postulent qu'un tel processus repose sur une nécessaire opposition de l'individu (ou d'un groupe d'individus) au statu quo (institutionnel) (Bosi et della Porta, 2012; della Porta, 2018). Ainsi, les actes de protestation créent des frictions entre contestataires et autorités, et la violence peut émerger *en réaction* à une répression dure et indéterminée (Crettiez, 2011 a et b). L'individu évoluera, par la suite, vers le conformisme ou au contraire le radicalisme selon les actions concrètes que les autorités publiques déploieront en réponse à cette opposition.

Selon Guibet Lafaye (2017), la radicalité des individus procède d'un processus incrémental, d'une construction pas à pas, d'étapes successives qui s'ap-

parentent à autant de petits choix successifs dont aucun n'apparaît significatif en soi mais qui, *in fine*, par effets de seuils et de cliquets, rendent difficile tout retour en arrière. L'expérience de la répression joue à cet égard un rôle non négligeable dans la décision de l'engagement violent (Codaccioni, 2013; Guibet Lafaye, 2017), et en particulier l'expérience de la torture (Crettiez, 2017).

Dans cette même ligne de recherche, plusieurs auteurs se sont penchés plus spécifiquement sur la question de l'influence éventuelle d'un séjour en établissement pénitentiaire sur un processus de 'radicalisation' ou de 'déradicalisation', que ce soit en termes de développements de contacts, de compétences ou de traumatismes (Veldhuis & Lindenberg, 2012; Khosrokhavar, 2013; Silke & Veldhuis, 2017). Il semble communément admis qu'un séjour en prison crée chez certains des vulnérabilités et les expose à des réseaux susceptibles de faciliter l'engagement radical (McGilloway et al., 2015). Ainsi, il est constaté qu'au sein de prisons surpeuplées, mal gérées et sans programme de réhabilitation spécifique, la présence de leaders radicaux charismatiques possède un important potentiel d'influence (Silke & Veldhuis, 2017). En outre, l'isolement éventuel de ces détenus dits radicalisés peut créer à un sentiment de discrimination et d'injustice susceptible de renforcer leur radicalité. Cependant, l'absence d'étude évaluative ne permet pas de déterminer s'il est préférable ou non d'établir un système de cloisonnement entre les 'radicalisés' et les autres prisonniers.

Les évaluations des programmes de réintégration dans la société, après une détention, sont encore rares et leurs résultats mitigés. Nous pouvons toutefois évoquer l'étude récente de Weggemans et de Graaf (2017, citée par Hecker (2018) portant sur un petit échantillon d'anciens détenus dans une aile d'une prison aux Pays-Bas (Vught) dédiée aux 'extrémistes'. Selon cette étude, 50 % des personnes ont maintenu leur idéologie radicale malgré le «traitement» qu'elles ont reçu durant leur séjour en prison tandis que l'autre moitié a considéré ce temps comme un avertissement. Tous gardent un souvenir douloureux de leur séjour dans cette aile spécialisée. Chez certains, ce souvenir s'accompagne d'une rancœur tenace pouvant se transformer en désir de vengeance. Chez d'autres, au contraire, il s'accompagne de la volonté d'éviter de retourner en prison. Les auteurs notent que les premiers mois après la sortie de prison ont été difficiles pour les ex-détenus. Ces derniers n'avaient visiblement pas été bien préparés à la remise en liberté. Avec le temps, les trajectoires des uns et des autres ont divergé, sans que l'on puisse identifier précisément de variables expliquant ces divergences. La moitié d'entre eux a réussi à reprendre une existence à peu près normale. L'autre moitié semble au contraire dériver: certains vivent reclus et sombrent dans la dépression, d'autres ont choisi de quitter les Pays-Bas tandis que l'un d'entre eux est parti en Syrie.

Last but not least, il semble que les effets des interventions de la police et du système d'administration de la justice pénale, visant à réfréner ou empêcher les velléités extrémistes, varient en fonction des individus et de leur position dans le groupement mais également en fonction du groupe considéré (Mathaner, 2014; Weggemans et al., 2014; de Bie, 2016; Silke & Veldhuis,

2017; Carter, 2017; Weggemans et al., 2017 cité par Hecker, 2018). Dans le cercle fermé des militants radicaux, l'intervention des autorités renforcerait les volontés d'opposition (par exemple par désir de vengeance) (Bakker 2006; de Bie, 2016; della Porta, 2018), et les volontés d'agir (Mathaner, 2014) tandis qu'elle diminuerait l'ampleur du soutien parmi les membres du milieu soutenant. Certains auteurs (Wisler, 1992; Bosi, 2012; de Bie, 2016) soulignent l'effet pervers de certaines interventions en ce sens qu'en interdisant les discours et les lieux de discussion, le milieu s'adapte et devient plus clandestin (et donc moins contrôlable). En outre le nombre de militants modérés diminue (par résignation) au fur et à mesure que la répression s'intensifie ce qui laisse les membres radicaux sans contre-discours (i.e., sans contre-pouvoir) au sein du groupe.

Enfin, selon une approche sociologique moins compréhensive, un dernier ensemble d'études (Bakker, 2006; Mullins, 2009; Allan et al., 2015; Holman, 2015; Simcox, 2015; McGregor et al., 2015; Weenink, 2015; Bakker & de Bont, 2016; de Roy van Zuijdewijn & Bakker, 2016; Coolsaet, 2016b; Reinares et al., 2017; Lyall, 2017; Roy, 2016 et 2017; Ljujic et al., 2017; Vidino et al. 2017; van Leyenhorst et al., 2017; Litmanovitz et al., 2017; Liem et al., 2018; Hecker, 2018), examine les facteurs de risque de la radicalisation et aborde dans ce cadre, à côté d'autres variables biographiques, l'impact de l'éventuel passé délinquant (nombre d'antécédents judiciaires, milieu criminogène, périodes d'incarcération, …). Les résultats de ces études sont très contrastés, en raison notammentdes dispositifs méthodologiques et des échantillons privilégiés, lesquels sont souvent spécifiques ('terroristes', combattants étrangers dits 'foreign fighters', personnes signalées à la police, …).

Cette thèse du passé délinquant comme facteur prédictif de la radicalisation est par ailleurs nuancée par des chercheurs en psychologie (McGregor et al., 2015) pour lesquels l'incidence éventuelle proviendrait plutôt de penchants comportementaux corrélés avec l'agression, le narcissisme, le caractère antisocial et une faible estime de soi. Elle est aussi nuancée par certains sociologues qui constatent, à partir d'une sélection de dossiers de jeunes suivis en France par la protection judiciaire de la jeunesse, que «les actes les plus sérieux sont perpétrés par ceux que l'on attendait le moins (des jeunes issus de familles stables et bons élèves) et non par les fractions les plus précarisées des jeunesses populaires accoutumées à des univers de violence physique et symbolique», *a priori* plus susceptibles d'être exposées au système d'administration de la justice pénale (Bonelli & Carrié, 2018: 201).

De façon similaire, Bhui et al.(2016) estiment pour leur part que la trajectoire des auteurs des attentats récents en Europe et en Amérique du Nord, ne correspond généralement pas à celle de délinquants précoces (dont la délinquance est généralement liée à la rencontre de l'adversité à un très jeune âge). Elle coïncide plutôt avec celle de délinquants tardifs qui ne mènent des actions violentes qu'après avoir adopté une posture idéologique politique ou développé des griefs à l'égard du système.

D'autres auteurs (Basra & Neumann, 2016; Reitano et al., 2017; a contrario, Crettiez et al., 2017) soutiennent que les profils et les parcours (plus particulièrement des djihadistes) auraient changé au cours du temps de telle sorte que l'on pourrait, à l'heure actuelle, constater l'émergence, en Europe, d'un profil de délinquants de petite envergure évoluant vers le terrorisme en raison notamment d'un mouvement dans la structure des groupements, laquelle serait devenue moins hiérarchisée et plus individuelle. Ainsi, selon certains auteurs, il y aurait, en Europe, des preuves de l'existence d'un lien entre la petite criminalité et le terrorisme, d'après lequel les individus incarcérés ou en marge de la société et de l'économie formelle seraient plus vulnérables à la 'radicalisation' (van San, 2015; Rekawek et al., 2017). Sur la base de cette hypothèse, une ligne de recherche s'est développée, au niveau européen, pour investiguer spécifiquement la question d'éventuelles connexions entre d'une part, le domaine criminel et d'autre part, le terrorisme ('crime terror nexus') (4).

Basra & Neumann (2016: 2) considèrent les convergences non pas entre groupes mais au niveau des réseaux sociaux des individus, de leur environnement ou de leur milieu. Selon eux, «les bandes de criminels et les groupes terroristes sont recrutés dans des bassins sociologiquement similaires, créant des synergies et des chevauchements (souvent involontaires)». Ils soutiennent que cette connexion a quatre facettes: (1) elle se répercute sur les processus de radicalisation parce que la participation à des activités terroristes peut être un moyen de rédemption qui rend donc légitime la criminalité, (2) elle souligne le rôle des prisons comme milieu de radicalisation et de rencontre entre criminels et extrémistes, (3) elle met l'accent sur l'acquisition de compétences et d'expériences susceptibles d'être utiles pour les terroristes, en particulier l'accès à des armes, des faux documents et la familiarité avec la violence, (4) elle facilite le financement du terrorisme, en particulier par la petite délinquance.

Dans cette même perspective, le cigarettier Philip Morris finance une recherche *From criminals to terrorists and back?* qui fait polémique (Kouwenhoven & Chorus, 2018). Le point de départ assumé de cette recherche menée par le consortium *Glob Sec.* dans 11 pays européens (Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Espagne et Grande Bretagne) est le suivant: «Il est maintenant largement admis que les terroristes qui opèrent en Europe ne sont plus avant tout des radicaux mais des criminels qui se sont tournés vers la violence politique à un moment donné de leur carrière criminelle ordinaire.» (Rekawek et al., 2017: 6) [notre traduction] (5). Il est cependant, trop tôt, à l'heure actuelle, pour en tirer des enseignements tangibles. En effet, la collecte de données n'en est encore qu'à ses balbutiements.

Discussion et conclusion

Malgré une littérature particulièrement abondante sur la thématique de la 'radicalisation', les études empiriques en sciences humaines et sociales qui exami-

nent les rapports entre ce processus et le système d'administration de la justice pénale demeurent limitées en nombre et ne constituent pas un matériel homogène (Borum, 2011).

Les études diffèrent les unes des autres au moins sur quatre aspects: (1) la discipline d'appartenance des auteurs (sciences politiques, psychologiques, sociologiques, criminologiques, etc.), (2) les sources de données mobilisées (collectes via questionnaires ou entretiens, utilisations secondaires de données de la justice, enquêtes de population, etc.), (3) la composition des échantillons (sur la base d'une population générale ou restreinte à une appartenance particulière, religieuse ou politique par exemple) et (4) selon la nature de l'objet d'étude (un intérêt pour les causes de la radicalisation ou les effets des politiques publiques).

Il est important de garder à l'esprit que ces facteurs influencent les conclusions qui sont tirées de ces études. Les études empiriques reposant sur des interviews de personnes considérées comme radicalisées sont rares (seules 8 sur 55). L'information est riche, mais peut être sujette aux illusions biographiques décrites par Bourdieu (1986), propres aux récits de vie selon lesquelles les interviewés sont amenés à choisir des événements de leur parcours pour donner une cohérence à leur histoire (Guibet Lafaye, 2017).

D'un autre côté, le recours à des sources de seconde main n'est pas sans poser problème (Schuurman, 2018). L'information judiciaire y est rarement disponible et, lorsqu'elle l'est, elle demeure incertaine et incomplète (6). Quant aux données officielles, elles sont davantage exhaustives et fiables mais concernent bien souvent un échantillon d'individus limité et spécifique.

Les résultats synthétisés dans le présent article ont été organisés selon trois grands ensembles, distincts mais complémentaires. Le premier ensemble rassemble les études constatant que la perception d'iniquité de la part des autorités publiques dans les processus de résolution des conflits est une condition nécessaire (mais non suffisante) d'un processus de radicalisation. Le second postule que la radicalisation est un processus interactionnel et évolutif qui suppose une opposition et une confrontation à l'Autorité publique. Enfin, le troisième et dernier ensemble entend examiner si les antécédents judiciaires constituent un facteur de risque de la radicalisation. Dans ce dernier ensemble, un sous-ensemble entend montrer que les interconnections entre criminalité et terrorisme (un 'crime-terror nexus') nourrit la radicalisation.

Ces résultats permettent d'apporter certains éléments de réponse aux différentes questions posées en introduction. Nous les reprenons brièvement.

En l'absence d'études conduites à partir d'échantillons représentatifs et dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de soutenir que les personnes se déclarant extrémistes ou signalées comme telles, ont, de manière générale, des antécédents judiciaires, que ce soit préalablement ou durant leur processus de 'radicalisation' ni, a fortiori, que ceux-ci y jouent un rôle d'adjuvant. Par contre, il semblerait d'une part que la confiance envers les services de police et ceux de l'administration de la justice, la promotion d'une attitude policière et judiciaire de qualité et la perception de leur équité dans la résolu-

tion des conflits tendent à réfréner les propensions extrémistes; et, d'autre part, que les injustices perçues ainsi que des épisodes de confrontation avec les autorités, perçues comme injustes, peuvent avoir une incidence sur un engagement vers la radicalisation violente. L'expérience de la répression semble jouer un rôle non négligeable dans la décision de l'engagement violent, et en particulier l'expérience de la torture. Certaines études laissent entendre que les conditions de détention peut mener à un sentiment de discrimination et d'injustice susceptible de renforcer la radicalité. L'absence d'étude évaluative des dispositifs de prévention et de répression à l'égard des personnes qualifiées de 'radicalisées', ne permet pas encore de savoir dans quelle(s) mesure(s) cela affecte leur engagement. Il semble actuellement que les effets de ces interventions varient en fonction des individus mais également en fonction du groupe considéré.

Bien entendu, cette revue de la littérature comporte certaines limites. D'une part, elle ne rend pas compte de l'ensemble de la production scientifique en la matière puisque l'étude fut limitée à trois corpus de données (WoS, PoT et CNRS) ayant chacun leurs propres conditions de référencement. D'autre part, elle est tributaire de la syntaxe et des critères de sélection utilisés. Par exemple, à cet égard, une critique pourrait survenir à propos de l'usage du terme 'empiric' auquel aurait pu être préféré le terme plus commun de 'data', lequel expose cependant à un risque de surabondance de références. Dans le même sens, le non usage du terme '(in)justice' a sans doute permis d'éviter les nombreux articles traitant de l'incidence des griefs et du sentiment d'injustice sur la radicalisation.

Remerciements

Les auteurs de l'article remercient la politique scientifique fédérale belge (BELSPO) pour le financement qu'elle leur a accordé dans le cadre du projet 'Folks, Authorities and Radicalism: between polarization and social construction (FAR)'. Ils sont également reconnaissants d'avoir pu bénéficier de l'aide fournie par les experts anonymes assignés à l'évaluation du manuscrit.

Bibliographie

*Allan Harriet, Glazzard Andrew, Jesperson Sasha, Reddy-Tumu Sneha & Winterbotham Emily (2015), *Drivers of violent extremism. Hypotheses and literature review*, Rapport de recherche, Royal United Services Institute, London, 65 p.

*Bakker Edwin (2006), *Jihadi terrorists in Europe: their characteristics and the circumstances in which they Joined the jihad: an exploratory study*, Rapport de recherche, Netherlands Institute of international relations Clingendael, 74 p.

*Bakker Edwin & de Bont Roel (2016) «Belgian and Dutch jihadist foreign fighters (2012–2015): characteristics, motivations, and roles in the war in Syria and Iraq», *Small Wars & Insurgencies*, 27 (5): 837-857.

*Basra Rajan & Neumann Peter (2016) «Criminal-pasts, terrorist futures: European jihadists and the new crime-terror nexus», *Perspectives on Terrorism,* 10 (6): 25-40.

*Bazex Hélène, Bénézech Michel & Mensat Jean-Yves (2017), «« Le miroir de la haine ». La prise en charge pénitentiaire de la radicalisation : analyse clinique et criminologique de 112 personnes placées sous main de justice», *Annales Médico-psychologiques*, *revue psychiatrique,* 175 (3): 276-282.

*Bazex Hélène & Mensat Jean-Yves (2016), «Qui sont les djihadistes français ? Analyse de 12 cas pour contribuer à l'élaboration de profils et à l'évaluation du risque de passage à l'acte», *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique,* 174 (4): 257-265.

*Bhui Kamaldeep, Silva Maria Joao, Topciu Raluca & Jones Edgar (2016), «Pathways to sympathies for violent protest and terrorism». *The British Journal of Psychiatry*, 209 (6): 483-490.

*Bonelli Laurent & Carrié Fabien (2018), *Radicalité engagée, radicalités révoltées - Une enquête sur les mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse*, Rapport de recherche, Université de Paris Nanterre, Institut de sciences sociales et politique, France, 216 p.

*Borum Randy (2011), «Radicalization into violent extremism II: a review of conceptual models and empirical research», *Journal of Strategic Security*, 4 (4): 37-62.

*Bosi Lorenzo (2012), «État des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique», *Critique internationale*, 1 (54): 171-189.

*Bosi Lorenzo & della Porta Donatella (2012), «Micro-mobilization into armed groups: ideological, instrumental and solidaristic paths», *Qualitative Sociology*, 35 (4): 361-383.

*Bouhana Noémie & Wikström Peter-Olof (2011), *Al Qai'da-Influenced radicalisation: a rapid evidence assessment guided by situational action theory*, Rapport de recherche, Home Office, occasional paper 97, London, 113 p.

Bourdieu Pierre (1986), «L'illusion biographique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63:69-72.

*Bradford Ben (2014), «Policing and social identity: procedural justice, inclusion and cooperation between police and public», *Policing and Society*, 24 (1): 22-43.

*Carter Alexander James (2017), «Cumulative Extremism: Escalation of Movement–Countermovement Dynamics in Northern Ireland between 1967 and 1972», *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 9 (1): 37-51.

*Codaccioni Vanessa (2013), «Expériences répressives et (dé)radicalisation militante: La variation des effets de la répression sur les jeunes membres du Parti communiste français (1947-1962)». *Cultures & conflits*, 89: 29-52.

Coolsaet Rik (2016a), *Radicalisation entre contexte et responsabilité individuelle*, L'observatoire, Liège, 86, 6 p.

*Coolsaet Rik (2016b), «Facing the fourth foreign fighters wave. What drives Europeans to Syria and to Islamic state ?», *Egmont Papers*, 81, 48 p.

*Crettiez Xavier (2011a), ««High risk activism»: essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)», *Pôle Sud*, 1 (34): 45-60.

*Crettiez Xavier (2011b), ««High Risk Activism»: Essai sur le processus de radicalisation violente (seconde partie)», *Pôle Sud,* 2 (35): 97-112.

*Crettiez Xavier (dir.), Sèze Romain (dir.), Ainine Bilel & Lindemann Thomas (2017), *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente. Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents*, Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice, Paris, 152 p.

*de Bie Jasper (2016), «Involvement mechanisms of jihadist networks», *Perspectives on terrorism*, 10 (5): 22-41.

*Decker Scott & Pyrooz David (2015), «"I'm down for a jihad": how 100 years of gang research can inform the study of terrorism, radicalization and extremism», *Perspectives on terrorism*, 9 (1): 104-112.

*della Porta Donatella (2018), «Radicalization: a relational perspective», *Annual Review of Political Sciences*, 21: 461–474.

*de Roy van Zuijdewijn Jeanine & Bakker Edwin, «Analysing personal characteristics of lone-actor terrorists: research findings and recommendations», *Perspectives on terrorism*, 10 (2): 42-49.

Guibet Lafaye Caroline, Brochard Pierre (2016), « La radicalisation vue par la presse: fluctuation d'une représentation», *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 130 (1):1-24.

*Guibet Lafaye Caroline (2017), «Engagement radical, extrême ou violent: basculement ou «continuation de soi ? «», *Sens public,* 42 p.

*Hafez Mohammed & Mullins Creighton (2015), «The radicalization puzzle: a theoretical synthesis of empirical approaches to homegrown extremism», *Studies in Conflict & Terrorism*, 38 (11): 958-975.

*Hecker Marc (2018), *137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice*, Rapport de recherche, *Focus stratégique* n° 79, Ifri, France, 56 p.

*Holman Timothy (2015), «Belgian and French foreign fighters in Iraq 2003–2005: a comparative case study», *Studies in Conflict & Terrorism,* 38 (8): 603-621.

*Jackson Jonathan, Huq Aziz, Bradford Ben & Tyler Tom (2013), «Monopolizing force? Police legitimacy and public attitudes toward the acceptability of violence.» *Psychology, Public Policy, and Law*, 19 (4): 479-497.

*Khosrokhavar Farhad (2013), «Radicalization in prison: the French case», *Politics, Religion & Ideology,* 14(2), 284-306.

*Koehler Daniel (2014), «German Right-Wing Terrorism in Historical Perspective. A First Quantitative Overview of the 'Database on Terrorism in Germany (Right-Wing Extremism)' – DTG^{rwx}' Project», *Perspectives on Terrorism*, 8 (5): 48-58.

Kouwenhoven A & Chorus J., «Philip Morris wil invloed via terreurstudies», *NRC handelsblad*,25 september 2018,

https://www.nrc.nl/nieuws/2018/09/25/philip-morris-fietste-die-vraag-het-onderzoek-in-a1778041 (consulté le 18 octobre 2018).

Kundnani Arun (2012), «Radicalisation: the journey of a concept», *Race & Class,* 54 (2): 3-25.

*Liem Marieke, van Buuren Jelle, de Roy van Zuijdewijn Jeanine, Schönberger Hanneke & Bakker Edwin (2018), «European lone actor terrorists versus "common" homicide offenders: an empirical analysis», *Homicide Studies*, 22 (1): 45-69.

*Litmanovitz Yael, Weisburd David, Hasisi Badi, Wolfowicz Michael (2017), «What are the social, economic, psychological and environmental risk factors that lead to radicalization and recruitment to terrorism?», Title registration for a systematic review, *Campbell collaboration*, 23 p.

*Ljujic Vanja, Willem van Prooijen Jan & Weerman Frank (2017), «Beyond the crime-terror nexus: socio-economic status, violent crimes and terrorism», *Journal of Criminological Research, Policy and Practice,* 3 (3): 158-72.

*Lum Cynthia, Kennedy Leslie & Sherley Alison (2006) «The effectiveness of counter-terrorism strategies», *Campbell Systematic Reviews*, 2, 51 p.

*Lyall Gavin (2017), «Who are the British jihadists? Identifying salient biographical factors in the radicalisation process», *Perspectives on terrorism,* 11 (3): 62-70.

Makarenko Tamara (2004), «The crime–terror continuum: tracing the interplay between transnational organised crime and terrorism», *Global crime*, 6 (1): 129-145.

*Mathaner Stefan (2014), «Contextualizing radicalization: the emergence of the "Sauerland-group" from radical networks and the salafist movement», *Studies in Conflict &Terrorism*, 37 (8): 638-653.

*McGilloway Angela, Ghosh Priyo & Bhui Kamaldeep (2015) «A systematic review of pathways to and processes associated with radicalization and extremism amongst muslims in Western Societies», *International Review of Psychiatry,* 27 (1): 39-50.

*McGregor Ian, Hayes Joseph & Prentice Mike (2015) «Motivation for aggressive religious radicalization: goal regulation theory and a personality × threat × affordance hypothesis», *Frontiers in Psychology,* 6 (septembre), 18 p.

*Mullins Sam (2009) «Parallels between crime and terrorism: a social psychological Perspective», *Studies in Conflict & Terrorism*, 32 (9): 811-830.

Neumann Peter (2013), «The trouble with radicalization», *International Affairs*, 89 (4): 873–893.

Paoli Letizia (2002), «The paradoxes of organized crime», *Crime, Law and Social Change*, 37 (1): 51-97.

*Pauwels Lieven, Brion Fabienne, De Ruyver Brice, Easton Marleen (promoteurs), Schils Nele, Laffineur Juliette (2012), *Comprendre et expliquer le rôle des nouveaux médias sociaux dans la*

formation de l'extrémisme violent. Une recherche qualitative et quantitative, Rapport de recherche, BELSPO, Bruxelles, 40 p.

*Reinares Fernando, Garcia-Calvo Carola & Vicente Alvaro (2017), «Differential association explaining jihadi radicalization in Spain: a quantitative study», *Combating Terrorism Center, West point*, 7 p.

*Reitano Tuesday, Clarke Colin & Laura Adal (2017), *Examining the nexus between organised crime and terrorism and its implications for EU programming*, Rapport de recherche, CT morse, European Union, 28 p..

*Rekawek Kacper, Matejka Stanislav, Babikova Martina, Nagy Tomas, Rafay Jakub (2017), *From criminals to terrorists and back*, Globsec, Kick off report, 36 p.

*Roy Olivier (2016), « Peut-on comprendre les motivations des djihadistes?», *Pouvoirs*, 158 (3): 15-24.

Roy Olivier (2017), «Who are the new jihadis?», *The Guardian*, 13 avril 2017, https://www.theguardian.com/news/2017/apr/13/who-are-the-new-jihadis (consulté le 18 janvier 2018).

*Schils Nele & Verhage Antoinette (2017), «Understanding how and why young people enter radical or violent extremist groups», *International journal of conflict and violence*, 11 (2): 1-17.

*Schmid Alex (2013), *Radicalisation, de-radicalisation, counter-radicalisation: a conceptual discussion and literature review*, Rapport de recherche, ICCT, The Hague, 77 p.

Schuurman Bart (2018), «Research on terrorism, 2007–2016: a review of data, methods, and authorship», *Terrorism and Political Violence*, 0 (0), 1-16.

Sedgwick Mark (2010), «The concept of radicalization as a source of confusion», *Terrorism and Political Violence*, 22 (4): 479-494.

*Silke Andrew & Veldhuis Tinka (2017) «Countering violent extremism in prisons: a review of key recent research and critical research gaps», *Perspectives on terrorism*, 11 (5): 2-11

*Simcox Robin (2015), *We will conquer your Rome. A study of Islamic state terror plots in the West*, Rapport de recherche, Center for the response to radicalisation and terrorism at the Henry Jackson society, London, 59 p.

*van Leyenhorst Maarten & Andreas Ada (2017), «Dutch suspects of terrorist activity: a study of their biographical backgrounds based on primary sources», *Journal for Deradicalization*, 12: 309-344.

*Van San Marion (2015), «Lost Souls searching for answers? Belgian and Dutch converts joining the Islamic state», *Perspectives on terrorism*, 9 (5): 47-56.

*Veldhuis Tinka & Lindenberg Siegwart (2012), "Limits of tolerance under pressure: a case study of dutch terrorist detention policy", *Critical studies on terrorism,* 5 (3), 425-443.

*Vidino Lorenzo, Marone Francesco & Entenmann, Eva (2017), *Fear thy neighbour: radicalization and jihadist attacks in the west*, Rapport de recherche*,* ICCT, The Hague, 108 p.

*Weenink Anton (2015), «Behavioral problems and disorders among radicals in police files», *Perspectives on Terrorism*, 9 (2): 17-33.

*Weggemans Daan, Bakker Edwin & Grol Peter (2014), «Who are they and why do they go? The radicalisation and preparatory processes of Dutch jihadist foreign fighters», *Perspectives on Terrorism*, 8 (4): 100-110.

*Wisler Dominique (1992), *La violence politique en Suisse et les mouvements sociaux: 1969-1990* , Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse, ETH Zentrum, Zürich, 228 p.

Notes

1 Cet article constitue une version abrégée d'un rapport rendant compte in extenso des résultats de la revue de littérature réalisée par l'équipe de recherche sur les rapports entre Justice et Radicalisation, lequel est accessible sur le site de l'INCC, https://incc.fgov.be/.

2 Le choix d'exclure les livres limite notre échantillon au sens où ceux-ci constituent indéniablement une part importante des connaissances scientifiques. Cependant, les articles publiés dans des revues scientifiques représentent la plus grande partie de la production scientifique dans le

domaine des sciences sociales et humaines lorsqu'il s'agit de valoriser des résultats de recherche.

3 Une telle réduction peut paraître a priori surprenante. Toutefois, sur la thématique connexe du terrorisme, une revue de la littérature a par exemple montré que seulement 3% des 6041 articles examinés qui furent publiés entre 1971 et 2003 reposaient sur une base empirique (Lum et al., 2006). Ce constat a par ailleurs été confirmé dans une étude récente (Silke, 2017).

4 Les recherches sur le crime-terror nexus ne sont en soi pas neuves, tout au plus récentes. Selon Basra & Neumann (2016), elles peuvent être distinguées selon qu'elles abordent la question sous la forme (1) des liens institutionnels entre le crime organisé et le terrorisme (Makarenko, 2004), (2) des similarités organisationnelles entre les gangs de rue et les groupements terroristes (Paoli, 2002; Mullins, 2009; Decker & Pyrooz, 2015) et (3) des convergences sociales observées au niveau des réseaux, des environnements, des milieux des personnes engagées dans un parcours criminel ou terroriste (Basra & Neumann, 2016). Au regard de notre objet, seule cette troisième dimension est envisagée ici.

5 Pour chaque pays, une équipe de chercheurs locaux est chargée de récolter des données relatives à la «carrière criminelle» des individus arrêtés en 2015 et condamnés pour terrorisme avant le 31 décembre 2018. Périodiquement, des résultats de cette recherche sont publiés (Voir sous https://www.globsec.org/projects/criminals-terrorists-back/).

6 Par exemple, si le protocole de la recherche CLAT (Countering Lone Actor Terrorist, https://rusi.org/projects/lone-actor-terrorism) incluait la récolte d'informations relatives aux antécédents judiciaires, cet objectif a cependant été abandonné en raison de la non-disponibilité et/ou de la non fiabilité de l'information récoltée sur la base de sources ouvertes.

L'arbre cache-t-il la forêt ? Contexte sociopolitique et mesures anti-terroristes en Belgique : de l'impact sur les droits et sur la cohésion sociale.

par **Coline REMACLE*** et **Charlotte VANNESTE****

Résumé
Dans cet article, nous analysons tout d'abord le contexte sociopolitique belge dans lequel viennent s'inscrire au cours de ces dernières années les politiques de contre-terrorisme. C'est en effet au vu de ce contexte qui – à l'instar de ce qui est observable plus globalement sur le plan international – est marqué par une montée des populismes, que la question de la déconsolidation des droits et de la cohésion sociale vient prendre sens de façon plus générale. Le rapport entre populisme et déconsolidation du droit est interrogé au regard de quelques événements emblématiques. Des mesures spécifiques prises en matière de contre-terrorisme par le gouvernement fédéral belge depuis 2015 sont ensuite examinées. L'analyse des modifications législatives met en lumière plusieurs tendances qui illustrent en quoi des craintes peuvent être émises sur le plan des atteintes aux droits fondamentaux et libertés individuelles. Au travers de plusieurs exemples, trois tendances seront présentées: l'extension de la liste des infractions terroristes, la révision de la procédure pénale et l'inflation des mesures administratives et connexes.

Mots-clés: Contre-terrorisme; Droits humains; Liberté; Populisme; Politiques publiques

Summary
In this article, we analyse first the sociopolitical context in Belgium that forms the backdrop for the counter-terrorism policies developed in recent years. Indeed, it is precisely in the light of this context which – as observed more widely at the international level – is marked by a rise in populism, that the question of deconsolidation in terms of rights and social cohesion takes on a much broader sense. The relationship between populism and deconsolidation of rights is studied in relation to a few emblematic events. We then examine specific counter-terrorism measures adopted by the federal government since 2015. An analysis of legislative changes highlights several tendencies illustrating how fears can be raised regarding fundamental rights and individual liberties. Several examples are provided to present three tendencies: extension of the list of terrorist infractions, revision of the criminal procedure and inflation of administrative and connected measures.

Keywords: Counter-terrorism; Human rights; Liberties; Populism; Public Policies

Introduction

La question de la menace que représente le terrorisme pour les droits de l'homme et la démocratie semble évidente à chacun tant celui-ci touche aux droits humains les plus élémentaires que sont la vie et l'intégrité physique. Le danger

* Chercheuse à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (Bruxelles).
** Maître de recherches à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (Bruxelles) et chargée de cours à l'Université de Liège (Belgique).

que peuvent comporter les politiques anti-terroristes eu égard à ces mêmes droits est une thématique beaucoup moins prégnante dans les espaces public, politique ou médiatique en encore scientifique.

Ce danger est pourtant bien réel de sorte qu'il a fait l'objet, dès le lendemain des attentats du 11 septembre 2001, de lignes directrices de la part du Conseil de l'Europe (1). Sur son site (2), la Commissaire aux droits de l'homme souligne, faits à l'appui, que les opérations menées par un certain nombre d'États montre qu'un large éventail de droits de l'homme subissent *«les répercussions des mesures de lutte contre le terrorisme, notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit à un procès équitable, et le respect de la vie privée et familiale».* En décembre 2018, une note relève que *«l'utilisation de la législation anti-terroriste à mauvais escient est devenue en Europe l'une des menaces les plus répandues pour la liberté d'expression»* et précise que les gouvernements, *«omettent souvent d'évaluer l'impact que les mesures antiterroristes appliquées dans le passé ont eu sur les droits de l'homme» (3).* Si les exemples donnés pointent particulièrement des modifications de la législation en Turquie et en Russie, ils concernent également des pays aux régimes démocratiques généralement moins sujets à caution comme le Royaume-Uni, la France ou l'Espagne. Sont plus spécifiquement visées les législations nouvelles qui érigent en infraction pénale l'encouragement, la glorification ou l'apologie du terrorisme et peuvent conduire, sous ce couvert, à la criminalisation de comportements ne relevant pas du terrorisme et à une limitation disproportionnée de l'exercice de la liberté d'expression et d'autres libertés.

Dans le discours officiel, la Belgique souscrit pleinement au principe selon lequel la lutte contre le terrorisme ne peut porter atteinte aux droits de l'homme. Les notes de politique gouvernementale en font un refrain récurrent, de même que les exposés des motifs des lois anti-terroristes ou encore les rapports de la Commission parlementaire mise en place suite aux attentats du 22 mars 2016, qui déclarent, par exemple, qu'il faut *«rester attentif au maintien du nécessaire équilibre entre l'exigence de sécurité de la population, d'une part, et les droits de l'homme, et en particulier de la vie privée d'autre part»* ceci sans s'étendre toutefois davantage sur les possibles modalités d'une telle vigilance (4). Pourtant, même si les conclusions préliminaires du récent rapport des Nations Unies (5) rendent globalement hommage au gouvernement belge pour son engagement à respecter ses obligations en matière de droits de l'homme, des motifs d'inquiétude sont également largement soulevés qui sollicitent l'attention.

Dans cet article nous procédons en deux temps. Nous analysons tout d'abord en quoi le contexte sociopolitique belge des dernières années (2014-2018) a, à l'instar de ce qui est observable plus généralement sur le plan international, présenté un terrain propice à des formes d'érosion des droits humains. A la lumière de cette toile de fond, ce sont ensuite les dispositifs spécifiquement mis en place en matière de lutte contre le terrorisme depuis 2015 qui sont examinés, et leurs impacts potentiels sur l'État de droit.

1. Contexte sociopolitique: «derrière l'arbre» la montée des populismes

Comme le pointait la Commissaire européenne aux droits de l'homme (6), l'inscription des actes terroristes et de la réaction politique dans un contexte général de montée des populismes accroît fortement le risque de mesures abusives au regard des droits de l'homme. Si le contexte belge n'est certes pas de ceux qui en Europe, à l'instar de la Hongrie de Victor Orban ou de la récente configuration gouvernementale en Italie, affiche un indéniable triomphe du populisme, il est loin toutefois d'être épargné par cette lame de fond qui, plus insidieusement mais toutefois indéniablement, module les discours et les pratiques, voire donne le ton au développement des politiques dans de nombreux domaines. Nous nous penchons, dans un premier point, sur ce qui dans ce que l'on qualifie de «populisme» porte en soi les germes de profondes atteintes aux droits de l'homme (1.1).

Dans la complexité de l'État fédéral belge, c'est la forte ascension d'un parti nationaliste flamand, la Nieuwe-Vlaamse Alliantie (N-VA), porté par la figure de Bart De Wever, et sa montée au pouvoir suite aux élections de 2014 qui a lourdement marqué de son empreinte la politique des dernières années et justifié le constat d'une poussée populiste. Les principaux contours de ce populisme particulier sont esquissés dans le deuxième point (1.2).

Enfin, nous examinons, comment cette logique populiste a concrètement, en Belgique, des effets potentiels en termes d'atteintes aux droits de l'homme. La cristallisation de cette «déconsolidation du droit» autour de la lutte anti-terroriste, au moment des attentats, a en effet des ressorts bien plus profonds que le seul argument sécuritaire (1.3).

1.1 Populisme et droits de l'homme

Que qualifie-t-on tout d'abord de populisme? S'il ne fait pas l'objet d'une définition consensuelle, les spécialistes s'accordent cependant à dire que le populisme n'est pas en soi une idéologie mais plutôt une manière de faire de la politique, un style qui se caractérise par une vision du monde dichotomique et une rhétorique binaire opposant le «peuple» idéalisé contre une «élite» corrompue (Jamin, 2016; Burgorgue-Larsen, 2019). Ce style épouse en réalité des idéologies diverses, au-delà du clivage gauche-droite, en déclinant au cas par cas la nature de son peuple. Le peuple y est toujours présenté comme majoritaire, homogène et laborieux. Il peut être le «peuple nation» uni contre les intérêts qui le divisent, le peuple «identitairement» spécifique, «notre peuple» ethnique contre les immigrés ou étrangers ou encore le «peuple ordinaire» face aux élites ou aux privilégiés.

Dans une analyse pointue de la relation entre populisme et droits de l'homme, Burgorgue-Larsen (2019) s'adonne à un double questionnement. L'auteur s'interroge tout d'abord sur la part de responsabilité du «droit des droits de l'homme» dans l'histoire des désenchantements sociaux qui ont contribué à l'irruption du populisme. Plus pertinent encore pour notre réflexion, est son examen de la «déconsolidation» démocratique que façonnent les logiques populistes une fois au pouvoir. S'il est ainsi probable que certains traits des systèmes

démocratiques et de leurs appareils de justice ont pu contribuer à l'apparition de logiques populistes en tout cas «ce qui est certain c'est que une fois arrivées au pouvoir, ces logiques déconstruisent, démantèlent, points par points ce qui constitue l'essence même de la démocratie». Dans ce contexte, souligne l'auteur ce sont «deux matrices essentielles du pacte constitutionnel démocratique libéral qui sont délibérément et minutieusement détruites par les régimes populistes: (1) la séparation des pouvoirs d'un côté et (2) la protection des droits de l'homme de l'autre» (2019, 229).

(1) La disparition des mécanismes de contre-pouvoir est un des effets les plus visibles, résultant de stratégies délibérées visant à éliminer les processus institutionnels participant à la séparation des pouvoirs. Dans cette logique, une confiscation des modes classiques de fonctionnement démocratique est promue au profit d'un Exécutif surpuissant qui concentre les pouvoirs et qui seul est censé incarner légitimement «la voix du peuple» (2019, 233).

(2) Un rapport très singulier est entretenu aux droits de l'homme: tout en se proclamant les champions de la défense des droits économiques et sociaux, les populistes s'attaquent de front à des éléments-clé des droits civils et politiques. Fondamentalement, c'est l'égale dignité des êtres humains qui est directement reniée. La philosophie inhérente aux droits de l'homme implique que ceux-ci soient protégés pour toute personne quelle que soit sa condition, son sexe, son origine, sa nationalité. Or l'idéalisation du Peuple contredit frontalement ce principe de protection appliqué indistinctement. Exemples à l'appui, l'instrumentalisation dont font l'objet les droits de l'homme est mise en évidence: le discours populiste dénonce ainsi une protection qui s'appliquerait à l'«Autre» mais pas au «Peuple» et cette prétendue «générosité protectrice» à l'endroit de l'«Autre» (l'étranger ou le criminel) vient alors alimenter le discours populiste qui dénonce les élites, notamment les juges qui oublient le «Peuple».

Si cette analyse trouve surtout ses assises dans des cas idéaltypes comme la Hongrie ou le Venezuela, nous verrons que des manifestations de cette double logique sont également repérables en Belgique dans les propos et pratiques du parti N-VA au pouvoir, marquant ainsi de leur empreinte les initiatives politiques de l'ensemble du gouvernement auquel il participe.

1.2 Populisme dans le paysage belge

Comment se profile en Belgique le scénario populiste? La forme de populisme qui prédomine est celle qui s'est greffée sur la question de l'identité du peuple flamand. Historiquement, mais aussi le plus radicalement, celle-ci s'est manifestée tout d'abord via le parti d'extrême droite flamand *Vlaams Blok (VB)*. Sans jamais accéder au pouvoir, ce parti a connu sa période de gloire durant les années 1990 et au début des années 2000. Partant d'une définition ethnico-culturelle, le «Peuple» du VB est le peuple flamand, construit dans une double opposition: au peuple belge francophone d'abord, et aux étrangers ensuite, principalement les immigrés musulmans. Rebaptisé *Vlaams Belang* en 2004 suite à

une condamnation pour racisme (7), il perd par la suite une grande part de son électorat au profit principalement de la *Nieuwe-Vlaamse Alliantie (N-VA)* avec laquelle la porosité électorale est manifeste. Si le déclin du VB s'explique en partie par le «cordon sanitaire» (8) dont il a fait l'objet, il l'est surtout par la position concurrente de la N-VA plus modérée, qui présentait l'avantage, tout en surfant sur les même thématiques, d'offrir une solution pragmatique pour les électeurs du VB écartés de tout accès au pouvoir (Pauwels, 2011).

Le succès de la N-VA se répercute fortement sur la constitution du gouvernement fédéral de 2014, où les postes ministériels qui lui échoient sont de ceux qui sont étroitement liés aux fonctions centrales de l'État comme la Sécurité, l'Intérieur ou les Finances ainsi qu'un secrétariat d'État à l'Asile et à la Migration qui en raison de l'afflux migratoire de 2015 a présenté une importance sociétale toute particulière (Govaert, 2016, 50).

Si le positionnement de la N-VA à la droite de l'échiquier politique sur le plan socioéconomique est évident, son caractère populiste d'abord, et d'extrême droite ensuite ne se sont révélés que progressivement au grand jour, restant matière à débat auprès des experts. D'aucuns ont certes dénoncé, avant même son accession au pouvoir, le radicalisme caché sous l'apparence modérée du parti, et les dangers potentiels pour la démocratie (Maly, 2012), mais d'autres ont souligné plutôt ce qui le distinguait de l'extrême droite (9). Toujours est-il que la médiatisation récurrente de certains faits ou discours a multiplié les mises en cause de sa perméabilité avec l'extrême-droite. Son refus de signer le *Pacte de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* en décembre 2018, ceci à quelques mois de l'échéance électorale, a provoqué une grave crise gouvernementale et sa démission du gouvernement (10).

Quelles que soient les analyses de la stratégie du parti, il est essentiel de comprendre la logique qui sous-tend l'argumentaire de la N-VA et lui permet de tracer ainsi son chemin. Ce qui fait la force de la N-VA, selon Jamin, c'est sa capacité à mobiliser les notions de mérite, de labeur dur et de responsabilité et d'en faire le cœur même de son architecture, lui permettant de rester en dehors des radicalismes condamnés par la loi, comme le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Au centre de son programme, ce sont les traits de la rhétorique «producériste» que l'on retrouve, structure de base du récit populiste aux États-Unis qui oppose les travailleurs aux fainéants, les responsables aux assistés. Le «Peuple» est celui des «producteurs», dont l'exploitation par les supposés fainéants parasites est dénoncée. L'idée est également entretenue d'une forme de connivence tacite entre les parasites d'en-bas que sont les immigrés, chômeurs et assistés, et les parasites d'en-haut parmi lesquels figure par excellence l'élu socialiste. En établissant une hiérarchie basée sur le mérite, cette rhétorique glorifie les discriminations mais le fait de façon habile selon des critères qui ne sont pas interdits par la loi et qui à bien des égards font écho au libéralisme ambiant (Jamin, 2014).

1.3 Des menaces contre l'État de droit?

Dans le contexte ainsi esquissé, il n'est guère étonnant que le domaine de l'asile et de la migration soit celui où la question de l'érosion des droits a été mise

en débat avec le plus d'acuité au cours des dernières années, en toile de fond à celle que poseront également les initiatives prises dans le cadre de la lutte anti-terroriste. S'il est important de le souligner, c'est que la «déconsolidation» du droit dans ces deux domaines trouve des ressorts communs dans la même logique populiste, qui viennent alors se conforter mutuellement. Dès 2015, la concomitance de la «crise migratoire» et de la vague d'attentats crée dans les esprits un lien entre immigration et terrorisme, qui même n'étant pas fondé se prête aisément aux détournements de langage ou syllogismes boiteux dont les manœuvres d'instrumentalisation politique n'ont pas manqué de se saisir. Ainsi, tout en restant dans les limites de la légalité, les propos de la N-VA abondent de ces chaines de langage qui favorisent l'amalgame entre «migrant», «réfugié» et «terroriste» et rendent d'autant plus acceptables des propositions de restrictions apportées aux droits de chacune de ces «figures» particulières. Que le réfugié puisse, ne fusse que fictivement, être associé à un terroriste potentiel rendra plus aisée une politique d'asile restrictive de droits. Parallèlement, assimiler d'une quelconque manière le «terroriste» à «l'étranger» lui fait endosser, dans l'imaginaire collectif, les attributs que ce dernier se voit octroyer dans les discours populistes, accentuant encore la logique binaire du «Nous» contre «l'Autre» qualifié de monstrueux, en venant appuyer les arguments sécuritaires par des représentations issues des registres culturel, religieux ou encore économique. Dans des dispositifs tel que celui relatif à la *déchéance de nationalité* en matière de contre-terrorisme, l'existence de ces associations mentales peut revêtir une importance particulière.

Durant cette dernière législature, les dénonciations d'atteintes ou risques d'atteintes aux droits humains sont nombreuses dans le domaine de l'asile et de la migration, formulées par le secteur associatif (11), le monde scientifique mais également par des acteurs institutionnels ou/et judiciaires importants. Le cadre limité de cet article ne permet pas de les recenser mais deux moments à la une des médias méritent d'être évoqués, étant emblématiques des liaisons dangereuses entre logique populiste et déconsolidation du droit.

Le discours prononcé le 22 septembre 2015 à l'université de Gand, a été un moment clé dans la dénonciation médiatique d'un franchissement de la ligne rouge de la part du leader de la N-VA (12). Le droit international y est décrit comme un carcan qu'il faudrait remettre en question sur le plan de l'accès à la sécurité sociale des réfugiés. Ces derniers sont présentés comme principalement mus par «une boussole économique» et l'appât de notre système de sécurité sociale. Le registre culturel est également mobilisé pour affirmer la réalité du danger que représente l'afflux de réfugiés pour nos valeurs culturelles. Au-delà de ces postures idéologiques et du langage polarisant, c'est la proposition d'un statut social différent pour les réfugiés qui provoque de vives critiques, en ce qu'elle met directement en cause la Convention de Genève.

En décembre 2016, c'est le refus du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration d'accorder un visa humanitaire à une famille de réfugiés Syriens, ceci en dépit d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, qui motive de larges réactions d'indignation, cette fois jusqu'au sein même du monde judiciaire: avocats,

associations de magistrats (13) ou instances judiciaires. Le Collège du Ministère public dénonce ainsi «une inacceptable remise en cause de la séparation des pouvoirs, l'un des fondements de notre démocratie. En réaction, le président de la N-VA ira jusqu'à mettre en garde contre «le gouvernement des juges» (14).

Enfin, une mise en cause aux accents particulièrement forts puisqu'elle émane d'un des plus hauts magistrats du pays, le premier président de la Cour de Cassation, touche cette fois directement au danger pesant sur la justice et corollairement la légitimité de l'État. Sortant de sa réserve en 2016, celui-ci marque les esprits en parlant d'«État voyou» pour qualifier les menaces qui pèsent sur le fonctionnement de la justice, et au-delà sur le principe de séparation des pouvoirs. En 2018 à nouveau, il dénonce les formes subtiles et sournoises d'atteintes à l'indépendance du juge dérivées de la pression budgétaire et des restrictions drastiques sur le personnel et les conditions matérielles d'exercice de la fonction, rappelant en même temps la fonction essentielle que le juge a eu à jouer dans plusieurs dossiers relevant du domaine de l'asile et de la migration (15). Le rapport des Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL) du 23 mai 2017 (16) dresse lui aussi un portrait alarmant de «la ruine du pouvoir judiciaire» en Belgique entrainant une sérieuse diminution des garanties fondamentales. Le rapport conclut en soulignant combien pourtant au vu de l'aggravation de la législation anti-terroriste, le pays a besoin d'une justice garantissant les droits fondamentaux.

2. Les mesures de lutte contre le terrorisme: tendances et évolutions

Ces dernières années, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation sont devenues des axes politiques prioritaires dans de nombreux pays européens. En janvier et novembre 2015, suite au démantèlement d'une cellule terroriste à Verviers et aux premiers attentats à Paris, le gouvernement fédéral belge a réagi en annonçant successivement douze et dix-huit mesures phares. Si avant 2014, la Belgique s'est essentiellement cantonnée à conformer sa législation à des engagements supranationaux, le contexte marqué par les nombreux départs de jeunes belges dans les zones de conflit dès 2012, l'attentat au Musée Juif de Belgique en mai 2014 mais surtout les attentats en France en 2015, et ceux de mars 2016 en Belgique, a poussé les responsables politiques à réagir avec force. Même si une partie de la classe politique s'est targuée de ne pas s'être laissée tenter par la mise en place d'un état d'urgence comme l'ont fait nos voisins français et comme le souhaitait la NVA (17), les modifications engendrées par l'entrée en vigueur des mesures annoncées ne sont pas sans poser de nombreuses questions quant aux droits fondamentaux et aux équilibres démocratiques, ceci dans le contexte sociopolitique décrit précédemment.

Dans ce processus, quatre grandes évolutions peuvent être mises en exergue: une mutation importante de la législation, un déploiement de nombreux dispositifs d'action, une transformation structurelle et fonctionnelle des services, des acteurs et des lieux de concertation et enfin un foisonnement des

dispositifs permettant la collecte, l'enregistrement et le partage d'informations. Seule la première, relative aux modifications législatives, sera abordée dans cet article. Le cadre restreint ne permettant pas non plus de présenter l'ensemble des modifications effectuées, trois tendances seront esquissées au travers de plusieurs exemples: l'extension de la liste des infractions terroristes (2.1), des révisions de la procédure pénale (2.2) et l'inflation des mesures administratives et «connexes» (2.3).

2.1 Extension de la liste des infractions terroristes

Jusqu'en 2003, la Belgique ne disposait pas de législation spécifique en matière de lutte contre le terrorisme. Dès lors, les infractions commises à des fins terroristes tombaient sous le coup du régime de droit commun. C'est une décision-cadre du Conseil de l'Union européenne du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme qui est venue enjoindre à la Belgique, comme aux autres États membres, de modifier sa législation (Coosemans, 2002). Véritable tournant dans l'approche pénale adoptée jusqu'alors en la matière (Moucheron, 2006), la loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes (18) a introduit une nouvelle catégorie d'infractions dans le Code pénal belge. Dans ce cadre, ce sont la *participation* à une activité d'un groupe terroriste et la *direction* d'un groupe terroriste qui ont été érigées en infraction. Dix ans plus tard, suivant une nouvelle décision-cadre ainsi qu'une convention du Conseil de l'Europe (19), la Belgique a complété sa liste d'infractions terroristes (20) incriminant cette fois l'*incitation*, le *recrutement* et la *formation* au terrorisme.

Dès 2014, dans le contexte décrit *supra*, ce champ encore limité sera fortement étendu. La loi du 20 juillet 2015 visant à renforcer la lutte contre le terrorisme (21) a ainsi introduit l'infraction du *déplacement* à des fins terroristes. Avec la loi du 3 août 2016 portant des dispositions diverses en matière de lutte contre le terrorisme, l'*incitation à se déplacer* à l'étranger à des fins terroristes et le *recrutement en vue d'aller combattre à l'étranger* sont également devenus des comportements punissables. Le dernier renforcement à ce jour s'est produit avec la loi du 14 décembre 2016 modifiant le Code pénal en ce qui concerne la répression du terrorisme (22) qui incrimine les *actes préparatoires* posés en vue de la commission d'une infraction terroriste. De tous temps, le droit pénal a été l'instrument permettant de réprimer un acte commis ou sa tentative; avec l'introduction des actes préparatoires comme infraction terroriste à part entière, le législateur a opéré un véritable tournant en matière pénale. Cet exemple traduit ce qui se donne de plus en plus à voir en matière de lutte contre le terrorisme: permettre d'agir toujours plus en amont. Si l'objectif assigné au droit pénal était jusqu'alors de réprimer des actes commis, il semble désormais davantage tourné vers la prévention du passage à l'acte. La question de savoir si c'est au droit pénal à remplir un tel objectif mérite d'être posée. Avec un tel changement, la marge d'appréciation et d'interprétation laissée aux acteurs chargés d'appliquer le droit peut être très large. En 2003 déjà des associations de défense des droits de l'homme avaient introduit un recours en annulation de la loi, soutenant que l'infraction terroriste était définie de manière trop large et

imprécise. Les nouvelles infractions justifieraient d'autant plus cette appréhension, tant elles semblent permettre des interprétations étendues.

En quinze ans, les infractions terroristes ont clairement pris une place dans le Code pénal belge. Une analyse approfondie de la jurisprudence permettrait notamment d'évaluer l'utilité d'allonger encore la liste des infractions terroristes alors que les préventions semblent déjà permettre de couvrir un large spectre de comportements. Pour d'aucuns, certaine incrimination relève «plus de la communication politique que d'une véritable nécessité de politique criminelle» et n'apporterait pas, comme le relève le Conseil d'État «de plus-value dans la lutte contre le terrorisme, en ce que ces comportements sont déjà couverts par les autres infractions» (Debrulle, 2016). A l'heure d'écrire ces lignes, d'autres projets de loi, visant notamment à introduire *l'auto-formation* comme infraction terroriste ou encore à instaurer une prévention intermédiaire entre la participation à une activité d'un groupe terroriste et la direction d'un groupe terroriste, sont en cours.

2.2 Révisions de la procédure pénale

Si le droit pénal a connu des modifications, la procédure pénale n'a pas non plus été en reste. Trois évolutions importantes, illustrées chacune par une mesure, sont ici présentées. De l'aveu même d'acteurs du monde judiciaire, ces modifications n'auraient probablement pas pu voir le jour en dehors de ce contexte particulier. La lutte contre le terrorisme a été/est aussi l'occasion de (re)mettre à l'agenda politique des revendications ou des attentes de différents acteurs. Alors que les évolutions de la procédure pénale sont régulièrement consécutives à des évènements qui défraient la chronique, les changements survenus dans le cadre du terrorisme sont loin d'être anodins.

Premièrement, des *règles d'exception* ont été introduites spécifiquement pour les infractions terroristes. La loi du 27 avril 2016 relative à des mesures complémentaires en matière de lutte contre le terrorisme (23) est ainsi concrétiser la mesure permettant les perquisitions 24h/24h et la levée *de facto* de l'interdiction des perquisitions entre 21h et 5h pour les infractions terroristes. Cette première évolution met en lumière les assouplissements des procédures et par là-même la disparition des garde-fous limitant les atteintes aux droits et libertés.

Deuxièmement, des *processus d'élargissement* ont pu être observés. En effet, des mesures initialement circonscrites à l'anti-terrorisme ont acquis, au fil du processus législatif, une portée générale. C'est notamment le cas pour la mesure visant à allonger la durée maximale de la «garde à vue» (24). Alors que le gouvernement souhaitait allonger cette durée de 24h à 72h uniquement pour les infractions terroristes, la législation a finalement été modifiée pour l'ensemble des infractions en permettant la privation de liberté d'une personne suspectée, par les services de police sans l'intervention d'un juge, pour une durée maximale de 48h (25). Si depuis la fin du XIXème siècle, l'article 12 de la Constitution belge, garant du droit à la liberté individuelle, était resté inchangé, la lutte contre le terrorisme a permis de doubler la durée de privation de liberté dans le cadre d'une arrestation judiciaire.

Troisièmement, des *dispositifs hybrides* pour les infractions terroristes ont également émergé et sont clairement de nature à durcir le ton en matière de terrorisme. La modification relative à détention préventive traduit bien cette évolution. Jusqu'alors le droit belge connaissait deux régimes distincts. Le premier concerne les infractions de nature à entraîner une peine d'emprisonnement de plus de quinze ans où la détention préventive peut être justifiée uniquement sur base de l'absolue nécessité pour la sécurité publique. Le second concerne les infractions dont la durée maximale de la peine encourue ne dépasse pas quinze ans. Une série de conditions supplémentaires doivent alors être rencontrées pour motiver la détention préventive. Désormais, un troisième régime existe pour les infractions terroristes: une détention préventive est envisageable si le maximum de la peine applicable dépasse cinq ans d'emprisonnement, le critère d'absolue nécessité pour la sécurité publique suffisant à justifier la détention préventive sans conditions supplémentaires. Plusieurs parlementaires ont introduit un amendement – qui n'a pas été retenu - demandant la suppression pure et simple de cette nouvelle disposition arguant qu'elle induisait une différence de traitement entre des personnes suspectées d'infraction terroriste et des personnes soupçonnées d'autres infractions dont la peine encourue est de cinq ans d'emprisonnement ou plus.

2.3 Inflation des mesures administratives et «connexes»

Toujours dans ce contexte, une série de mesures administratives a été déployée à différents niveaux de pouvoir (ex: fédéral, local) permettant à des acteurs relevant de l'exécutif (ex: ministre, bourgmestre) d'agir en dehors d'une procédure contradictoire. Cette évolution consistant à confier des compétences de plus en plus larges aux autorités administratives a déjà été soulignée, avec une mise en garde quant aux éventuelles dérives en matière d'atteintes aux droits et libertés des citoyens ainsi qu'aux possibilités de déséquilibres démocratiques (De Valkeneer, 2017; Debrulle, 2016).

Sont concernées des mesures administratives telles que le retrait, le refus et l'invalidation temporaire de la carte d'identité, le refus de la délivrance ou le retrait des passeports, la fermeture des établissements suspectés d'abriter des activités terroristes ou encore le gel des avoirs des personnes soupçonnées de financer le terrorisme. Parallèlement, des mesures non administratives, que nous qualifions de «connexes», se sont renforcées avec une volonté de sévérité pour les infractions terroristes. Il s'agit notamment de la mesure de déchéance de la nationalité pour certaines personnes condamnées à des infractions terroristes.

Le gel administratif des avoirs

La mesure administrative de gel des avoirs au niveau national existe dans la législation belge depuis 2006 mais n'avait jamais été utilisée avant l'annonce du gouvernement en 2015 d'activer le mécanisme prévu par la loi. Une circulaire ministérielle conjointe (26) a été établie afin de mettre en œuvre cette mesure qui, depuis 2016, a concerné 277 personnes (Remacle 2019).

Cette mesure administrative questionne à différents égards. Nous n'en retiendrons ici que trois. Premièrement, elle n'a pas fait l'objet d'une loi (législatif) mais a été établie dans le cadre d'un arrêté royal et activée par une circulaire ministérielle (exécutif) (27). En d'autres termes, elle n'a pas été soumise au parlement alors que le Conseil d'État avait souligné dans son avis (28) qu'une telle mesure devait être soumise à l'approbation des chambres législatives d'autant plus dans un domaine pouvant mettre en cause la protection des personnes et des biens. Pour la formalisation et la mise en œuvre de la mesure, le pouvoir exécutif est seul maître à bord, ce qui met à mal l'équilibre des pouvoirs. Deuxièmement, en raison de son caractère administratif, la procédure d'application, de modification ou de contestation est détaillée dans une circulaire à laquelle n'ont accès ni l'intéressé ni leur conseil. État de fait qui questionne notamment le respect des droits de la défense. Troisièmement, les identités des personnes faisant l'objet de cette mesure sont disponibles sur une liste accessible à tout un chacun car publiée au journal officiel reprenant les lois et autres règlements de l'État belge. Si les personnes concernées par la mesure doivent à tout le moins faire l'objet d'une information ou d'une instruction judiciaire, elles n'ont pas forcément été condamnées et sont donc, dans ce cas d'espèce, présumées innocentes. La publication de cette liste dépasse, selon nous, les limites du principe de précaution. Ce dernier peut facilement légitimer la décision de prendre cette mesure mais l'opportunité de publier les identités des intéressés pour assurer l'effectivité de la mesure est discutable.

La déchéance de la nationalité

La loi du 20 juillet 2015 (*supra*) a également concrétisé l'élargissement des possibilités (29) de retrait de la nationalité à des personnes condamnées pour terrorisme. Ces dernières étaient déjà visées dans le cadre d'une disposition permettant la dite déchéance. Jusqu'alors il était prévu que puissent être déchus de leur nationalité, certains Belges condamnés à une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans sans sursis pour l'une des infractions limitativement énumérées, dont faisaient parties les *infractions terroristes visées aux articles 137 à 141 du Code pénal,* et pour autant qu'elle ait été commise dans les *dix ans* à compter de la date d'obtention de de la nationalité belge (30).

La nouvelle loi a introduit deux changements principaux. Premièrement, elle a étendu cette possibilité à l'ensemble des infractions terroristes nouvellement définies et a créé un nouvel article 23/2, qui leur est spécifiquement dédié. Deuxièmement, elle a supprimé pour ces infractions la limite temporelle (fixée à dix ans à l'article 23/1) au-delà de laquelle la déchéance de la nationalité n'était plus possible. La procédure a également été simplifiée: le tribunal correctionnel saisi pour statuer sur le fond du dossier est également compétent pour se prononcer sur la déchéance. Ce nouvel article 23/2 introduit donc un dispositif particulier, durci et plus aisément mobilisable pour les infractions terroristes.

Comme mentionné *supra*, les dispositifs permettant de déchoir un individu de sa nationalité ne s'adressent qu'à certains Belges. En effet, une distinction est faite en fonction de la manière dont la nationalité a été acquise. Elle introduit

donc *de facto* deux catégories de citoyens: ceux dont la nationalité ne pourra jamais être retirée et ceux dont la nationalité pourra l'être. Si le caractère discriminatoire de la mesure peut sembler saillant, un arrêt de la Cour constitutionnelle rendu en 2009 tendrait à penser le contraire (31) (Marie-Aude Beernaert, 2015).

Alors que la portée symbolique de la mesure est aisément tangible, son utilité pour lutter efficacement contre le terrorisme pose davantage question. Pour d'aucuns, cette mesure serait inutile voire contre-productive (Debrulle, 2016; Wautelet, 2015). L'impact d'une telle mesure sur l'entourage des individus qui en font l'objet ne doit, à notre sens, également pas être négligé. Cette mesure ne risquerait-elle pas finalement d'augmenter le risque de polarisation et de radicalisation au sein de la société? Durant le processus législatif, certains partis politiques comme la NVA ont souhaité que les modifications puissent encore aller plus loin en permettant une déchéance de la nationalité pour des Belges issus la deuxième voire de la troisième génération d'immigrés (32). Cette piste avait été vivement critiquée par le milieu associatif et par plusieurs membres de l'opposition.

La première déchéance de la nationalité belge sur base du nouvel article 23/2, et directement jointe à une condamnation à une peine de prison, a été prononcée en juin 2018. Si plusieurs ressortissants belges reconnus coupables de terrorisme ont déjà été déchus de leur nationalité sur base des anciennes dispositions en vigueur, des membres du parquet fédéral expliquent «qu'il faut s'attendre à ce que cette tendance se maintienne et que le nombre de déchéances augmente fortement lorsque l'utilisation de l'article 23/2 sera réellement 'entrée dans les mœurs' au sein du ministère public» (Leemans et De Shryver, 2018).

En conclusion

Les attentats dont la Belgique a été victime et ceux qui ont touché les pays voisins ont déclenché la mise en place de dispositifs nouveaux de contre-terrorisme qui pose une série de questions sur le plan des droits fondamentaux et des garanties propres à un État de droit. Mais derrière l'arbre se cache la forêt. L'urgence face à la menace et la logique sécuritaire qui en découle ne sont pas les seuls moteurs de ces changements qui menacent les équilibres démocratiques.

Dans cet article nous avons mis en évidence tout d'abord le contexte sociopolitique particulier, celui de la montée des populismes qui n'a pas épargné la Belgique et dans lequel les capacités de résilience de notre État de droit sont particulièrement mises à l'épreuve. Si les traits du populisme testent ces capacités de résilience au niveau du fonctionnement sociétal pris dans son ensemble, certaines matières constituent des terrains de prédilection comme celle relative à l'asile et à la migration.

La lutte anti-terroriste, quant à elle, en raison du cumul de diverses composantes - culturelle, économique ou sécuritaire – constitue une cible privilégiée

de «déconsolidation» du droit et fait donc figure de «test par excellence» des capacités de résilience de notre État de droit (33). Les tendances marquantes des évolutions en cours ont été identifiées montrant que faire œuvre de vigilance s'avère une absolue nécessité. Ceci ne pourra se faire qu'à travers une évaluation de la mise en œuvre effective de ces nouveaux dispositifs, ceci à la lueur des différentes logiques mobilisées pour leur application et des argumentaires qui pour ce faire seront développés.

Bibliographie

Beernaert, M.-A., (2015). Renforcement de l'arsenal législatif anti-terroriste: entre symboles et prévention, *Journal des tribunaux*, nr.6626, 833-836.

Burgorgue-Larsen, L. (2019). Populisme et droits de l'homme. Du désenchantement à la riposte démocratique, *in* Edouard Bubout et Sébastien Touzé. Refonder les droits de l'homme. Des critiques aux pratiques, Pedone, 199-261.

Camus, C. (2007). La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales: État de droit et exceptionnalisme, *Revue internationale et stratégique*, n° 66, 9-24.

Coosemans, T. (2002). Les dispositifs de sécurité avant et après le 11 septembre 2001, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2002/17-18, nr.17-18, 5-86.

Debrulle, C. (2016). Lutte anti-terroriste ou combat liberticide. Evaluation en 2016, *Journal du Droit des Jeunes*, nr.360, 10-16.

De Valkeneer, C. (2017). Les réponses face au terrorisme: les glissements du judiciaire vers l'administratif, *Journal des tribunaux*, nr.6706, 707-711.

Govaert, S. (2016). La participation des nationalistes flamands au pouvoir dans les gouvernements fédéraux, 1977-2016, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2016/29, n°2314-2315, 5-76.

Jamin, J. (2014). Essai sur l'idéologie de la Nieuw-Vlaamse Alliantie, *L'Esprit du temps «Outre-Terre»*, 2014/3, 40, 95-109, https://www.cairn.info/revue-outre-terre-2014-3-page-95.htm.

Jamin, J. (2016). Idéologies et populismes, *in* Jamin J. (dir). *L'extrême droite en Europe*, Bruylant, 17-37.

Leemans, E., De Shryver (2018). Flankerende maatregelen, *in* L. Kerkhofs, J., Schotsaert, A., Van Linthout P. *Contra-Terrorisme. De gerechtelijk aanpak van terrorisme in België*, Larcier, België, 239-294.

Maly, I. (2012). *N-VA Analyse van een politieke ideologie*, Uitgeverij EPO, 608 p.

Moucheron, M. (2006). Délit politique et terrorisme en Belgique: du noble au vil, *in* Antiterrorisme et société, *Culture & Conflits*, nr.61, 77-100.

Pauwels, T. (2011). Explaining the strange decline of the populist radical right Vlaams belang in Belgium: The impact of permanent opposition, *Acta Politica* 46, 1, 60-82.

Remacle, C. (2019). Le gel administratif des avoirs dans la lutte contre le financement du terrorisme, *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, nr.2, 123-139.

Wautelet, P., (2015). Priver les djihadistes de leur nationalité belge: les garde-fous à respecter, *Journal des tribunaux*, 183-184.

Notes

Cette contribution prend place dans le cadre d'un projet de recherche AFFECT qui entend évaluer les impacts des politiques belges de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation sur la cohésion sociale et les libertés https://affectliberties.com. Ce travail est soutenu par le service public de programmation de la politique scientifique fédérale belge (BELSPO) dans le cadre du programme-cadre de recherche BRAIN-be (subvention n° BR/175/A4/AFFECT). La responsabilité scientifique est assumée par les auteures.

1 Conseil de l'Europe, Direction générale des droits de l'homme, *Les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme. Les lignes directrices du Conseil de l'Europe*, 32p.(2002), 76p.(2005), https://www.coe.int/t/dlapil/cahdi/Source/Docs2002/H_2002_4F.pdf.

2 https://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/counter-terrorism, au 10.02.19.

3 Conseil de l'Europe, Le carnet des droits de l'homme. L'utilisation de la législation antiterroriste à mauvais escient menace la liberté d'expression, Commissaire aux droits de l'homme, 4.12.2018, https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/misuse-of-anti-terror-legislation-threatens-freedom-of-expression?inheritRedirect=true&redirect=%2Ffr%2Fweb%2Fcommissioner%2Fthematic-work%2Fcounter-terrorism.

4 Enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars 2016 dans l'aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro Maelbeek à Bruxelles, y compris l'évolution et la gestion de la lutte contre le radicalisme et la menace terroriste, Troisième rapport intermédiaire sur le volet «Architecture de la sécurité», 17.06.2017, p. 129, https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/publications/attentats&language=fr&story=attentats.xml.

5 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme: la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme conclut sa visite en Belgique, Conclusions préliminaires, 31.05.2018. https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23164&LangID=F (11.02.19)

6 Note 3.

7 La loi du 30.07.1981, dite «loi Moureaux» permet de sanctionner «certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie».

8 Expression utilisée pour désigner l'accord politique passé entre les partis démocratiques pour empêcher toute participation au pouvoir de partis d'extrême droite.

9 La Libre, 23.09.2015, La N-VA d'extrême droite? Les experts sont partagés.

10 La rédaction de cet article s'est clôturée en avril 2019. Lors des élections du 26 mai 2019, la NVA perd un nombre important de voix (tout en restant le premier parti du Royaume), alors que le Vlaams Belang (VB) en gagne un nombre élevé, ce qui le ramène sur le devant de la scène en tant que deuxième parti au niveau national.

11 Voir notamment le site web du Ciré "Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers» https://www.cire.be/, ou de la Ligue des Droits humains, http://www.liguedh.be.

12 Texte accessible sur le site de la N-VA: https://www.n-va.be/sites/default/files/documents/PDF/lecon_inaugurale_bart_de_wever_ugent.pdf.

13 Voir les réactions de l'Union professionnelle de la magistrature (UPM), de l'Association Syndicale des Magistrats et d'un membre du Conseil Supérieur de la Justice.

14 La Cour de Justice de l'Union Européenne, sollicitée par l'État belge, a néanmoins dans sa décision du 07.03.2017, donné raison à la position du secrétaire d'État en évitant de se prononcer, estimant qu'une telle demande de visa relève «en l'état actuel du droit de l'Union européenne, du seul droit national».

15 Déclarations de Jean de Codt, le 15.05.2016, RTBF info; Opinion publiée dans La Libre du 28.11.2018; Emission Au bout du jour du 12.02. 2019.

16 La justice en Europe. Quinze systèmes judiciaires passés au crible des principes fondamentaux, 2017, 6-8. https://www.medelnet.eu/index.php/activities/an-independent-judiciary/380-la-justice-en-europe-quinze-systemes-judiciares-passes-au-crible-des-principes-fondametaux.

17 https://www.lalibre.be/actu/politique-belge/rentree-tendue-de-la-majorite-federale-alors-que-la-n-va-presse-pour-l-etat-d-urgence-57c727c335709333b7f6861a, consulté le 18/02/2019.

18 *M.B.*, 29 décembre 2003.

19 Décision-cadre du Conseil du 28 novembre 2008 modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme; Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme du 16 mai 2005.

20 Loi du 18 février 2013 modifiant le Livre II, Titre Ier du Code pénal, *M.B.*, 4 mars 2013.

21 *M.B.*, 5 août 2015.

22 *M.B.*, 22 décembre 2016.

23 *M.B.*, 9 mai 2016.

24 En droit belge, il s'agit d'une *arrestation judiciaire* mais le vocable *garde à vue* est communément utilisée.

25 Le 29 novembre 2017, les dispositions visant à concrétiser cette mesure ont été publiée au Moniteur belge. Il s'agit de la Révision du 24 octobre 2017 de l'article 12 de la Constitution ainsi que la loi du 31 octobre 2017 modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, la loi du 7 juin 1969 fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions, visites domiciliaires ou arrestations, la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police et la loi du 19 décembre 2003 relative au mandat d'arrêt européen.

26 Circulaire du 7 septembre 2015 du Ministre de la justice et du Ministre des Finances relative à la mise en œuvre des articles 3 et 5 de l'arrêté royal du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Voy. également arrêté royal du 28 décembre 2006 relatif aux mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, *M.B.,* 17 janvier 2007.

27 Plusieurs mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté royal consacrant cette mesure, le gouvernement a permis *a posteriori* qu'il puisse acquérir force de loi en introduisant un article confirmant ledit arrêté dans une loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV) (*M.B.*, 8 mai 2007). Si cette pratique de confirmation législative n'est pas neuve, elle reste, selon nous, discutable pour considérer que cet arrêté royal ait acquis force de loi.

28 Avis 41.440/2 de la section de législation du Conseil d'État belge, donné le 6 novembre 2016.

29 Laissées à l'appréciation du juge.

30 Art. 23/1, §1er, 1°du Code de la nationalité belge.

31 Arrêt de la Cour constitutionnelle du 14 mai 2009.

32 https://www.lalibre.be/actu/belgique/la-decheance-de-nationalite-des-belges-de-deuxieme-generation-reportee-a-plus-tard-54d4bb1235700d75226c7a8a, consulté le 18/02/2019.

33 Pour reprendre l'expression de Camus (2007).

Le théâtre comme média de prévention de la radicalisation : évaluation du projet « Nadia »

par **Fabienne GLOWACZ*** et **Isabelle COLLARD****

Résumé
La prévention dans le domaine de la radicalisation violente est devenue un enjeu sociétal. De nombreuses initiatives et actions de prévention menées partout en Europe mobilisent divers médias. Cependant, peu de dispositifs de prévention ne sont évalués. L'article porte sur l'évaluation d'un projet mené au sein des écoles par le Théâtre de Liège (en Belgique) autour de la pièce de théâtre «Nadia» qui avait pour objectif de sensibiliser les étudiants à la problématique de l'extrémisme violent, et de susciter une réflexion sur les processus en jeu. L'évaluation basée sur une double méthodologie a mis en évidence une transformation des représentations des jeunes par rapport à la radicalisation, et des impacts au niveau des connaissances et attitudes des jeunes.

Mots-clés: prévention; radicalisation; théâtre; représentations; évaluation; attitudes.

Summary
Prevention in the field of violent radicalization has become a societal issue. Many initiatives and preventive actions are carried out all over Europe, mobilising a numerous media. However, few prevention measures are evaluated. The article focuses on the evaluation of a project conducted by the Théâtre de Liège (in Belgium) around the play "Nadia". It aimed to raise awareness among students about the problem of violent extremism, and to stimulate reflection on the processes involved. The evaluation based on a double methodology has revealed a transformation of the representations of young people concerning radicalization, and effects on the level of knowledge and attitudes.

Keywoords: prevention; evaluation; radicalization; theater; representations; attitudes.

Introduction

Alors même que de nombreux dispositifs de type répressif et sécuritaire visant la «neutralisation» des personnes impliquées dans des activités terroristes sont déployés au sein des différents pays européens, nul ne conteste la nécessité de trouver un équilibre entre les approches répressives et préventives ainsi que l'importance de développer la prévention de la radicalisation.

Suite aux récents attentats terroristes, la lutte contre la radicalisation ('*counter-radicalisation*') s'inscrit au sein des politiques de contre-terrorisme au sens où elle combine des principes de politiques de sécurité classiques et des politiques sociales d'intégration et de cohésion des communautés. Elles sont défi-

* Docteur en Psychologie, Service de Psychologie clinique de la délinquance, Unité de recherche ARCh, Université de Liège

** Responsable de la coordination du service pédagogique et du développement des publics, Théâtre de Liège

nies comme «des politiques et programmes sociaux, politiques, légaux, éducatifs et économiques visant à remédier à certaines des conditions pouvant pousser certains individus sur la voie du terrorisme» (CIPC, 2017). La prévention de la radicalisation se trouve de la sorte associée de façon implicite et explicite au terrorisme, incluant la déradicalisation, le désengagement ainsi que la résilience, concept également mobilisé notamment dans le projet *Bounce*. S'agissant d'un phénomène complexe et multifactoriel, c'est probablement à partir d'une diversité de stratégies complémentaires visant une réduction des facteurs de risque et le développement des facteurs de protection que peuvent être atteints les objectifs de la prévention de la radicalisation. Et ils sont nombreux tout comme les publics ciblés, à savoir, la population générale (les jeunes principalement), les personnes à risque de se radicaliser, les individus se trouvant déjà dans un processus de radicalisation et ceux qui ont été impliqués dans l'extrémisme violent voire des activités terroristes. Nous pouvons retrouver de la sorte les trois niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Néanmoins, des auteurs tels que Schmidt (2013) considèrent que l'objectif de la contre-radicalisation devrait principalement s'articuler autour du renforcement et de l'autonomisation des groupes dans lesquels le terrorisme pourrait éventuellement émerger. Il s'agirait alors d'orienter les interventions vers les groupes à risques. Encore faut-il identifier ces groupes, et surtout tenir compte du risque de stigmatisation qui a été reconnu comme effet délétère de ces programmes.

En Belgique, de nombreuses initiatives de prévention ont été développées, certaines financées par l'Union Européenne (*Mobile Team, Bounce, et Family Support*), d'autres ayant bénéficié d'un soutien financier des autorités fédérales octroyé aux villes et communes belges en vue de la mise en œuvre d'une politique de prévention du radicalisme. Un guide publié en 2018 répertorie plus de 70 initiatives se situant aux différents niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire (1). Le déploiement de nombreuses actions de prévention s'observe à un niveau international: le RAN (Radicalisation Awareness Network), réseau d'intervenants travaillant sur la radicalisation menant à la violence financé par la Commission européenne, publie chaque année un rapport regroupant une liste des initiatives, en vue de stimuler le partage des connaissances et de pratiques (Vereshchagin et Glowacz, 2019).

Des recueils d'actions menées en prévention au sein des différents pays sont actuellement disponibles. Ils témoignent de la diversité des projets, de la créativité, des multiples médias mobilisés, et surtout des motivations des acteurs sociaux, culturels et éducatifs et de leur engagement, qui constituent en soi déjà un gage de résilience par rapport au contexte de menace, de terreur, de stigmatisations et de suspicions s'étant développé à la suite des attentats.

Des recherches se sont attachées à proposer des classifications de ces programmes et actions: soit en regard des niveaux de prévention, soit en distinguant les programme de prévention, de déradicalisation et de désengagement (Maestro et Szmania, 2016). Les auteurs du rapport CIPC (2015, 2017), dans leur revue systématique, ont classé les mesures mises en place à partir d'un

modèle écologique en quatre catégories: les mesures ciblant l'individu, l'environnement relationnel, l'environnement communautaire et l'environnement sociétal. De là, trois approches de la prévention de la radicalisation ont été dégagées: les approches intégratives, les approches comportementales et d'appartenance, et les approches cognitives. Les approches intégratives partent du constat de l'impact du manque d'intégration, notamment des minorités et des jeunes, sur la violence extrémiste. Elles sont centrées sur les communautés et les individus en vue de briser l'isolement, la marginalisation et la ségrégation des communautés, entre autres issues de l'immigration, en facilitant leur intégration et le dialogue avec les communautés majoritaires. Les approches comportementales et d'appartenance, relevant de la prévention tertiaire, se centrent sur le recours à la violence et l'appartenance au groupe extrémiste sans nécessairement aborder l'aspect idéologique et la réinsertion sociale. Enfin, les approches cognitives partant du postulat selon lequel le changement de cognitions favorise le changement des comportements et des attitudes, s'intéressent aux idées, croyances, représentations des individus. Nombre d'actions de prévention primaire s'inscrivent dans le registre de la prévention cognitive, via la sensibilisation des publics, la formation, l'accroissement des connaissances, notamment quant à la diversité au sein d'une même religion. La prévention repose en effet sur l'idée que plus on a de connaissances sur un sujet, plus on est capable de gérer des situations liées à la radicalisation. Le développement du jugement critique se trouve également souvent au centre de ces approches, de même que le renforcement de compétences personnelles. Il s'agit par exemple d'apprendre à identifier et à faire face à différentes opinions tout en respectant les autres, à réfléchir et à se questionner sur l'identité dans un climat de non-jugement, à augmenter la capacité à intégrer différents points de vue, etc. Des actions de prévention proposent, dans cette même logique, des outils basés sur le contre-discours, en vue de renforcer le discernement des personnes exposées aux discours extrémistes, de mettre en place des conditions permettant de résister à l'attrait des messages extrémistes à travers différentes stratégies axées sur la communication.

L'objectif de ces actions de prévention est d'outiller les jeunes afin de reconnaitre les interprétations radicales, de comprendre les techniques utilisées sur internet, les stratégies de manipulation de l'information et les relations à l'œuvre dans les processus de radicalisation.

Ces différents projets font appel à de nombreux supports et médias, dont l'art et le théâtre. Dans le cadre de cet article, nous présenterons un projet basé sur une pièce de théâtre, «Nadia», ainsi que l'évaluation portant sur l'impact de l'action et la pertinence du média théâtre.

Le théâtre comme média de prévention

Le théâtre a été et s'est investi dans le cadre de la prévention de la radicalisation. Plusieurs pièces ont été présentées et médiatisées: «*Djihad*» d'Ismaël

Saïdi, «*Lettre à Nour*», d'après «*Nour, pourquoi je n'ai rien vu venir*» de Rachid Benzine. De tout temps, le théâtre a endossé une mission de sensibilisation de la société aux problèmes sociaux, aussi difficiles soient-ils. Il lui est attribué le potentiel d'élever la conscience sociale autour de problèmes sociaux difficiles (Madsen, 2018). Guénoun (2016) considère quant à lui, que le théâtre est par essence politique, non pas dans les contenus idéologiques qu'il pourrait véhiculer, mais par le dispositif lui-même qui met en représentation les passions humaines pour permettre à l'homme de devenir spectateur de lui-même et de prendre de la distance sur ses propres passions et ainsi lui permettre de les ressaisir autrement.

Le recours au média théâtre n'est pas nouveau, il est très présent dans le domaine de la prévention de la santé: prévention d'abus d'alcool et de drogues, de violences sexuelles, etc… Par la mise en scène présentant un thème/problème social de manière réaliste, il est considéré comme un outil éducatif. Non seulement, il permet de développer des connaissances, mais il invite aussi les jeunes à se poser des questions, à réfléchir, à revisiter leurs croyances. En instaurant un cadre agréable ou du moins divertissant, le théâtre permet de construire une prise de conscience, un changement d'attitude et de comportement envers la population ciblée par le programme de prévention (Dutton, 2001).

Selon Kisiel et ses collaborateurs (2006), en plus du développement d'une conscience et des connaissances, les interventions basées sur le théâtre devraient mener à une diminution des comportements à risque (par exemple la violence chez les jeunes ou la prise de drogues), créer des opportunités de mise en pratique, d'application et de feedback, et apporter un support social pour les changements de comportements désirés. Rappelons que selon les projets, ceux recourant au théâtre ne se limitent pas à l'exposition à un spectacle ou à une mise en scène, mais ils sont suivis d'échanges et/ou de débats. Les spectateurs, plus encore s'il s'agit d'élèves, ne seront pas considérés comme des destinataires passifs de l'information mais comme des sujets en réflexion, en interaction et en évolution (Safer et Harding,1995). Des dynamiques interactives entre la scène et les spectateurs se jouent, sachant que c'est en se connectant avec le public sur les plans émotionnel et cognitif qu'un changement d'attitude et éventuellement de comportement peut se produire. Dans ce contexte, le théâtre est conçu comme une opportunité d'expérience transformatrice (Anderson et Wilkinson, 2007; Gallagher et Wessels, 2013). Ce sont là des objectifs ambitieux et peu d'évaluations sont menées pour approcher l'atteinte de ceux-ci.

Dans le domaine de la radicalisation, de nombreux dispositifs ont vu le jour mais il existe peu de données probantes sur leurs effets et la pertinence des médias utilisés

Dans cet article, nous allons présenter l'évaluation du projet «Nadia» mené par le Théâtre de Liège (2) auquel ont été associés l'Université de Liège (3), le Cripel (4) (Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège) et le plan de prévention de la ville de Liège (5).

Il se base sur la présentation de la pièce de théâtre «Nadia» suivie d'un débat au sein des écoles auprès d'étudiants du cycle secondaire et de l'enseignement supérieur.

Le projet «Nadia»: dispositif et implémentation

Piloté par la convention théâtrale européenne en collaboration avec plusieurs pays (Pays-Bas, Italie, Allemagne, Norvège, Belgique), le projet «Nadia» a pour origine les questions soulevées par la montée de l'extrémisme dans toutes les régions du monde et plus particulièrement par les phénomènes de radicalisation qu'elle engendre. Au départ d'un texte de l'auteur Daniel Van Klaveren, chaque institution partenaire a accepté de le produire et le diffuser en milieu scolaire. En Belgique, la pièce de théâtre «Nadia» a été mise en scène par Isabelle Gyselinx.

> *La pièce «Nadia» met en scène l'histoire de deux adolescentes (Anna et Nadia), amies proches que tout réunissait jusqu'à ce que l'une d'elles (Nadia), en cherchant sur internet des réponses sur son identité, rencontre un jeune lieutenant de Daech. Séduite par son discours égalitaire et par le rêve d'un monde meilleur qu'il faut réinventer et reconstruire, elle bascule. Sa meilleure amie assiste à sa lente transformation.*

Le dispositif autour de projet de théâtre «Nadia» avait pour objectif général de sensibiliser à la problématique de la radicalisation violente et de susciter une réflexion multiple sur les mécanismes en jeu.

La pièce de théâtre a été jouée au sein même des écoles, dans une salle regroupant des étudiants de différentes classes, acteurs et spectateurs se trouvant dans une proximité rapprochée par l'absence de scène. Chaque représentation a été suivie d'un débat avec un panel d'experts (psychologue, sociologue, islamologue, criminologue spécialisés dans le domaine), les comédiennes et le metteur en scène, ces derniers participant en partie ou totalement au débat. L'implémentation du projet dans les établissements scolaires s'est structurée en plusieurs étapes. Une présentation du projet aux enseignants et des tables rondes de discussion portant sur les thèmes abordés par la pièce avec les directions, les responsables pédagogiques du théâtre et les experts ont précédé l'organisation de la présentation de la pièce de théâtre aux étudiants. Un dossier pédagogique a été fourni aux enseignants.

Au moment de l'étude, le projet a été implémenté au sein des établissements d'enseignement secondaire (89 classes y ont participé) et d'enseignement supérieur (majoritairement en sciences humaines et sociales, littérature et mathématiques). Chaque représentation se déroulait selon le même design et une disposition scénique identique.

En vue d'évaluer la pertinence et l'impact du projet «Nadia», nous avons mené deux études auprès d'échantillons d'étudiants distincts avec un design

de recherche, évaluant l'impact de la participation au projet Nadia (pièce de théâtre et débat) sur les représentations de la radicalisation, les connaissances et les attitudes.

Méthodologie

La première étude porte sur un échantillon d'étudiants de l'enseignement supérieur (N=204). Un prétest avant la pièce et un post-test après la pièce évaluaient les représentations sociales à partir de la méthode d'associations libres de mots qui étaient sollicitées par écrit et individuellement. Nous avons procédé à une analyse catégorielle des données associatives (mots associés au mot radicalisation) et comparé les productions avant et après la pièce Cette méthode est reconnue pour l'étude des représentations sociales (Roussiau, 2001). Trois questions ouvertes lors du post-test portaient sur l'impact perçu au niveau des représentations sociales de la radicalisation *(«Ce projet a-t-il eu un impact sur vos représentations face à la radicalisation»?*), les connaissances sur la radicalisation (*Cette pièce vous a-t-elle permis de comprendre les processus en jeu? Lesquels?*). Ces deux questions ont été créées eu égard aux objectifs poursuivis dans le cadre de prévention primaire de type cognitif, à savoir le développement des représentations et des connaissances. La troisième question était centrée sur l'évaluation par les jeunes de la pertinence du média théâtre en prévention (*«En quoi le média théâtre est pertinent ou non dans un projet de prévention?).*

Une analyse thématique des réponses des 204 questionnaires a été menée dans le but de dégager les éléments sémantiques fondamentaux (*repérage des idées significatives*) en les regroupant à l'intérieur des catégories (*catégorisation*) qui seront présentées dans les résultats.

Pour la seconde étude, deux groupes de jeunes de l'enseignement secondaire ont été comparés; des jeunes ayant participé au projet «Nadia», le grou-

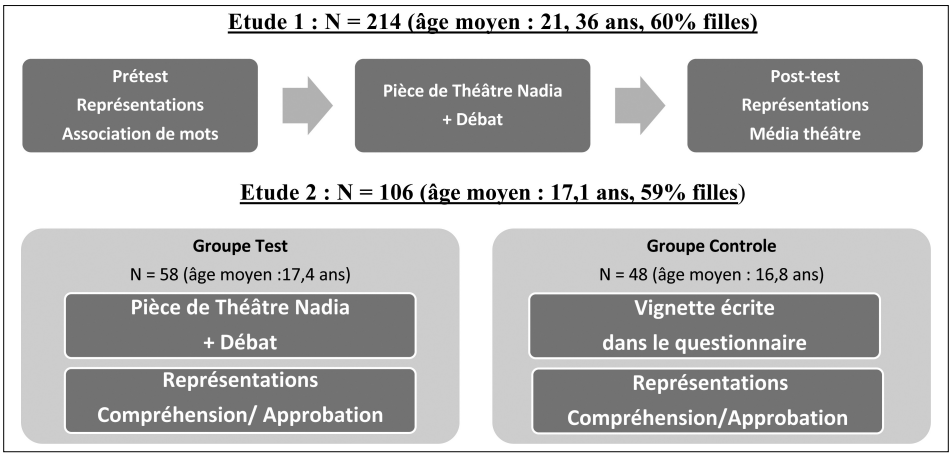

Figure 1: Présentation du design de recherche des deux études

pe test (N = 58); et un groupe contrôle de jeunes (N = 48) qui n'ont pas vu la pièce. Ceux-ci ont reçu dans leur questionnaire, un texte de 10 lignes rapportant l'histoire de Nadia et d'Anna. Les représentations sociales ont été évaluées, comme dans l'étude 1, à partir de la méthode d'associations de mots. Nous avons de plus créé un questionnaire comprenant 5 items (avec une échelle de Likert) portant sur les attitudes envers chacune des protagonistes de la pièce: trois items évaluant la compréhension (*«Je comprends Nadia dans sa décision de partir», «Il est normal pour Nadia de se préoccuper de ses origines», «Nadia a raison d'être en colère contre son amie»*) et deux items relatifs à l'approbation/désapprobation par rapport aux choix de l'adolescente radicalisée (*«Je pense que Nadia a de bonnes raisons de vouloir partir», «Je pense que Nadia avait d'autres alternatives que de partir en Syrie»).*

Cette deuxième étude avait pour objectif d'évaluer l'impact sur les représentations et les attitudes du média théâtre comparativement à un support écrit. Pour les deux études, des analyses statistiques de comparaison des moyennes et des taux de prévalence ont été menées avec le logiciel Statistica pour les représentations et les attitudes.

Résultats

Représentations et attitudes

Au sein de l'étude 1, une catégorisation selon le principe d'appartenance au même signifiant des mots associés au mot «radicalisation» pour la phase de pré-test et de post-test a permis une comparaison des productions avant et après la pièce (voir fig.2 et Tab.1). Les résultats indiquent que la radicalisation est associée majoritairement dans les deux temps aux notions d'extrémisme et de religion. Cependant, il est significativement moins associé au mot terrorisme et à l'islam lors du post-test. La participation au dispositif «Nadia» a conduit à une nette régression et une dé-fusion de ces associations. De plus, les mots «changement et manipulation», référant au processus dynamique de la radicalisation, sont significativement plus fréquents lors du post-test. Enfin une nou-

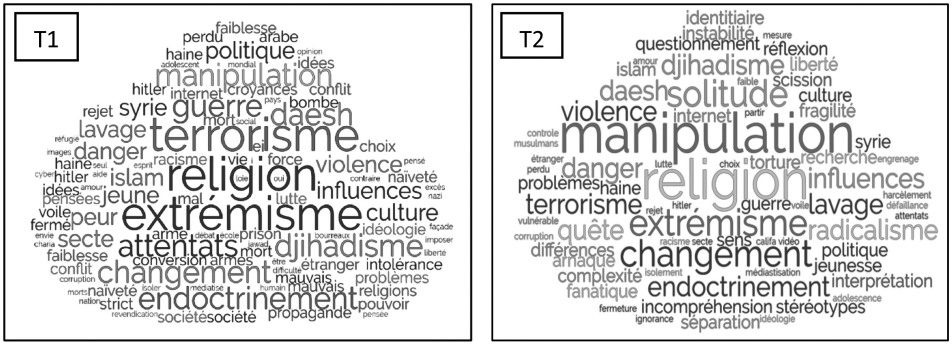

Figure 2: Association Mots 1 en Prétest T1 et en Post-test T2

velle notion émerge, celle de solitude, qui semble résulter d'une nouvelle représentation du vécu perçu en lien avec la radicalisation.

T1- Avant la pièce Nadia- Mot 1	T2- Après la pièce Nadia-Mot 1
Extrémisme : 11,2%	Religion : 13%
Terrorisme : 10%	Extrémisme: 9.2%
Religion : 9.4%	Manipulation : 12%*
Daech : 4%	Changement : 6,3%*
Changement : 3.5%	Solitude : 4.4%*
Manipulation : 2.4%	Terrorisme : 3,8%*
Islam : 2.4%	Islam : 0.4 %*

Tableau 1: Comparaison des taux de prévalence de mots émis en T1 et T2

Les résultats de l'étude 2 ayant comparé les émissions de mots associés à la radicalisation du groupe test et du groupe contrôle traduisent les mêmes tendances. L'association au mot terrorisme est significativement plus faible chez les jeunes qui ont vu la pièce comparativement à ceux qui n'ont pas vu la pièce. De façon identique à l'étude 1, les jeunes ont davantage tendance à associer le mot «radicalisation» à des notions évoquant des processus d'attribution externe, tels que la manipulation, qui est significativement plus souvent nommée au sein du groupe test.

Le questionnaire des attitudes avait pour objectif de mesurer la compréhension des personnages Nadia et Anna, et l'approbation par rapport à leurs choix. La comparaison des moyennes aux deux échelles entre le groupe test et le groupe contrôle indique de façon intéressante que le niveau de compréhension de Nadia est significativement plus élevé, alors que le niveau d'approbation par rapport à Nadia est significativement inférieur dans le groupe de jeunes qui ont participé à la pièce de théâtre par rapport à ceux qui avaient reçu un texte de synthèse de la pièce (et n'avaient pas participé au dispositif «théâtre»). Par contre, il n'y a pas de différence significative pour le personnage Anna. Tout d'abord, ces résultats traduisent des effets différents sur les deux dimensions, compréhension des préoccupations de Nadia et (dés)approbation de ses choix et conduites, signifiant que l'empathie n'implique pas approbation, et pourrait même soutenir le développement d'une désapprobation. Ensuite, la seconde étude montre que le théâtre, plus qu'une vignette écrite, suscite ce positionnement double, à la fois empathie vis-à-vis du personnage se radicalisant et désapprobation par rapport au choix de départ en Syrie. L'assistance et la participation à la pièce et au débat apparaissent avoir un impact multiple sur les représentations et les attitudes des adolescents.

Impacts perçus et pertinence du média théâtre

L'analyse des réponses aux trois questions ouvertes des 204 participants a fait ressortir différents thèmes qui seront présentés et illustrés par des exemples ces productions (verbatims).

1. Acquis au niveau de la compréhension des processus

A la première question, trois grands thèmes sont identifiés: motivations à la radicalisation, dynamiques processuelles d'endoctrinement comprenant la valorisation et la manipulation, rôle des médias sociaux.

« **Cette pièce vous a-t-elle permis de comprendre des processus en jeu dans la radicalisation ? Lesquels ? »** **Thèmes**	**Verbatims**
Motivations à la radicalisation : quête identitaire et vulnérabilités	• *« les personnes qui se radicalisent sont à la recherche de quelque chose : du bien. Le bien qui n'est pas présent dans leur vie de tous les jours »* • *« les personnes en quête d'identité sont plus influençables »* • *« le fait que la personne est perdue, ne se sent pas comprise »* • *« la crise identitaire lors de l'adolescence »* • *« le changement de la personne à être perdue et ne plus comprendre ce qui l'entoure, à remettre énormément de choses en question, de là à même remettre ses propres sentiments en question »*
Dynamiques processuelles d'endoctrinement	• *« elle m'a aidé à comprendre le cheminement. Avant je me demandais "comment pouvons-nous nous faire retourner le cerveau" maintenant, j'ai compris, cela se fait en douceur »* • *« Chercher quelqu'un en perte d'identité, lui donner un sens à sa vie, la comprendre puis lui mettre en tête que personne ne la comprend, qu'elle doit venir et c'est la seule solution »*
Processus de valorisation et de compréhension	• *« Nadia se pose des questions, Brahim y répond en disant la vérité, sa vision. Il donne de l'importance à Nadia et la comprend »*
Manipulation	• *« La manipulation de la population m'a semblé bien apparente. J'ai une meilleure idée des moyens empruntés par les radicalisés pour entrer en contact avec des personnes étrangères »* • *« Ce qui m'a le plus marqué est la manipulation »*
Rôle des médias sociaux	• « Les *médias nous mentent sans arrêt. Et nous avons une mauvaise vue sur le monde »* • *« Je comprends que beaucoup de jeunes peuvent être endoctrinés à cause d'internet »*

Tableau 2. Thèmes évoqués lors de l'évaluation des acquis perçus suite au projet «Nadia»

2. Impacts perçus sur leurs représentations

A la question «*Ce projet a-t-il eu un impact sur vos représentations des jeunes face à la radicalisation*», l'analyse de contenus des propositions a fait émerger quatre processus ayant été mobilisés par la pièce Nadia:

- **L'identification et la généralisation:** «*je me suis rendu compte que cela peut arriver à tout le monde dans un moment de recherche de soi*»

- **La compréhension du vécu et des motivations** des personnes se radicalisant, la conscientisation:
  «on comprend que ces jeunes cherchent un sens, ne se sentent pas compris».
  «je me rends mieux compte de ce que le jeune ressent et recherche»
  «même si j'avais un avis non jugeant sur eux, j'ai pu mieux comprendre leur quête d'identité et que c'était pas que les hommes»
  «je comprends la rancœur de l'orient contre l'occident»
- **L'empathie** par rapport au vécu des personnes:
  «ils souffrent, ils ont de bonnes raisons pour eux»
- **Un changement au niveau des attitudes et stéréotypes:**
  «Diminution des préjugés envers les personnes voilées»
  «Le fait que cela est compliqué de trouver sa vraie identité quand on a deux cultures»

Signalons que quelques jeunes, très peu nombreux (N=5), ont réagi de façon plus négative se montrant peu réceptifs au média et à la thématique abordée:
«Cette pièce ne m'a rien appris. Je suis peu réceptive à cette sensibilisation».

3. Pertinence du média théâtre
A la troisième question portant sur la pertinence du média théâtre, les productions ont été regroupées en 5 thèmes.

« Selon vous, en quoi le média théâtre dans un projet de prévention de la radicalisation violente est-il pertinent ?» **Thèmes**	**Verbatims**
Réalisme/ émotions	*« il permet de rendre vivant cette situation complexe »* *« ça nous captive, on voit concrètement ce que c'est »* *« c'est presque vrai. On ressent bien les émotions, les enjeux »*
Proximité	*« on peut discuter avec les acteurs pour mieux comprendre leur personnage, voir des points communs avec les deux personnages »*
Implication – Identification	*« ça m'intéresse beaucoup plus, on se sent concerné, ça donne envie de comprendre »* *« on rentre plus facilement dans le thème car on est davantage sensibilisé à la radicalisation, on a une vision concrète »* *« on apprend beaucoup, on comprend, on peut s'identifier aux personnages et à leurs émotions »*
Congruence	*« c'est cohérent avec la génération/société actuelle (Technologie) »*
Qualité de l'interprétation	*« C'était super bien joué. On ressentait tout, c'était comme si c'était nous »*

Tableau 3. Thèmes évoqués lors de l'évaluation de la pertinence du média théâtre

La mise en scène et le réalisme avec lequel le sujet est traité, ainsi que la qualité de l'interprétation, sont des facteurs qui ont contribué, selon les jeunes, à la pertinence du média théâtre pour la prévention. La force du média théâtre est reconnue par l'identification aux personnages et les résonances émotionnelles que ressentent les adolescents. Les jeunes spectateurs se sentent d'autant plus concernés que l'univers présent est en congruence avec leur réalité et leur génération (le langage, le virtuel, le caractère vivant et immédiat, les références aux processus adolescentaires de recherche identitaire). Les échanges lors du débat avec les comédiennes ont prolongé selon les répondants la proximité avec celles-ci et l'implication des spectateurs dans le sujet traité.

Discussion

De nombreuses actions se sont développées dans le contexte de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Cependant, les évaluations de ces projets sont rares, si bien qu'à ce jour, peu de données empiriques sont disponibles pour relever leur efficacité à court, moyen et long terme. Si des soutiens financiers ont permis aux acteurs sociaux d'élaborer et de porter des projets, ils reposent souvent sur leur engagement citoyen et/ou professionnel, ainsi que sur la «conviction» qu'ils peuvent agir sur le développement positif des jeunes et leur jugement critique, considérés comme des facteurs de protection notamment dans ce domaine.

Cet article a présenté une recherche évaluant un projet de prévention construit autour d'une pièce de théâtre, «Nadia», qui avait pour objectifs de sensibiliser les jeunes face à l'extrémisme violent, de présenter cette pièce dans leur environnement quotidien au sein même des écoles. Elle était suivie d'un débat avec un panel d'experts destiné à susciter des réflexions, interactions et échanges. Les spectateurs ont de la sorte été invités par la pièce de théâtre à la prise en compte d'une double perspective de l'autre, celle de Nadia et d'Anna, les deux protagonistes, chacune étant aux prises avec des préoccupations et questionnements identitaires distincts mais typiquement adolescentaires. Sachant que l'exposition à différentes perspectives est propice à la conscientisation, à la réduction des préjugés et au développement d'attitudes positives (Beelmann et Heinemann, 2014), il était intéressant de l'évaluer au travers des représentations, des connaissances, des attitudes des jeunes et de la pertinence du média théâtre. De fait, les deux études menées avec un design de recherche distinct, auprès des adolescents et des jeunes adultes, ont mis en évidence une «transformation » des représentations de la radicalisation. Tout en restant dominées par les notions d'extrémisme violent et de religion, elles ont été dissociées des mots «terrorisme et islam». De plus, les jeunes semblent avoir accédé à une compréhension plus complexe des processus en jeu dans la radicalisation violente, et dépassé les représentations anxiogènes et menaçantes susceptibles de renforcer des discriminations, stigmatisations et déliaisons sociales. Ces résultats convergent avec les réponses aux questionnaires.

L'analyse de l'impact perçu au niveau des représentations et de la compréhension des processus lors des questions ouvertes montre le développement de connaissances du phénomène et de ses dimensions multifactorielles (personnelles, sociales et politiques) ainsi que des dynamiques telles que la séduction, la manipulation discursive.

Quant au média théâtre évalué par les deux études, la majorité des étudiants de la première étude l'ont justifié pertinent par « la proximité » éprouvée, tant par la disposition scénique et les interactions avec les comédiennes après la pièce, que par les thèmes abordés par la pièce et la mise en scène des préoccupations adolescentaires auxquelles ils pouvaient s'identifier. Par ailleurs, les protagonistes étant des filles, on pouvait craindre que les garçons se mettent à distance, toutefois, les données de la recherche montrent une mobilisation émotionnelle et des impacts assez semblables chez les garçons et les filles.

Enfin, considérant l'importance au niveau pédagogique de se connecter avec le public sur les plans émotionnel et cognitif pour générer un changement d'attitude et éventuellement de comportement (Anderson et Wilkinson, 2007; Gallagher et Wessels, 2013), il a été relevant de constater dans la seconde étude que la participation à la pièce de théâtre produisait un impact spécifique et différent que la lecture d'une vignette écrite. En effet, il a été montré qu'elle mobilise davantage une compréhension voire une empathie envers les personnages, tout en intensifiant la désapprobation par rapport aux conduites et choix relevant du processus de radicalisation.

Ces résultats particulièrement intéressants montrent que le théâtre suscite des dynamiques émotionnelles et identificatoires favorables à une empathie et une compréhension des sujets en voie de radicalisation, tout en renforçant une désapprobation de leurs comportements. Il est important de préciser que les effets de la pièce de théâtre et du débat avec les experts relèvent de l'ensemble du dispositif. Dès lors, les deux phases du projet sont apparues comme particulièrement indiquées, offrant un support de réflexivité et de transformation activées par la pièce et soutenues lors des échanges et du débat avec les experts.

Même si cette étude présente certaines limites comme le recours à des mesures non encore validées et aux auto-évaluations par les participants, elle comporte de réelles forces au niveau méthodologique. En effet, très peu d'études intègrent les évaluations pré et post-test, et moins encore un groupe contrôle. Egalement, le choix d'évaluer les représentations et les perceptions des sujets s'est révélé pertinent et devrait être poursuivi dans les futures recherches évaluatives dans le domaine de la prévention.

Conclusion

Les enjeux de la prévention sont multiples et demandent que des espaces de prévention de la radicalisation se développent pour toucher les jeunes, les mobiliser et donner sens à leur questionnement. L'école, donnant accès un

grand nombre de jeunes, s'avère être un endroit idéal pour déployer des interventions de prévention primaire (Skad et Park, 2017 ; Vereshchagin et Glowacz, 2019).

Cependant pour en mesurer l'efficacité, les projets de prévention devraient être accompagnés par des évaluations basées sur des méthodologies ajustées aux objectifs ciblés (Gielen, 2017). Cet article a présenté une étude proposant deux méthodes d'évaluation scientifique auxquelles les jeunes se sont montrés réceptifs, et au travers desquelles ils ont pu s'exprimer et en quelque sorte prolonger le travail d'élaboration initié lors du dispositif mis en place. Les résultats ont relevé la pertinence et l'impact du théâtre au niveau des représentations, des savoirs et des attitudes. A l'instar de précédentes recherches, on peut parler d'une expérience transformatrice engagée par le dispositif de théâtre. Selon les postulats de la prévention cognitive, ces développements devraient participer à la prévention des risques de radicalisation, au développement de savoirs, du jugement critique, et de déstigmatisation pouvant agir comme autant de facteurs de protection. Il est néanmoins évident qu'une action isolée, ne suffit pas à la prévention d'une problématique si complexe et qu'elle doit s'inscrire au sein de politiques globales intégrant et ciblant les différents niveaux de prévention.

Bibliographie

Anderson, M., & Wilkinson, L. (2007). A Resurgence of Verbatim Theatre. Authenticity, Empathy and Transformation. Australasian Drama Studies 50, 153-169.

Beelmann, A., & Heinemann, K. S. (2014). Preventing prejudice and improving intergroup attitudes: A meta-analysis of child and adolescent training programs. *Journal of applied developmental psychology*, *35*(1), 10-24.

CIPC (2015). Comment prévenir la radicalisation : revue systématique. Montréal, Canda : Centre international pour la prévention de la criminalité.

CIPC (2017). Prévention de la radicalisation menant à la violence : Une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants.

Dutton, S. E. (2001). Urban youth development–Broadway style: Using theatre and group work as vehicles for positive youth development. *Social Work with Groups*, *23*(4), 39-58.

Gallagher, K., & Wessels, A. (2013). Between the frames: youth spectatorship and theatre as curated,'unruly'pedagogical space. *Research in Drama Education: The Journal of Applied Theatre and Performance*, *18*(1), 25-43.

Gielen, A. J. (2017). Countering violent extremism: a realist review for assessing what works, for whom, in what circumstances, and how?. *Terrorism and political violence*, 1-19.

Ghosh, R., Chan A. W. Y., Manuel, A., & Dilimulati, M. (2017). Can education counter violent religious extremism?, Canadian Foreign Policy Journal, 23(2), 17 - 133.

Glowacz, F., & Born, M. (2017). Du terrorisme à la radicalisation violente. In Glowacz et Born (Ed) *Psychologie de la délinquance* (pp. 383 - 418). Bruxelles: De Boeck.

Guénoun, T. (2016). Plaidoyer pour une certaine utilisation du théâtre face à la radicalisation des adolescents. *Psychothérapies*, *36*(3), 161-171.

Kisiel, C., Blaustein, M., Spinazzola, J., Swift Schmidt, K., Zucker, M. & van der Kolk, B. (2006) Evaluation of a Theater-Based Youth Violence Prevention Program for Elementary School Children, *Journal of School Violence*, 5:2, 19-36.

Madsen, W. (2018). Raising social consciousness through verbatim theatre: a realist evaluation. *Arts & Health*, *10*(2), 181-194.

Roussiau, N.,& Bonardi, C. (2001). Le noyau central des représentations, *les représentations sociales : état des lieux et perspectives,*. Editions Mardaga.

Safer, A. L. , & Gibb Harding, C. (1995). Under pressure program : using live theatre to investigate adolescents' attitudes and behavior related to drug and alcohol abuse education and prevention, In A. Richards & J. Bocarro (Ed), Alternative to incarceration : prevention or treatment. Monograph on Youth in the 1990s. Issue 4 (pp 87 – 102). Dalhousie Univ., Halifax (Nova Scotia).

Schmid, A.(2013), *Radicalisation, de-radicalisation, counter-radicalisation: a conceptual discussion and literature review*, Rapport de recherche, ICCT, The Hague.

Sklad, M., & Park, E. (2017). Examining the potential role of education in the prevention of radicalization from the psychological perspective. *Peace and conflict: journal of peace psychology*, *23*(4), 432-437.

Vereshchagin, A., & Glowacz, F. (2019).Les logiques de prévention à la radicalisation violente en Belgique et en Allemagne. Un Focus sur l'enseignement. Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique,1, 101-108.

Notes

1 Prévention des processus de la radicalisation pouvant mener à la violence: Guide des initiatives et outils à destination des acteurs de terrain. SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention - Direction Sécurité locale intégrale (2018)

2 Isabelle Collard, responsable du projet Nadia et Serge Rangoni, Directeur du Théâtre.

3 Jacqueline Spitz, Radouane Attiya, Emilie Schmits, Laura Comito, Deborah Pierson, collaborateurs et chercheurs (Uliege).

4 Sandra Gasparotto, Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège

5 Manuel Comeron ,Coupole d'Analyse en Sécurité Urbaine- Plan de Prévention | Ville de Liège

Terrorismes et radicalisations à l'ère post-Daech

par **Rik COOLSAET***

Résumé
Daech tel qu'on l'a connu, n'existe plus. Son projet de création d'un nouveau califat à cheval sur la Syrie et l'Irak a échoué. L'essoufflement de la mobilisation djihadiste qui s'ensuivait en Europe permet de regarder en arrière, afin de mesurer l'ampleur de ce phénomène et de le mettre en perspective. Comment expliquer un tel engouement pour rejoindre un lointain théâtre de guerre?
Simultanément au déclin du terrorisme djihadiste, une nouvelle forme d'extrémisme a cependant refait surface. Depuis plusieurs années des tentatives d'attentats avec une signature extrême droite se sont multipliées dans un nombre croissant de pays européens. Un terreau fertile est exploité par des groupes, groupuscules et individus qui se présentent en avant-garde de 'leur' communauté en péril – tout comme leurs contreparties djihadistes le font.

Mots-clés: terrorisme, radicalisation, combattants étrangers, Daech, Syrie, djihadisme, extrême-droite

Summary
Daesh as we knew it, no longer exists. Its project to create a new caliphate straddling Syria and Iraq failed. The subsequent slowdown in jihadist mobilization in Europe makes it possible to look back, in order to measure the extent of this phenomenon and put it into perspective. How can we explain the fever that pushed so many young Europeans to join a distant theatre of war?
Concurrently with the decline of the jihadist terrorism, however, a new form of extremism has resurfaced. Over the past few years, right-wing plots and terrorist attacks have multiplied in a growing number of European countries. A conducive environment is exploited by groups and individuals who present themselves as the vanguard of «their» community at risk - exactly as their jihadist counterparts do.

Keywords: terrorism, radicalization, foreign fighters, FTF, ISIS, Daesh, Syria, Jihadism, right-wing extremism

Introduction

Le 'califat' autoproclamé de Daech est tombé. Depuis l'éclatement de la guerre civile en Syrie en 2011-2012 des dizaines de milliers de volontaires étrangers avaient rejoint la zone irako-syrienne, faisant de ce conflit la plus importante mobilisation djihadiste depuis l'émergence du djihadisme dans les années 80. La plupart d'entre eux ont fini par rejoindre les rangs de Daech. Un nombre significatif d'Européens en fait partie, dont 422 personnes venues de Belgique. Ces départs ont été la raison principale pour laquelle le gouvernement belge affirmait dans sa déclaration d'investiture d'octobre 2014 que: «La protection

* Professeur ordinaire émérite à l'Université de Gand (Belgique) et *Senior Associate Fellow* à EGMONT-Institut Royal des Relations internationales (Bruxelles).

de l'Etat de droit démocratique et la sécurité de nos citoyens constituent une priorité absolue pour le gouvernement. Aujourd'hui, elle se trouve sous la pression de la menace croissante de la radicalisation et du terrorisme.»

Daech tel qu'on l'a connu, n'existe plus. Son projet de création d'un état, un nouveau califat, a échoué. L'essoufflement de la mobilisation djihadiste en Europe permet maintenant de regarder en arrière, afin de mesurer l'ampleur de ce phénomène et de le mettre en perspective. Comment expliquer un tel engouement pour rejoindre un lointain théâtre de guerre? Y-a-t-il une autre explication possible que celle que l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* en donna en novembre 2014: «Un phénomène bizarre»? Les causes qui l'ont provoqué, persistent-elles à ce jour et, dans ce cas, pourraient-elles un jour réanimer cette ferveur? Si la mobilisation djihadiste a perdu de sa verve en Europe, est-ce uniquement en raison de la disparation du califat proclamé par Daech? A-t-on réagi à la hauteur de la menace – ou l'a-t-on au contraire exagéré, par dessein ou involontairement? Y a-t-il d'autres dynamiques de radicalisation en cours qui puissent un jour venir hanter les sociétés européennes?

Essoufflement de la mobilisation djihadiste

Arrivé sur la scène syrienne dès le début de la guerre civile, Daech (ou l'Etat islamique, comme l'organisation préfère s'appeler elle-même) a non seulement réussi à déclasser tous les autres groupes armés opposés au régime de Bashar Al-Assad, mais aussi à attirer vers lui la très grande majorité des volontaires étrangers venus rejoindre la lutte armée contre le régime syrien. En juin 2014, Daech proclame la création d'un califat qui s'étendra sur un territoire d'une superficie égale à la Grande-Bretagne, à cheval sur la Syrie et l'Iraq. Mais depuis 2016, Daech est en perte de vitesse. Ses revers militaires se multiplient, sous l'action (parfois en ordre dispersé) de forces régionales et internationales. Il a subi de lourdes pertes en hommes, matériel, territoire, leaders expérimentés et prestige. Le flux de volontaires étrangers s'est largement tari à mesure de son recul territorial. Le 23 mars 2019, il a finalement perdu sa dernière enclave en Syrie, le long de l'Euphrate, à la frontière avec l'Iraq. Dans la province d'Idlib d'autres groupes, qui lui sont opposés, règnent en maître, djihadistes et autres.

Cela ne signifie pas nécessairement que l'épisode-Daech soit définitivement révolu. L'échec de son projet territorial aura un impact différent selon les régions et les continents, dépendant des conditions locales. En Europe, cet échec se traduit par un essoufflement de la mobilisation djihadiste, au moins temporairement. Ce n'est pas nécessairement le cas ailleurs. En Afrique et en Asie, des groupes locaux et régionaux continuent de se réclamer de Daech – ou d'al-Qaïda, souvent en compétition ouverte et avec des règlements de compte violents. Certains ont le vent en poupe, comme le GSIM (coalition de groupes affiliée à Al-Qaida) ou l'ISWAP dans la région du lac Tchad (filiale de Daech, anciennement connu sous le nom de Boko Haram). D'autres par contre ont régressé, comme les groupes djihadistes au Yémen, Tunisie, Algérie ou encore la Libye.

Mais c'est surtout dans la zone irako-syrienne que la menace de Daech risque de perdurer. L'instabilité dans la région permet à Daech (et à d'autres groupes djihadistes) de survivre en se transformant en insurrection armée. Des assassinats ciblés en Syrie et en Irak et l'emploi d'engins explosifs improvisés sont devenus sa principale tactique. Selon certaines estimations américaines et onusiennes, le nombre de ses combattants et sympathisants dans les deux pays serait toujours de 14 à 17.000 au début de 2019, dont 3000 étrangers. Quelques dizaines d'étrangers chercheraient encore chaque mois à rejoindre l'organisation. Mais ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de circonspection, selon les autorités militaires américaines elles-mêmes (1). Mais cela reste un important réservoir de mobilisation, plus important qu'il ne l'était après la défaite du précurseur de Daech en Irak, en 2007-2008.

La résurrection d'un Daech 2.0 ne peut donc pas être exclue dans la région irako-syrienne. Cela dépendra des circonstances locales: la tâche herculéenne de reconstruction après les combats, le sort des milliers de vétérans de Daech, hommes et femmes, emprisonnés dans la région suite à l'effondrement du califat, les dangers d'une justice revancharde au détriment des sunnites en Irak, le maintien d'un régime autoritaire en Syrie, la marginalisation des sunnites en Irak et en Syrie, la méfiance entre communautés, le rôle des dizaines de milices shiites pro-iraniennes en Irak sont autant de facteurs qui détermineront l'avenir du djihadisme en Syrie et en Irak.

Fin de Daech, fin du djihadisme?

Si la fin du califat ne signifie donc pas nécessairement la fin de l'organisation dans la région, elle signifie encore moins la fin du djihadisme. Cette mouvance trouve son origine dans la guerre des années 80 contre l'Armée Rouge en Afghanistan et résulte d'une confluence d'un contexte global et de conditions locales favorables.

Le djihadisme a souvent été comparé, à tort, au nazisme et au communisme. Ces derniers étaient des projets expansionnistes d'Etats puissants qui représentaient une menace existentielle pour leurs voisins et pour l'ordre mondial lui-même précisément à cause de leur puissance économique et militaire. Le djihadisme est d'un autre ordre. Il n'est porté par aucun état puissant et ressemble davantage aux manifestations antérieures de campagnes terroristes transnationales non-étatiques. A l'ère moderne, celles-ci sont apparues à intervalles irréguliers: le terrorisme anarchiste, une vague séparatiste-fasciste dans les années 1920 et 1930 (progressivement absorbée par le fascisme italien et le nazisme allemand), le terrorisme d'extrême-gauche, et enfin la vague djihadiste.

En dépit de leurs discours très différents, ces mouvements terroristes révolutionnaires transnationaux ont émergé de terreaux comparables et partagent des objectifs similaires. Sans ce terreau ces discours révolutionnaires seraient restés sans suite. Le terreau favorable à leur éclosion était à chaque fois consti-

tué d'un réel malaise social, issu de la marginalisation (réelle ou perçue) et des privations de tous genres d'une partie plus ou moins significative de la société, confrontée à des pouvoirs en place jugés responsables de cette situation d'injustice, voire d'oppression. Tous poursuivaient un programme non-négociable dans leur tentative de renverser ces puissances en place et de provoquer un changement politique et social radical, tant au niveau national que mondial. Tous se sont autoproclamés avant-gardes des opprimés et des marginalisés. Jugeant la marche de l'histoire trop lente, ils proclamaient que la violence révolutionnaire était le seul véritable moteur susceptible de venir à bout de ces situations d'oppression. Tous développèrent un narratif universel (ou une idéologie, si l'on préfère) qui démontrait que le changement était proche et que leur «propagande par l'acte» – des attaques terroristes – allumerait l'étincelle parmi les masses, après quoi celles-ci s'élèveraient contre leurs oppresseurs.

Le djihadisme naît il y a près de trois décennies, au lendemain de la guerre en Afghanistan, au cours de laquelle quelque 25000 volontaires étrangers (dont 1500 Européens) étaient venus en aide aux *moudjahidines* afghans dans leur guerre contre l'armée soviétique. Leur victoire sur la superpuissance soviétique et le renversement simultané du Shah d'Iran, allié à l'autre superpuissance, étaient de puissants signes précurseurs, aux yeux de certains de leurs protagonistes, tels que le saoudien Oussama bin Laden et son mentor palestinien Abdallah Azzam, que non seulement l'ère des superpuissances américaine et russe touchait à sa fin, mais que la renaissance de l'Islam était maintenant à portée de main grâce à la lutte armée.

Dans un premier temps, les vétérans de la guerre afghane tentèrent d'exporter leur combat dans leurs pays d'origine, en particulier au Maghreb et au Machrek, exploitant des conditions locales de malaise social, de marginalisation et d'exclusion. Mais l'échec de ces tentatives locales de prise de pouvoir – parfois très sanglantes, comme en Algérie – a ensuite conduit les leaders djihadistes dès 1996 à prendre comme cible principale «l'ennemi lointain», les Etats-Unis et l'Occident en général, considérés comme le véritable bouclier et protecteur des régimes «impies».

Dans les années 2000, le djihadisme a réussi à s'imposer comme le véritable paradigme révolutionnaire de notre époque. C'était le seul discours mobilisateur et révolutionnaire capable d'amener des groupes et des individus à radicalement défier les puissances en place par une violence révolutionnaire. Ce discours de résistance offrait un narratif universel, panislamiste, à une multitude de conflits, rébellions et insurrections qui, jusqu'alors, avaient poursuivi un programme largement local. Pour Olivier Roy, al-Qaïda a réussi à islamiser le traditionnel anti-impérialisme de la gauche (2). Il a forgé une perspective commune de révolte contre les puissances en place, tant nationales qu'internationales. L'Oummah comme communauté des croyants idéalisée est une nouvelle incarnation des «lendemains qui chantent» des révolutionnaires de jadis. Le djihadisme parle aux exclus et aux marginalisés comme le faisait avant le marxisme. Comme ses prédécesseurs il proclame la lutte armée comme le véritable moteur de l'histoire. Tout comme les leaders des campagnes terroristes

révolutionnaires précédentes, ils se voient en agents de l'histoire en marche et du changement révolutionnaire.

Le discours djihadiste a indéniablement résonné auprès de groupes locaux très variés, qui voyaient ainsi leur combat local renforcé et soutenu par ce narratif universel de résistance. Mais en réagissant à tous ces combats locaux comme des émanations d'une puissante organisation djihadiste internationale, la réponse occidentale a involontairement fait le jeu des leaders djihadistes, comme le reconnaissait l'ancien ministre britannique des Affaires étrangères, David Miliband:

> «L'idée d'une 'guerre contre le terrorisme' donnait l'impression d'un ennemi unifié et transnational, incarné par la figure d'Oussama bin Laden et d'al-Qaïda. En réalité, les motivations et les identités des groupes terroristes sont disparates... Ils sont aussi divers que les mouvements européens des années 1970 de l'IRA, Baader-Meinhof et l'ETA. Tous ont eu recours au terrorisme et parfois ils se soutenaient mutuellement, mais leurs causes n'étaient pas unifiées et leur coopération était opportuniste. C'est ainsi aujourd'hui. Plus nous mettons dans le même sac les groupes terroristes et traçons les lignes de bataille comme une simple lutte binaire entre modérés et extrémistes, ou entre le bien et le mal, plus nous faisons le jeu de ceux qui cherchent à unifier des groupes ayant peu en commun.» (3)

Contrairement aux espérances des leaders et des militants d'al-Qaïda, le djihadisme n'a pas été une déferlante massive et irrésistible. Malgré leur discours révolutionnaire et leurs ambitions de renverser des régimes en place, ils sont restés des groupes extrémistes minoritaires. Leurs actions brutales violentes n'ont pas rencontrés le soutien massif et soutenu qu'ils avaient imaginé. Là où ils étaient implantés leurs succès et leurs défaites se sont altérés au gré des conditions locales.

Dynamiques terroristes, dynamiques djihadistes

Le déclin de la capacité de mobilisation de Daech n'a ainsi pas de quoi surprendre. Comme les vagues terroristes antérieures, le djihadisme est lui aussi un phénomène dynamique avec des phases d'ascension et une forte probabilité d'incidents terroristes, suivi de phases de déclin où le danger d'attentats s'atténue, sans toutefois entièrement disparaitre.

Depuis le 19ième siècle, plusieurs vagues terroristes transnationales se sont succédées: le terrorisme anarchiste de la deuxième moitié du 19ième siècle fut succédé par une vague séparatiste-fasciste pendant l'entre-deux-guerres. A partir des années 1960 une nouvelle vague terroriste, d'extrême-gauche celle-ci, émergeait. Celle-ci a disparu dans la première moitié des années 1980, pour reprendre sous sa forme djihadiste vers la fin de cette décennie. A chaque fois,

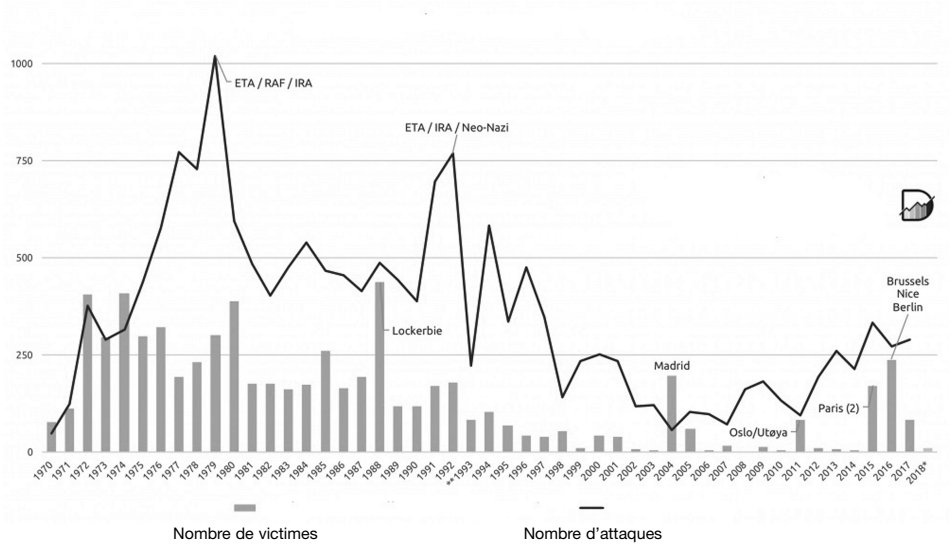

Source: Datagraver.com (années 1993 et 2018 incomplètes)

Figure 1: Le terrorisme en Europe occidentale, 1970-2018

l'essoufflement d'une vague terroriste était essentiellement du à la disparation du terreau original qui avait permis son éclosion (4).

Mais ces vagues terroristes successives présentent elles-mêmes des dynamiques internes, comme l'illustre la figure 1 pour la période à partir de 1970.

Une première constatation s'impose: malgré des attentats spectaculaires et meurtriers, l'ampleur et l'intensité du terrorisme djihadiste en Europe est restée en deçà de la vague terroriste précédente. Mais dans le vécu de l'opinion publique et pour les gouvernements européens sa menace semblait bien plus significative, voir existentielle. Cette dramatisation de la menace djihadiste est la conséquence de son rapprochement avec des questions sociales ardues, tels que migration, multiculturalisme, intégration, la place de la religion dans la sphère publique. L'action violente de groupuscules extrémistes a ainsi été confondue avec une apparente radicalisation des communautés musulmanes en Europe.

Tout comme les vagues terroristes précédentes, à l'intérieur de la vague djihadiste des phases ascendantes et descendantes se sont succédées au rythme d'évènements spécifiques. En plus, entre pays européens des différences significatives existent quant à l'ampleur de la mobilisation djihadistes. Mais le fait qu'elle ait pu se reconstituer et à se réinventer à chaque fois, est dû à la persistance de son terreau fertile et des conditions locales favorables.

A l'origine, le djihadisme était incarné par al-Qaïda, une organisation qui avait elle-même des hauts et des bas. Considérés à juste titre comme son apogée, les attentats du 11 septembre 2001 ont plongé l'organisation dans le désarroi, suite à son départ forcé d'Afghanistan, la perte de ses camps d'entraînement, l'érosion et le démantèlement progressif des réseaux afghans, mais également des discus-

sions internes quant au choix même de s'attaquer à l'ennemi lointain (5). Ainsi, l'organisation, autrefois très disciplinée et hiérarchique, s'est fragmentée en une nébuleuse de franchises, de groupes terroristes locaux et de djihadistes indépendants, chacun choisissant sa voie sans commandement central. Avec le recul, cette fragmentation est perçue par certains observateurs comme une stratégie délibérée développée à partir de 2004 par un stratège djihadiste de la première heure, Abu Musab al-Suri (6). Quelle que soit la validité de cette thèse, il n'en demeure pas moins qu'al-Qaïda n'a plus été capable d'organiser les attaques transnationales spectaculaires qui ont fait sa réputation. Son centre de gravité opérationnel s'est effectivement déplacé vers ses filiales, avec des fortunes variables.

Mais en 2003 l'invasion américaine de l'Irak a ravivé la dynamique djihadiste en déclin. Cette invasion offrait une nouvelle opportunité de mobilisation djihadiste. Irak devenait à son tour le nouveau épicentre de l'activité terroriste mondiale et l'organisation al-Qaïda en Irak, dirigée par Abou Moussab al-Zarqaoui son principal héraut. En dépit de leur appellation commune, l'al-Qaïda de Bin Laden s'est vite retrouvée périphérique dans le théâtre irakien. Après quelques années, le mouvement d'al-Zarqaoui s'est à son tour essoufflé à la suite des efforts combinés de l'armée américaine et, surtout, des tribus sunnites irakiennes que la brutalité totale de al-Zarqaoui avait fini par aliéner.

Essoufflement, puis renaissance. Le mouvement djihadiste a été à nouveau redynamisé à la faveur de la guerre civile en Syrie et la marginalisation de la minorité sunnite par le gouvernement irakien de Nouri al-Maliki. Cet environnement local et régional favorable a transformé la Syrie en opportunité pour une nouvelle mobilisation djihadiste. Daech, le groupe successeur d'al-Qaïda en Irak de Zarqaoui, est rapidement devenu le premier des groupes djihadistes dans le monde, surpassant al-Qaïda à tous points de vue.

Ces différentes mobilisations djihadistes successives ont attiré un nombre significatif d'étrangers, mais variable selon les conditions locales et la force d'attraction de chaque phase (figure 2).

Mobilisation	**Nombre de volontaires étrangers**	**Nombre d'Européens**	**Personnes en provenance de la Belgique**
Afghanistan (1979-)	25.000	1500	20
Bosnie (années 1990)	5000	500	10-15
Irak (2003-)	5000	100	10-15
Syrie-Irak (2011-)	40.000	5300	508*

Source: T. Renard, R. Coolsaet, Returnees – Who are they, why are they (not) coming back and how should we deal with them? Egmont Paper 101, février 2018 (chiffres actualisés)

* Départs et tentatives de départ avortées

Figure 2: Mobilisations djihadistes successives (Chiffres approximatifs)

Mais quelle a été exactement la clé du succès de Daech qui lui a permis de surenchérir sur al-Qaïda et d'attirer tant de personnes aux motivations très différentes et venant d'endroits très différents dans le monde?

Les causes du succès de Daech

Jamais depuis la révolution bolchévique et la guerre civile en Espagne autant de volontaires européens n'avaient rejoint un théâtre de guerre à l'étranger que depuis le début de la guerre civile en Syrie. Parmi les pays de l'Union européenne, la Belgique détient le record peu enviable d'avoir vu partir le plus grand nombre de personnes proportionnellement à sa population. Trois quarts ont fini par rejoindre Daech. Comment expliquer cet engouement?

Dans le but de comprendre pourquoi des personnes choisissent de rejoindre des groupes terroristes et de participer à des attaques dont seront victimes des innocents, le concept de 'radicalisation' fut introduit à partir de 2004, à la suite des attentats meurtriers à Madrid. A l'origine les promoteurs de ce nouveau concept espéraient pouvoir identifier les étapes successives par lesquelles un individu devient un terroriste. Cette 'boite noire' élucidée, il aurait été possible de développer des stratégies d'intervention afin de devancer ce 'processus de radicalisation'. Mais le concept s'est avéré beaucoup moins pertinent que ses promoteurs ne l'avaient espéré. Non seulement les trajectoires individuelles se sont avérées extrêmement variées, rendant les généralisations très hasardeuses. En plus, malgré la multitude d'études consacrées au phénomène, aucun consensus ne s'est dégagé quant aux moteurs de la radicalisation: faut-il se concentrer sur l'individu et ses caractéristiques psycho-sociales, sur son milieu quotidien, sur son idéologie, sur le contexte social ou encore sur des politiques mondiales (7).

Surtout, le concept de radicalisation ne permet pas d'expliquer les dynamiques terroristes, cette succession de différentes vagues djihadistes ni leurs phases d'ascension et de déclin. Comme concept, la radicalisation n'est pas en mesure de répondre à la question du pourquoi du succès de Daech. Pour cela un autre modèle explicatif est nécessaire, qui combine les recherches contemporaines sur la radicalisation avec les études classiques des années 70 et 80 sur le terrorisme.

Comme toute vague terroriste dans le passé, la vague djihadiste est le résultat d'une interaction entre un terreau fertile, une offre ou opportunité crédible, un discours mobilisateur et des réseaux ou modules de mobilisation (figure 3).

Ce modèle permet non seulement de mieux comprendre la mobilisation djihadiste, mais il peut également aider à élucider les raisons qui ont permis à Daech de ratisser large parmi de jeunes européens.

En 2015, le juge d'instruction français Marc Trévidic signalait que «(L)a religion n'est pas le moteur de ce mouvement et c'est ce qui fait sa force». Il avait constaté que «ceux qui partent faire le jihad agissent à 90 % pour des motifs personnels: pour en découdre, pour l'aventure, pour se venger, parce qu'ils ne trouvent pas leur place dans la société,... Et à 10 % seulement pour des convictions religieuses: l'islam radical.» (8) Europol a fait le même constat après les

Figure 3: L'émergence du terrorisme

attentats en France en 2015: comme moteur de mobilisation djihadiste, la religion est devenue de moins en moins importante (9). Contrairement à la génération-al-Qaïda, la génération Daech le plus souvent n'a retiré de l'Islam que quelques concepts et slogans à l'emporte-pièce, suffisant pour donner un sens et un semblant de justification à leur démarche. Ce fut aussi la conclusion de Pierre Hendrickx, président du tribunal correctionnel à Bruxelles, lors du jugement de la cellule terroriste de Verviers (responsable d'un attentat avorté en janvier 2015). Hormis deux d'entre eux, aucun des protagonistes ne disposait d'une connaissance solide de l'islam ou même d'une pratique religieuse régulière. Leur comportement allait à l'encontre des «préceptes de l'Islam partagés et respectés par l'immense majorité des musulmans. (…) Leurs mobiles prétendument religieux apparaissent donc comme de purs prétextes pour se livrer à des actes violents sous le glacis auto-justifiant d'une religiosité très superficielle.» (10)

La guerre civile en Syrie d'abord et Daech ensuite ont réussi à attirer des personnes à motivations fort différentes. Cette observation de Marc Trévidic se voit confirmée par les données dont disposent les services de sécurité belges et par les témoignages des familles et proches des partants. Certains d'entre eux avaient connu une vie antérieure de petite délinquance, de trafic de drogue et d'autres formes de délinquance et violence juvéniles. En Belgique, plus de la moitié des volontaires étaient connus de la police. D'autres par contre avaient un casier judiciaire vierge. Certains cherchaient l'aventure, d'autres étaient inspirés par un réel sentiment humanitaire et altruiste. D'autres encore avaient l'impression que quelque chose de crucial leur manquait. Ils semblaient confrontés à des difficultés personnelles de diverses sortes. Il y avait des adolescents solitaires, souvent (mais probablement moins que l'on pense) en rupture avec leur famille et leurs amis, en quête d'appartenance. Certains partaient tout simplement parce que leurs amis partaient. D'autres encore indiquaient un désir de quitter ce *dunya* (11), d'être «quelqu'un», d'être accepté, de faire quelque chose «d'utile». Ils étaient à la recherche de héros – et, pourquoi pas, en devenir un eux-mêmes. Ils aspiraient à un mode de vie alternatif. Et tous voulaient croire en «quelque chose».

Le dénominateur commun et donc le terreau favorable pour la mobilisation djihadiste à l'occasion de la guerre civile en Syrie est le sentiment de non-appartenance et le manque de perspectives, tant réelles que perçues. L'absence de perspectives d'avenir n'est pas simplement une question d'échec dans la recherche d'un emploi ou de discrimination – bien qu'il ne faille pas sous-estimer l'impact de la précarité socio-économique sur le groupe des jeunes européens qui sont partis pour le Levant. Certains ont connu une vie de rêves brisés et de dures expériences quotidiennes d'être considérés comme des citoyens de seconde classe dans leur propre pays. En France, en Belgique et aux Pays-Bas, pour une très large majorité les partants étaient peu qualifiés et souvent sans emploi au moment de leur départ. Le fonctionnaire déradicalisation de la ville de Malines en Belgique, Alexander Van Leuven, insiste sur le fait que des discriminations structurelles auxquelles doivent faire face certaines minorités ethnoculturelles dans les pays européens, contribuent à nourrir la conviction chez des jeunes que «jamais ils ne seront acceptés dans la société». Ces frustrations dans le développement d'identité, c'est à dire le sentiment de ne pas pouvoir être soi-même, étaient présentes dans tous les cas de radicalisation signalés dans sa ville (12).

Le sentiment de se retrouver piégé constitue une caractéristique largement partagée par la génération Daech. Latifa Ibn Ziaten, la mère d'un des soldats tués par Mohammed Merah en 2012, a décrit le «sentiment d'abandon» qu'elle rencontrait chez beaucoup de jeunes des cités françaises (13). Une cartographie de Molenbeek, la municipalité du nord-ouest de Bruxelles qui a vu partir une cinquantaine de ses habitants (pour la plupart des jeunes) vers la Syrie, contenait une témoignage similaire d'un Molenbeekois interviewé: «Personne ne se souciait [des nombreux problèmes] de Molenbeek – c'est donc un bon endroit pour que la radicalisation se développe» (14).

Mais pourquoi et comment cette subculture d'absence de perspectives a pu être capté par des groupes armées en Syrie et tout particulièrement par Daech? Le flux massif de volontaires vers la Syrie est antérieur à la proclamation du califat par Daech en juin 2014. Leurs motivations pour rejoindre la Syrie sont d'ailleurs comparables à celles de leurs prédécesseurs partis pour l'Irak après 2003. Mobilisés principalement à travers des liens de parenté et d'amitié, et non par une motivation religieuse commune, ces motivations sont variées et personnelles, comme l'indiquait Mar Trévidic: vulnérabilités de toutes sortes, frustrations, une perception d'injustice et la volonté de venir en aide à une population en péril et, plus cyniquement, le sentiment qu'en se rendant en Syrie, ils n'ont rien à perdre et tout à gagner. Des combattants britanniques ont un jour décrit leur engagement en Syrie comme un «djihad cinq étoiles» (15). Jusqu'à l'intervention internationale qui a suivi la décapitation du photographe américain Jim Foley en août 2014, la Syrie était en effet un théâtre relativement sûr, comparé à d'autres théâtres djihadistes (16).

Daech, une organisation à la fois terroriste et insurrectionnelle, a fini par attirer la très grande majorité des volontaires étrangers. En cannibalisant des territoires libérés par d'autres groupes rebelles tout en évitant les combats avec l'armée syrienne et en adoptant les mêmes tactiques ultraviolentes d'al-Zarqaoui (y compris à l'encontre d'autres groupes djihadistes), il a progressivement étendu les zones sous son contrôle avec l'ambition d'établir un proto-état. Grâce à son territoire en expansion constante Daech est rapidement devenu le plus riche et le mieux équipé de tous les groupes djihadistes de la région, mais aussi le plus vicieux, siphonnant les combattants d'autres groupes djihadistes.

D'une manière crédible l'organisation pouvait ainsi proposer un catalogue virtuel de réponses instantanées à cette multitude de motivations personnelles, de frustrations et d'attentes. Son territoire offrait l'opportunité idéale et idéalisée de les combler toutes et tout de suite. Les candidats n'avaient plus qu'à le rejoindre, en Syrie ou sur internet.

Le catalogue offrait aux membres des gangs de rue un statut, une fraternité, des frissons, de l'aventure, du respect et un exutoire à leur colère dont ils ne pouvaient que rêver dans les rues de leur pays d'origine. Daech leur a offert une occasion unique de se joindre à un supergang, à l'héroïsme et au martyre s'ils le voulaient. Il leur donnait le pouvoir sur les autres, l'espoir d'une vengeance, et même une licence pour la cruauté au nom d'un but supérieur. «Pourquoi être un perdant quand on peut être un martyr?» martelait Daech il y a quelques années sur les réseaux sociaux.

Mais l'attrait de Daech s'étendait au-delà de ceux qui voulaient en découdre. Il offrait une nouvelle vie à ceux qui étaient à la recherche d'appartenance et de sens de la vie, qu'ils soient adolescents ou jeunes adultes. Daech signalait un nouveau départ dans la vie, une prise en main de sa propre vie, la fierté, un avenir, des perspectives, une camaraderie chaleureuse et un sentiment d'être enfin accepté comme ils le souhaitaient. Non négligeable pour certains, Daech a également offert des récompenses matérielles: un salaire et une villa avec piscine. Et une épouse. Ou des esclaves.

L'État autoproclamé n'était pas seulement une nation guerrière. Il avait aussi besoin de «personnes lambda», non portées sur la violence: médecins et infirmières, fonctionnaires et ingénieurs, mères et enseignants. Daech s'est donné beaucoup de mal pour projeter une nouvelle utopie de paix et d'harmonie avec des règles simples et directes, un nouveau califat juste vers lequel les musulmans du monde entier pourraient migrer – une nouvelle *hijra* (hégire, en référence à l'émigration des premiers musulmans de La Mecque à Médine en 622 sous la conduite du Prophète), séduisante pour tous les musulmans qui se sentent des *ghuraba*, des étrangers dans leur propre pays.

Dès qu'ils ont rejoint Daech et quelles que soient leurs motivations originales, les dynamiques de groupe font que les volontaires se socialisent inexorablement dans les visions apocalyptiques et ultra-violentes de l'organisation. D'un endroit où seule la loi du plus fort prévaut, personne ne revient indemne, et certainement pas un ou une adolescent(e) ou jeune adulte.

Sans terreau fertile le discours de Daech serait resté sans écho. En soi, toute idéologie est stérile. Elle ne résonnera que quand elle répond à un besoin. Tout comme al-Qaïda le discours de Daech parle aux exclus et aux marginalisés comme aucun autre discours ou idéologie ne sont en mesure de le faire. Mais le message de Daech était d'autant plus convaincant que l'organisation pouvait se targuer de réaliser enfin le projet des djihadistes de la première heure: par la création d'un califat en expansion constante, la renaissance de l'Islam semblait à portée de main et l'étendard vert de l'Islam flotterait sur le monde entier. L'effort individuel n'était pas seulement une obligation de tout musulman, selon le discours djihadiste, il aurait également un impact réel, assurait-il. Ce discours a englobé la multitude des motivations individuelles dans un narratif collectif qui mettra fortement l'accent sur le dépassement de soi, l'héroïsme, la victoire et la revanche apocalyptique. Des vidéos spectaculaires directement inspirées des jeux vidéo américaines mettaient en scène des guerriers invincibles. Comparé à al-Qaïda, Daech parvenait beaucoup mieux à parler aux jeunes. Al-Qaïda se présentait comme une avant-garde élitiste, Daech se voulait un large mouvement ou tout un chacun pouvait retrouver une place et pourrait apporter sa contribution (17).

Un terreau favorable ne se transforme pas mécaniquement en vague terroriste. Une avant-garde autoproclamée et un discours mobilisateur ne mobilisent pas automatiquement. On ne devient pas un terroriste simplement en regardant des messages sur les médias sociaux ou des vidéos héroïques, même pas à longueur de journée. Tout cela est nécessaire pour qu'une vague terroriste puisse se matérialiser, mais il manque encore un maillon crucial. Une mobilisation djihadiste se fait quasi toujours à travers un groupe. On devient djihadiste par et à travers d'un groupe d'amis ou de connaissances et on part en groupe vers sa destination djihadiste. Des vrais «loups solitaires» existent, mais sont extrêmement rares et une socialisation dans le djihadisme et un passage à l'acte par le seul intermédiaire des médias sociaux et d'internet se produit peu.

Ancien de la CIA devenu chercheur Marc Sageman a spécifiquement identifié les liens de parenté et d'amitié comme des éléments clés du processus de mobilisation. De tels liens précèdent souvent l'engagement idéologique à la

cause du djihad (18). Des études plus anciennes sur la scène néo-nazie en Europe avaient déjà révélé cette même séquence. Les attentats de Paris en novembre 2015 et à Bruxelles en mars 2016 ont, à leur tour, indiqué comment de tels réseaux ou modules composés de personnes qui souvent se connaissaient de longue date et vivent tous le même quartier, identifient leur vécu quotidien avec le discours de résistance djihadiste et baignent ainsi dans une subculture qui les socialise davantage dans le djihadisme en affermant leurs convictions. Ils forment ainsi les chevilles ouvrières essentielles de socialisation dans et de mobilisation pour la cause djihadiste (19).

L'après-Daech, défis et opportunités

Le succès de Daech était intimement lié à l'existence et l'expansion de son califat territorial, à son aura d'invincibilité et au sentiment de victoire imminente. Quand le projet de création d'un état a échoué, la capacité de mobilisation de Daech s'en retrouve fortement atteinte en conséquence.

A partir de 2016 peu d'Européens sont encore partis rejoindre Daech. En vagues successives un tiers d'entre eux est revenu. Contrairement à une crainte compréhensible et persistante, tous les revenants ne sont pas des bombes à retardement, prêts à se faire exploser et à poursuivre le combat de Daech en Europe. Certains sont revenus désabusés et d'autres traumatisés. Une étude récente de l'Organe belge de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a révélé que trois quarts des revenants vivants en liberté sur le sol belge ne représentent pas une menace terroriste grave. Dans le cas des femmes, ce chiffre atteint même les 90 % (20). Ces personnes ne sont pas nécessairement déradicalisées, mais se sont désengagées par rapport à la violence terroriste.

Le plus grand défi reste la persistance de bon nombre des conditions locales qui avaient permis le succès de Daech dans des endroits très différents à travers le monde, y compris en Europe. Le sentiment tenace chez les jeunes nés et grandis en Europe d'être considérés comme des citoyens de seconde zone reste très présent à ce jour. «Nous resterons toujours la 'troisième' ou la 'quatrième' génération. Des Belgo-marocains. Quand est-ce que ça s'arrête? Serons-nous un jour simplement des belges?» (21). Des signes de découragement persistent parmi certains jeunes et leurs familles quant à leur avenir; le repli sur soi dans un environnement où ils se sentent en sécurité, existe et est fort compréhensible; et des signes de comportements déviants chez certains très jeunes se perpétuent. Un responsable prévention à Bruxelles renchérit: «Nous observons à nouveau les mêmes symptômes chez les 13-14 ans que chez ceux qui ont fini par devenir les kamikazes de Bruxelles et de Paris. En cinq ans, ces symptômes risquent de remonter à la surface si rien n'est fait. Certains de ces jeunes sont difficiles à atteindre, même pour les travailleurs sociaux de première ligne.» (22)

En Europe, ceci fut un élément important de la subculture que Daech avait réussi à mobiliser. L'affaiblissement généralisé de Daech depuis 2016 et l'ef-

fondrement de son califat territorial offrent un répit pour s'attaquer à cet environnement social. Une occasion similaire s'était présentée dans la deuxième moitié des années 2000, quand la mobilisation djihadiste issue de l'invasion de l'Irak s'était essoufflée à son tour. Cette fois-là, l'opportunité ne fut pas saisie (23). Si aujourd'hui les autorités et les sociétés européennes ne parviennent pas à saisir le répit présent, une autre offre djihadiste dans un avenir plus ou moins proche pourrait entraîner la mobilisation parmi les jeunes européens d'une nouvelle génération de volontaires.

A l'ère post-Daech d'autres défis attendent les autorités et les sociétés européennes. La capacité opérationnelle de Daech d'initier des attaques complexes et des projets d'attentats téléguidés en Europe a diminué à mesure que son territoire s'est rétréci. La même chose était d'ailleurs arrivée à al-Qaïda après sa déroute en Afghanistan. Mais numériquement la génération-Daech est bien supérieure aux générations djihadistes précédentes. D'où le risque que des projets d'attentats «au nom de Daech» soient encore entrepris dans les années à venir et ceci par toutes sortes de personnes: des vétérans en quête de vengeance ou animés par l'ambition de continuer leur combat, des loups solitaires, des désespérés ou des personnes cherchant leur court moment de gloire, des délinquants à la recherche de justification et des personnes souffrant de troubles mentaux. L'Europe a en effet été témoin de tels projets pendant les années 2017 en 2018 (le plus souvent avec des moyens rudimentaires et avec des degrés différents de préparation). Actuellement, ce ne sont pas les 'revenants', mais des personnes qui n'ont jamais rejoint le front du Levant et qui ne disposent pas de contacts directs avec une organisation terroriste qui représentent le principal risque sécuritaire en Europe, selon Paul Van Tigchelt, directeur de l'Organe belge de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), qui précise leur profil: «Ces personnes ont des problèmes psychologiques ou autres et se laissent facilement influencer par la propagande – pas seulement djihadiste. Dans de nombreux pays, on voit que ces personnes sont aussi récupérées par l'idéologie d'extrême droite.» (24)

Les prisons présentent un autre défi aux autorités en Europe. Jamais autant de personnes condamnées pour faits de terrorisme ne se sont retrouvées derrière les barreaux, qu'il s'agisse de revenants ou de personnes condamnées pour faits terroristes. Ils ne représentent cependant qu'une fraction marginale de l'ensemble de la population carcérale (moins de 5 % en Belgique, 2 % en France). Mais les prisons représentent depuis toujours un environnement propice à la socialisation dans de nouveaux réseaux, criminels et autres, vu la situation vulnérable des personnes incarcérées. Des projets d'attentats ont été fomenté par des personnes qui s'étaient connues en prison. Pour cette raison, nombre de pays européens ont développé des programmes de déradicalisation ou de désengagement spécifiquement destinés à ce groupe de prisonniers. De nouveau, ce ne sont pas tous les revenants ou les prisonniers condamnés pour faits de terrorisme qui présentent un danger à leur sortie de prison. Mais quelques-uns le sont indéniablement et nécessiteront un suivi plus ou moins long.

Mais l'ère post-Daech présente également des développements positifs qui sont souvent négligés en raison de l'importance accordée aux aspects négatifs.

Une première observation est tout simplement que le djihadisme reste le phénomène en marge de la société qu'il a toujours été en Europe. Un réseau comme celui qui était responsable pour les attentats de Paris et de Bruxelles a toujours évolué en marge de la vie locale et des organisations musulmanes. La cartographie sociale de la commune de Molenbeek mentionnée précédemment a entre autre révélé que, contrairement à sa réputation sulfureuse, il n'y existe aucun soutien significatif pour l'extrémisme. Il est important de continuer à le souligner, vu l'argument souvent entendu que les djihadistes ne sont que la partie émergée de l'iceberg que représenteraient des communautés musulmanes en rapide radicalisation.

Les scénarios catastrophes envisagés ne se sont pas réalisés. C'est un autre fait positif. Depuis 2016, le retour massif des combattants étrangers vers leur pays d'origine avec l'intention d'y poursuivre le combat, ne s'est pas matérialisé. Le déplacement du QG de Daech ou le transfert massif de ses militants vers d'autres zones de combat djihadiste n'est pas devenu réalité à ce jour. Les flux de réfugiés en provenance du Moyen-Orient à partir de 2015 n'ont pas été systématiquement utilisés pour y introduire des djihadistes avec des projets d'attentats. Daech n'a pas réussi à maintenir son prestige et sa capacité de mobilisation par des actions d'éclat répétées en dehors de la zone irako-syrienne.

Même si l'effet n'est pas immédiat, la disparition du califat territorial dévaluera inévitablement le label 'Daech', d'autant plus que sa présence médiatique s'est réduite considérablement. Le «califat virtuel» et l'impact de la propagande de Daech se sont avérés moins importants que l'on aurait pu le craindre. C'est d'ailleurs un des critères qui ont amené la Belgique à baisser le niveau de la menace à 2 (sur une échelle de 4) en janvier 2018. Malgré le nombre toujours significatif d'appels sur la toile à attaquer des cibles en Europe lancés par Daech et ses sympathisants, le nombre de personnes qui passent réellement à l'acte est infiniment réduit. En Belgique, le nombre de nouveaux dossiers judiciaires concernant le terrorisme est redescendu au niveau de 2014 (25). En France, le nombre de contenus à caractère terroriste repérés et signalés par la police a décru significativement entre mars 2018 et février 2019 (26).

Finalement, depuis l'avènement du djihadisme, jamais les autorités politiques, les médias et la société civile n'ont autant insisté sur la nécessité de résister à la polarisation sociale. Des dizaines d'années de polarisation autour des minorités ethnoculturelles et de la place de l'Islam en Europe, n'ont fait que renforcer le narratif djihadiste selon lequel la place des musulmans n'est pas en Europe et qu'ils n'y seront jamais acceptés. Au début, seulement quelques pays européens, comme les Pays-Bas et la Danemark, ont souscrit à l'idée que la lutte contre le djihadisme devait aussi passer par des efforts afin de réduire cette polarisation. D'autres pays – mais certainement pas tous les pays européens – les ont rejoint depuis.

En Belgique, des initiatives pour combattre la polarisation font maintenant partie intégrante des politiques dites de déradicalisation, tant des autorités nationales, que régionales et locales. Mais tout aussi important est le nombre croissant d'initiatives émanant de la société civile, des mères de combattants étrangers aux groupes religieux et de quartier, en passant par des jeunes activistes, cherchant à combler le fossé qui sépare communautés et personnes au niveau local. Là encore, la cartographie de Molenbeek offre un bon exemple. Les habitants eux-mêmes reconnaissent les difficultés qu'ont les différents groupes de population molenbeekoise à se comprendre et à aborder des sujets difficiles tels que la discrimination, la radicalisation et la religion. Lorsqu'on leur demande des solutions, ils insistent précisément sur la nécessité d'améliorer le dialogue et l'acceptation de la diversité au niveau local.

La polarisation n'est qu'un aspect qui rend le terreau favorable à la mobilisation djihadiste. L'exclusion sociale – le sentiment d'être considéré comme citoyens de seconde classe – en est un autre. Celui-ci est plus difficile à combattre. Bien que la situation ne soit pas la même parmi les pays européens, des mécanismes d'exclusion de minorités sont structurellement ancrés dans le marché de l'emploi, le marché immobilier ou encore l'enseignement. Les frustrations qui en découlent nourrissent la crise de confiance entre les personnes qui les subissent et la société et contribuent ainsi à faciliter la mobilisation des modules djihadistes locales. Tant que les facteurs sur lesquels émergent le sentiment d'exclusion n'auront pas été résolus, une nouvelle mobilisation djihadiste reste possible dès le moment où une nouvelle offre djihadiste se présente.

La réémergence de l'extrémisme d'ultra-droite

15 mars 2019. Double attentat contre deux mosquées à Christchurch, Nouvelle-Zélande, 50 victimes et autant de blessés. Avant de passer à l'acte, l'auteur de la tuerie avait posté un manifeste sur Twitter ayant pour titre *Le Grand Remplacement*. Le document offrait une vision apocalyptique d'un *«génocide blanc»* perpétré par des *«envahisseurs» non-blancs et musulmans: «La crise de l'immigration de masse et la fécondité des remplaçants est une attaque contre le peuple européen qui, si elle n'est pas combattue, aboutira au final au remplacement racial et culturel complet du peuple européen»*. L'ambition principale de son auteur était limpide: «créer un effet d'entraînement et, donc, provoquer la guerre civile» (27).

Aussi bizarre que puisse être son raisonnement et malgré le fait qu'il ait agi en solo, l'auteur du double attentat faisait partie d'une mouvance extrémiste de droite plus large, que des services de renseignement de plusieurs pays européens ont commencé à signaler à partir de 2015, mettant en garde contre son caractère potentiellement violent.

Le manifeste du tueur de Christchurch est visiblement inspiré d'un manifeste similaire écrit par Anders Breivik, l'auteur d'une tuerie semblable à Oslo en juillet 2011. A l'époque, des services de sécurité européens craignaient que

d'autres emboitent le pas. Cela ne s'est pas produit. Du moins pas immédiatement. Mais sous la surface, Breivik est devenu une référence pour des individus, qui s'inspirent de ses idées, mais également de son action. A partir de 2015 – l'année des attentats à Paris et le début d'une nouvelle crise de réfugiés en *Europe* – des tentatives d'attentats avec une signature extrême droite se sont multipliées dans un nombre croissant de pays européens. Souvent, des lieux et des symboles islamiques en étaient les cibles. En 2016, cinq ans après le massacre de Breivik, la députée travailliste britannique Jo Cox est assassinée, une semaine avant le référendum sur le Brexit. Son meurtrier, proche des milieux d'extrême droite en Grande Bretagne, l'accuse de mettre en danger la race blanche et la nation britannique par ses prises de position en faveur de l'immigration et de l'Union européenne (28). La même année, un immigrant d'origine iranienne tue neuf personnes dans un centre commercial à Munich. Comme à l'habitude, les premières réactions évoquent des troubles mentaux. Mais dans l'enquête qui s'ensuivit, des motivations idéologiques sont apparues. Se définissant lui-même comme «aryen», le manifeste qu'il a rédigé parle de sa haine pour des «sous-hommes étrangers» et en particulier pour des personnes avec des «racines turco-balkaniques» (29).

D'autres projets d'attentats ont été empêchés. Dans le seul mois de novembre 2018 des projets d'assassinat contre le président français Macron et le premier ministre espagnol Pedro Sánchez ont été devancés, ainsi qu'une série d'assassinats d'immigrés et personnalités par une cellule d'extrême droite au sein de l'armée allemande.

Une étude américaine a calculé que le terrorisme d'extrême droite a augmenté de 43 % en Europe entre 2016 et 2017 (30). Une autre enquête conclut qu'en 2017-2018 le nombre d'opérations antiterroristes contre l'extrême droite a triplé par rapport à la période 2015-2016 (31).

Pour l'heure cependant, il n'est pas évident de quantifier exactement le danger terroriste d'extrême droite. Absence de statistiques fiables (sauf en Allemagne) (32), définitions différentes selon les pays, ambiguïtés et incertitudes quant aux motivations des auteurs de violence sont quelques-unes des causes (33). Chercheurs et services de renseignement européens reconnaissent la difficulté de chiffrer avec certitude la montée de cette mouvance. Mais ils s'accordent sur la constatation que sous la surface l'extrémisme de droite se répand telles que des rhizomes, que sa capacité de mobilisation s'accroît et que les discours politiques polarisants ont abaissé le seuil pour une nouvelle génération d'extrémistes de droite.

Dans quelle mesure sommes-nous en présence d'un début d'une nouvelle vague extrémiste qui pourrait se manifester en actes terroristes? Employant le même modèle explicatif que pour identifier les causes du succès du djihadisme en général, et de Daech en particulier, on doit pouvoir identifier un terreau favorable à la mobilisation d'extrême droite, une offre crédible, un discours mobilisateur et des modules de mobilisation.

Le terreau est un malaise social dont les racines, d'ordres différents, plongent dans les années 1970-1980. Il s'agit d'une convergence des effets néga-

tifs de la mondialisation, la migration, les transformations technologiques et politiques, la fin de la certitude qu'incarnait la guerre froide. Cette convergence de facteurs constitue un cocktail qui a non seulement généré incertitudes, sentiments d'être laissés pour compte et pessimisme quant à l'avenir, mais il a également jeté les bases d'une polarisation identitaire (34). Il a stimulé l'émergence de nouveaux partis d'extrême droite dans les années 70 et 80 (dont en France et en Belgique), lesquels se démarquaient par leurs campagnes virulentes autour du thème de la migration, présentée comme une menace identitaire pour les sociétés européennes. Dans son édition du 26 octobre 1985, le *Figaro Magazine* titrait: «Serons-nous encore français dans trente ans?», accompagné d'une photo d'une Marianne voilée.

A partir des années 2000 ce malaise social devient mondial. Avec seulement quelques exceptions comme la Chine et l'Inde, le sentiment majoritaire dans l'ensemble des pays est au pessimisme quant à l'avenir du monde et de son propre pays (35). L'immigration est devenue l'un des principaux soucis et craintes des citoyens, quel que soit les pays (de nouveau avec quelques exceptions).

A l'époque déjà, des mises en garde étaient lancées contre les risques d'une polarisation identitaire:

> «Si non ou mal gérées, ces luttes au sujet de l'identité culturelle peuvent rapidement devenir l'une des plus grandes sources d'instabilité à l'intérieur des États et entre eux – et par là même déclencher un conflit qui fasse régresser le développement. Les revendications identitaires qui polarisent les individus et les groupes, créent des lignes de fracture entre le «'nous' et le 'eux'.» (36)

Cet avertissement fut prémonitoire. En effet, depuis une dizaine d'années, de nouveaux développements ont non seulement renforcé cette tendance à la polarisation, mais en même temps stimulé l'éclosion d'une nouvelle génération de groupes d'extrême droite activistes, proposant un discours accentuant des menaces identitaires et identifiant des boucs émissaires.

Aux Etats-Unis, le Département américain de la Sécurité Intérieure avait conclu en avril 2009 que la crise économique (crise des *subprimes*) et l'élection du premier président noir avaient créé des «moteurs exceptionnels» pour la radicalisation et le recrutement de l'extrême droite (37). Malgré cet avertissement, le phénomène fut largement négligé par les services de police et le FBI, qui se concentraient sur la menace djihadiste (38). Quand vint la présidence Trump, le phénomène s'accéléra davantage. Le climat politique polarisé à l'extrême et les discours du président Trump sont considérés par des analystes comme un facteur majeur dans cette régénération des extrémistes de l'ultra droite (39).

En Europe, c'est la crise des réfugiés de 2015 qui fut le «déclencheur» pour la formation de nouveaux groupes d'extrême droite et leurs activités violentes, selon le service de renseignement néerlandais (40). Musulmans, islam et multiculturalisme comme danger pour la civilisation européenne, blanche et chré-

tienne figuraient déjà dans le manifeste de Breivik en 2011 (41). Mais l'arrivée en nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile en 2015 a contribué à répandre davantage ces thèmes:

> «*'Des centaines de millions de Noirs vont envahir l'Europe'* (Résistance républicaine), *'Invasion migratoire africaine, Macron accélère la fin de la France'* (Riposte laïque). De nombreux médias d'extrême droite et identitaires répètent la thèse du 'grand remplacement' de la civilisation européenne par les immigrés, développée par Renaud Camus. Ils se sont appuyés dernièrement sur un livre publié en février 2017 par le journaliste Stephen Smith, intitulé *La Ruée vers l'Europe*.» (42)

Ces auteurs ne sont plus des skinheads à crâne rasé ou de néo-nazis brandissant fièrement des croix gammées. La nouvelle génération d'extrémistes de droite se compose d'une kyrielle de groupes, groupuscules et individus avec des sensibilités spécifiques. Quelques grands courants peuvent être distingués: un courant néo-nazi, plus ancien et maintenant devenu minoritaire; un courant anti-Islam et anti-migration, qui trouve ses racines dans l'opposition grandissante à l'immigration depuis les années 70 et 80 et qui s'est fortement renforcé après les attentats du 11 septembre et la crise de l'asile de 2015 en Europe; un courant identitaire au sens strict du terme, qui trouve ses origines dans le Bloc Identitaire, créé en France en 2002 (et devenu Génération Identitaire par la suite). Il s'inspire des récits complotistes sur «l'Eurabie» (2005) et même au-delà, des écrits plus anciens datant du 19ième siècle (43). C'est surtout ce dernier courant qui semble actuellement en vogue. Le tueur de Christchurch semble s'en être inspiré et en être proche (44).

Mais les frontières entre les différents courants sont floues, ils partagent certaines caractéristiques et voient leurs militants louvoyer entre organisations. Ils font preuve d'un fort activisme anti-migration et anti-Islam, véhiculent des théories du complot dont font partie les élites, les médias, l'Union européenne, les «multiculturalistes» et la gauche en général. Leurs actions visent souvent les minorités ethnoculturelles, mais également la communauté LGBT. A cause de leurs différences avec l'ancienne extrême droite le mouvement est souvent qualifié d'ultra-droite (ou *alt-right* aux Etats-Unis).

Ils se sentent légitimés par les discours politiques ambiants qui leur offrent une tribune pour s'exprimer et un espace pour œuvrer plus ouvertement que dans le passé. Migration, identités et absence de perspectives d'avenir forment en soi déjà un cocktail inflammable, mais, comme l'indiquait le journal britannique *The Economist*, «qui serait plus facile à gérer si des éminentes personnalités politiques arrêtaient de lui lancer des allumettes allumées» (45).

Dans ce climat, des exagérations se répandent facilement et, comme tout complotisme, sont difficiles à combattre. Un sondage d'Uniop en 2017 décrit combien la présence de musulmans est surestimée dans la quasi-totalité des pays enquêtés. Il est frappant de constater que la France et la Belgique se retrouvent dans le top-6 des pays où l'écart entre réalité et imaginaire est le plus

significatif (7,5 % en réalité contre 31 % imaginés pour la France, 7 % contre 23 % pour la Belgique) (46).

L'islamisation de l'Occident, l'invasion musulmane et la déperdition de la civilisation judéo-chrétienne par un nombre toujours croissant d'immigrés sont les thèmes préférés de l'ultra-droite. «Nous ne voulons pas devenir des minorités dans nos propres pays,» déclara dans une interview avec le *New York Times* un jeune militant identitaire allemand (47). Les élites européennes et l'Union européenne, accusées de complicité, forment également un thème récurrent dans les discours de l'ultra-droite, qui se déclare dès lors partisane d'un renforcement des nations au détriment de la construction européenne.

Ces thèmes constituent le cœur du discours de l'ultra-droite, dont les militants sont convaincus qu'il est mobilisateur vu le malaise social, les craintes identitaires et les inquiétudes bien réelles concernant immigration et Islam dans les sociétés européennes. Tout comme le discours djihadiste, celui de l'ultra-droite se nourrit de la polarisation dans la société, que ses militants estiment eux aussi favorable à leur mobilisation.

Finalement, tout comme le djihadisme, l'ultra-droite a aussi ses modules de mobilisation. A travers l'Europe (et les Etats-Unis) ces modules ne se ressemblent pas nécessairement et les profils de leurs membres peuvent être différents d'un pays à l'autre. Tous n'ont pas la même capacité de mobilisation, qui est influencée par les conditions locales spécifiques. Dans plusieurs pays européens cependant, de nouveaux membres se présentent en nombre croissant et des activités de l'ultra-droite se multiplient.

En Grande Bretagne, la présidente de la commission gouvernementale pour la lutte contre l'extrémisme parle d'une montée d'activistes d'extrême droite «organisés, professionnels et à la recherche active de nouveaux membres» (48). En Belgique, des autorités locales reçoivent un nombre croissant de signaux d'extrême droite, surtout dans des communes qui connaissent une forte polarisation sociale. Les mouvements estudiantins d'extrême droite, languissants et considérés vieux jeu il y a quelques années à peine, se recréent, se réactivent et arrivent à recruter à nouveau des membres (49). Aux Pays-Bas, tout en qualifiant la résurgence extrême droite actuellement de «limitée», les services de sécurité ont néanmoins constaté que la polarisation sociale des dernières années conforte la confiance en soi des nouveaux militants de l'ultra-droite, ce qui se traduit en actions radicales et intimidantes (50).

Le fonctionnement de ces modules de mobilisation de l'ultra-droite ressemble à maints égards à celui des modules djihadistes, mais n'est pas identique pour autant. Dans la plupart des cas l'idéologie ne constitue pas un moteur-clé dans la mobilisation de l'ultra-droite (51). Camaraderie, questions identitaires et un vague sentiment d'hostilité envers les étrangers sont des principales raisons de se rapprocher de tels groupes. Une fois rejoint le groupe, la socialisation tend à cimenter les convictions et la cohésion du groupe (52). Les membres baignent alors dans une subculture propre ce qu'un des protagonistes belges présente, non sans exagération, comme une véritable contreculture (53). Elle solidifie les liens entre membres du groupe. Ceux-ci se sentent

investis d'une mission qui dépasse leur propre personne et ont la conviction que leur moment est arrivé.

Par contre, l'ultra-droite s'est toujours plus mue dans des circuits virtuels confidentiels et complotistes que son homologue djihadiste, qui a longtemps privilégié des canaux grand public, en particulier Twitter et Facebook. Les régulateurs de l'internet font néanmoins preuve d'une plus grande tolérance par rapport aux publications de l'ultra-droite que des écrits djihadistes. Huit ans après le massacre de Breivik à Oslo, sa *Déclaration européenne d'Independence* est toujours librement disponible en ligne, malgré le fait qu'elle véhicule non seulement un appel à la violence, mais également des instructions opérationnelles pour passer à l'acte.

Ces dernières années, des groupes d'ultra-droite, en particulier ceux du courant «identitaire» ont multiplié des échanges internationaux entre eux. Certains services de renseignement évoquent même une «collaboration internationale structurelle» qui serait en train de se mettre en place entre les différents groupes nationaux d'ultra-droite, en particulier le courant identitaire (54).

Quels risques sécuritaires l'extrémisme ultra-droite représente-t-il actuellement? Toute l'ultra-droite n'est pas violente. La nouvelle génération d'activistes dit habituellement être opposée à l'emploi de moyens violents. Dans la plupart des pays européens, le temps des skinheads néo-nazis intrinsèquement violents est en effet révolu (55). L'ultra-droite estime que son combat est avant tout «culturel» et que la propagation de ses idées est la priorité. Des actions violentes aliéneraient le public. Dans ce sens et en ce moment, les organisations freinent sans doute les ardeurs de certains de leurs membres et empêchent que leurs modules de mobilisation se transforment en dispositifs de préparation d'attentats. Mais certains groupes entretiennent néanmoins des rapports ambigus avec ceux qui décident de passer à l'acte au nom de leurs idées partagées (56).

Plus important, le nombre croissant de projets d'attentats de ces dernières années indique malgré tout la volonté accrue d'au moins certains individus ou modules de passer à l'acte, avec la conviction que leur exemple servira d'incitant pour que d'autres emboitent le pas (57). Le nombre croissant de groupes d'ultra-droite permet également à des individus d'aller de groupe en groupe à la recherche de celui qui correspond le mieux à leurs velléités violentes. Ils partagent avec leurs homologues djihadistes cette même arrogance de s'autoproclamer avant-garde et de se voir en véritable acteur de l'histoire. Anders Breivik s'imaginait en «Commandeur d'un nouvel ordre templier» (avec la croix des Templiers en couverture de son manifeste). Admirer ses héros et vouloir en être un soi-même est une caractéristique partagée par les djihadistes et l'ultra-droite. Les manifestes et les fatwas offrent à ceux qui souhaitent passer à l'acte une justification idéologique à l'emporte-pièce.

En conclusion, à la veille de la double attaque terroriste à Christchurch les services de sécurité européens estiment généralement que l'ultra-droite n'a pas de projets d'attaques terroristes à grande échelle. Le terrorisme d'extrême droite est considéré comme étant principalement l'action d'individus plutôt que de

groupe. Mais dans certains pays européens, comme la France, des actions violentes par des groupes organisés semblent néanmoins plus fréquentes.

Est-ce que l'extrémisme ultra-droite s'installe de façon durable dans les pays européens et représente une menace semblable à la menace djihadiste? Aux Etats-Unis, la menace sécuritaire d'ultra-droite est généralement considérée supérieure à la menace djihadiste, bien que cette dernière domine l'action anti-terroriste (58). Ceci n'est pas encore le cas en Europe. Mais les attaques à Christchurch ont conduit à une réévaluation de la menace émanant de l'ultra-droite.

Les groupes d'extrême droite montrent en effet un intérêt croissant pour le maniement des armes et des camps d'entraînement (comme jadis les modules djihadistes). Tout comme les collègues néerlandais, la Sûreté de l'Etat belge évoque une réelle fascination pour les armes à feu dans ces milieux. Elle note dans un rapport récent:

> «…une tendance à l'armement semble se dessiner au sein de l'extrême droite. Les responsables des groupements d'extrême droite incitent leurs militants à suivre des leçons de tir et à se procurer des armes, de manière légale ou non. L'objectif recherché: une confrontation sociétale jugée inévitable entre l'islam et le reste de l'Europe chrétienne à laquelle il faut 'se préparer', selon eux.» (59)

Le langage de l'ultra-droite sur la toile devient de «plus en plus agressif et incendiaire» ces dernières années (60). Ceci n'est pas sans rappeler l'évolution similaire de Fouad Belkacem, leader de Sharia4Belgium. Dans son jugement en février 2012, le tribunal d'Anvers avait décrit combien le discours de Belkacem était devenu «de plus en plus provocateur et violent» depuis la création de l'organisation début 2010.

Le moment de basculement vers une violence politique plus systématique pourrait bien se présenter quand les groupes d'ultra-droite concluront que la voie électorale et le débat publique s'avèrent finalement inefficace et que leurs efforts de mobilisation restent en-deçà de leurs espérances. Si le «Grand Remplacement» ne peut pas être empêché de cette manière, la tentation deviendra grande pour privilégier «la propagande par l'acte». C'est en effet l'argument avancé par l'assassin de Christchurch, qui à plusieurs reprises dans son manifeste déclare: «Il n'y a pas de solution démocratique» (61).

Conclusion

On ne peut pas «vaincre» «le» terrorisme. Il y a toujours eu et il y aura toujours des personnes qui estiment que la violence est le véritable moteur de l'histoire et que la fin justifie tous les moyens, y compris la violence et le terrorisme.

Par contre, des vagues terroristes ne sont pas présentes en permanence. Elles émergent quand un terreau propice les rend possible. Des phases ascen-

dantes sont alors suivies de phases de déclin en fonction des opportunités et des capacités de mobilisation. Mais tant que le terreau existe, il y a risque de résurgence.

Le terreau de la mobilisation ultra-droite est différent de celui qui nourrit le djihadisme. Dans les deux cas, on est en présence d'un réel malaise social, d'une polarisation et de réelles craintes identitaires, mais également d'un complotisme endurant. Les deux extrémismes se présentent comme avant-garde de 'leur' communauté en péril. Exclusions, non-appartenance et absence de perspectives nourrissent le terreau pour la mobilisation djihadiste. Crainte de l'immigration et sentiment de trahison par les élites dans un monde en transformation rapide nourrissent celui de la mobilisation d'ultra-droite.

Ces terreaux parallèles existent bel et bien. Ils sont exploités par des groupes extrémistes et activistes dont l'offre et le message résonnent justement parce qu'ils répondent à une réalité sociale. Une vague terroriste peut persister pendant un certain temps grâce à une dynamique auto-entretenue. Mais pour perdurer elle a besoin d'assises.

Neutraliser de tels terreaux ne dépend pas du seul travail des services de sécurité. Ceux-ci ont une tâche difficile et ingrate comme bouclier et dernier rempart contre la violence terroriste. Mais ils sont souvent les premiers à souligner que s'attaquer au terreau du terrorisme est un enjeu de société et donc de la responsabilité de tout citoyen.

Remerciements

Je tiens à remercier mon collègue à Egmont Thomas Renard pour ses remarques critiques, ainsi que les personnes et services qui ont bien voulu partager leur expertise au sujet du djihadisme et l'extrême droite.

Notes

1 Conseil de Sécurité de l'ONU, UNSC S/2019/103, le 1 février 2019; *Operation Inherent Resolve and other overseas contingency operations, 1 October 2018-31 December 2018*. Lead IG report to the U.S. Congress, 4 février 2019 (https://media.defense.gov/2019/Feb/05/2002086500/-1/-1/1/FY2019_LIG_OIRREPORT.PDF).

2 Cité dans *New York Times*, 27 janvier 2002.

3 David Miliband dans: *The Guardian*, 15 janvier 2009.

4 Martha Crenshaw, The causes of terrorism. *Comparative Politics*, 13, 1981, pp. 379-399.

5 Voir à ce sujet p.e. Ali Soufan, *Anatomy of terror. From the death of bin Laden to the rise of the Islamic State*. New York/Londres, W.W. Norton, 2017.

6 Gilles Kepel, *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*. Paris, Gallimard, 2015.

7 Sur le concept de radicalisation, voir: Rik Coolsaet, Radicalization – The origins and limits of a contested concept. Dans: Nadia Fadil, Martijn de Koning, Francesco Ragazzi, *Radicalization in Belgium and the Netherlands: Narratives of Violence and Security.* Londres, I.B.Tauris, 2019, pp. 29-51.

8 Marc Trévidic dans *Le Télégramme*, 27 juin 2015 (https://www.letelegramme.fr/bretagne/le-juge-trevidic-la-religion-n-est-pas-le-moteur-du-jihad-27-06-2015-10682946.php#mvbWykvbeYXAS0uW.99).

9 *Changes in modus operandi of Islamic State terrorist attacks. Review held by experts from Member States and Europol on 29 November and 1 December 2015*. La Haye, Europol, 18 janvier 2016 https://www.europol.europa.eu/publications-documents/changes-in-modus-operandi-of-islamic-state-terrorist-attacks).

10 Jugement de l'audience publique extraordinaire de la 70ème chambre du tribunal correctionnel francophone, Bruxelles, le 5 juillet 2016.

11 Elise Vincent, Dans le Loiret, le djihad pour tuer l'ennui. *Le Monde*, 17 mars 2016.

12 Alexander Van Leuven, Radicaliseringsbeleid als de blijvende en actieve strijd om het vertrouwen. *Cahiers Politiestudies*, 2017, 42:1, pp. 91-108.

13 https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/le-message-de-paix-de-latifa-ibn-ziaten_826641.html

14 *Molenbeek and violent radicalisation: a 'social mapping'*. Bruxelles, European Institute of Peace, juin 2017, p. 49 (https://view.publitas.com/eip/eip-molenbeek-report-16-06/page/1).

15 *Daily Mail*, 21 novembre 2013 (https://www.dailymail.co.uk/news/article-2511513/British-Muslims-wage-star-jihad-Al-Qaeda-war-torn-Syria.html).

16 Thomas Hegghammer, Syria's foreign fighters. *Foreign Policy*, 9 décembre 2013 (https://foreignpolicy.com/2013/12/09/syrias-foreign-fighters/).

17 Daniel Byman, Explaining Al Qaeda's decline. *The Journal of Politics*, juillet 2017, 79:3, p. 1114.

18 Marc Sageman, *Leaderless Jihad. Terror networks in the twenty-first century*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2008.

19 Alex Schmid, *Radicalisation, de-radicalisation, counter-radicalisation: A conceptual discussion and literature review*. La Haye, ICCT, 2013, p. 18.

20 *Het Laatste Nieuws*, 15 janvier 2019.

21 Cité dans *De Standaard*, 25 mars 2017.

22 Cité dans Rik Coolsaet, *Anticipating the post-Daesh landscape.* Bruxelles, Egmont Paper 97, octobre 2017, p. 38.

23 Ibid., pp. 28-32.

24 *SudInfo*, 15 janvier 2019 (https://www.sudinfo.be/id96123/article/2019-01-15/trois-returnees-sur-quatre-ne-sont-plus-dangereux-selon-locam).

25 Procureur fédéral belge Frédérique Van Leeuw dans *De Standaard*, 6 avril 2019.

26 *Le Monde*, 27 mai 2019.

27 Lucie Soullier, Attentat terroriste en Nouvelle-Zélande: ce que contient le «manifeste» rédigé par le suspect. *Le Monde*, 15 mars 2019.

28 Ian Coban e.a., The slow-burning hatred that led Thomas Mair to murder Jo Cox. *The Guardian*, 23 novembre 2016.

29 J.M. Berger, The dangerous spread of extremist manifestos. *The Atlantic*, 26 February 2019.

30 Seth G. Jones, The Rise of Far-Right Extremism in the United States. *CSIS Briefs*, 7 novembre 2018.

31 Chris Hawkins**,** Counter-terrorism operations against right wing extremism in Western Europe increase 191% in 24 months. *IHS Markit*, 7 décembre 2018

(https://ihsmarkit.com/research-analysis/counterterrorism-operations-against-right-wing-extremism.html).

32 Pour des statistiques sur l'ampleur de l'ultra-droite en Allemagne, voir: https://www.verfassungsschutz.de/de/arbeitsfelder/af-rechtsextremismus/zahlen-und-fakten-rechtsextremismus/rechtsextremistisches-personenpotenzial-2017. Le service de renseignement allemand reçoit en plus des informations spécifiques de la justice allemande concernant le nombre des délits qualifiés d'extrême droite.

33 Jacob A. Ravndal, Right-wing terrorism and violence in Western Europe: Introducing the RTV dataset. *Perspectives on terrorism*, juin 2016, 10:3, pp. 2-15.

34 Rik Coolsaet, *De geschiedenis van de wereld van morgen* [L'histoire du monde de demain]. Leuven, Van Halewyck, 2008, pp. 51-114.

35 *What the world thinks in 2002*. Washington, Pew Global Attitudes, 4 décembre 2002; *The IPSOS Mori Almanac 2017*. Londres, 2017, p. 170.

36 *Rapport mondial sur le développement humain 2004. La liberté culturelle dans un monde diversifié*. New York/Paris, PNUD, 2004, pp. 1-2.

37 *Rightwing extremism*. DHS, Office of Intelligence and Analysis Assessment, 7 avril 2009 (https://fas.org/irp/eprint/rightwing.pdf).

38 Janet Reitman, U.S. Law Enforcement Failed to See the Threat of White Nationalism. Now They Don't Know How to Stop It. *New York Magazine*, 3 novembre 2018.

39 J.M. Berger, Trump Is the Glue That Binds the Far Right. *The Atlantic*, 29 octobre 2018; Seth J. Jones, *The Rise of Far-Right Extremism in the United States*. CSIS Briefs, novembre 2018, p. 4.

40 *Fluctuating waves of right-wing extremist violence in Western Europe*. La Haye, NCTV, 7 décembre 2018, p. 33.

41 Abel Mestre et Caroline Monnot, Attentats en Norvège: 1 518 pages d'un 'testament' délirant. *Le Monde*, 26 juillet 2011.

42 Non, l'Afrique subsaharienne ne va pas 'envahir' l'Europe. *Le Monde*, 12 septembre 2018.

43 Jean Birnbaum, Bat Ye'or, l'égérie des nouveaux croisés. *Le Monde*, 15 février 2018; *Fluctuating waves of right-wing extremist violence in Western Europe*, op.cit., pp. 17-20; Sasha Polakow-Suransky, Sarah Wildman, The inspiration for terrorism in New Zealand came from France. *The Atlantic*, 16 mars 2019; Valérie Igounet, Attentat de Christchurch: «Le concept de "grand remplacement" tend à se banaliser dans une partie de l'opinion publique». *Le Monde*, 18 mars 2019.

44 Rick Noack, Souad Mekhennet, James McAuley, 'Where the grievances lie': New Zealand attack probes explore links with Europe's anti-Muslim anger. *Washington Post*, 6 avril 2019.

45 The new face of terror, much like the old. *The Economist*, 23 mars 2019.

46 *Perils of perception. A 40-country study*. Paris, IPSOS, 2016.

47 Katrin Bennhold, Germany's Far Right Rebrands: Friendlier Face, Same Doctrine. *New York Times*, 27 décembre 2018

48 Citée dans *The Guardian*, 29 mars 2019.

49 *De Standaard*, 22 et 29 décembre 2018.

50 *Right-wing extremism in the Netherlands, a phenomenon in flux*. La Haye, AIVD, 2018, pp. 16 et 19; *Terrorist Threat Assessment for the Netherlands 49*. La Haye, février 2019, p. 12.

51 *Fluctuating waves of right-wing extremist violence, op.cit.*, p. 17.

52 Breken met een neonazistisch verleden: 'Wie opstapt is een verrader'. *Knack*, 30 octobre 2018

53 *De Standaard*, 29 maart 2018.

54 *Fluctuating waves of right-wing extremist violence in Western Europe*, op.cit., p. 22.

55 Jacob Aasland Ravndal, Right-wing terrorism and violence may actually have declined. *Washington Post*, 2 avril 2019.

56 Ibid., p. 18.

57 Scott Stewart, What white supremacism and jihadism have in common. *Stratfor*, 26 mars 2019.

58 *Right Wing Terrorism and 'The Enemy Within'*. Cipher Brief, Soufan Center, 26 février 2019; *Murder and extremism in the United States in 2018*. ADL Center on Extremism, janvier 2019 (https://www.adl.org/media/12480/download).

59 *Rapport d'activités 2017-2018*. Bruxelles, Sûreté de l'Etat, 2018, p. 28.

60 *Right-wing extremism in the Netherlands, a phenomenon in flux*, op.cit, p. 16.

61 Peter Neumann, Christchurch and the rise of the far right. *Washington Post*, 19 mars 2019.

Malaise dans les prisons françaises – Une éthique professionnelle en porte à faux face à la radicalisation

par **Omar ZANNA*** et **Jean-Philippe MELCHIOR****

Résumé
Les surveillants de prison, comme tous les professionnels travaillant de près ou de loin avec les détenus sont sollicités par leur hiérarchie pour détecter des signes de radicalisation – sans nécessairement avoir pris le temps de définir la notion. Ils sont, pour ainsi dire, sommés d'identifier les détenus *en voie de radicalisation*. Or les témoignages que nous avons recueillis dans le cadre de deux récentes recherches, indiquent que ces professionnels se sentent souvent démunis vis-à-vis de cette «commande venue d'en haut». Après avoir montré combien la notion de radicalisation peine à faire consensus également chez les scientifiques et présenté les démarches adoptées sur nos deux terrains d'enquête, nous voudrions ici rendre compte de ce malaise en prison qui visiblement met à mal l'éthique professionnelle de ces travailleurs qui continuent à penser faire le «sale boulot».

Mots-clés: Prison, radicalisation, repérage, éthique professionnelle

Summary
Prison supervisors, like all professionals working closely or remotely with prisoners, are called upon by their superiors to detect signs of radicalization – without necessarily having taken the time to define the concept. They are, so to speak, summoned to identify prisoners in the process of radicalization. But the testimonials we have collected in two recent research indicate that these professionals often feel helpless toward this top down order. After showing the difficulty for the notion of radicalization to reach consensus among scientists and presenting the process adopted for our two fields of inquiry, we would like to report here on this malaise in prison, which obviously undermines the professional ethics of these workers who continue to think they are doing the «dirty work».

Keywords: Jail, radicalization, identification, Professional Ethics

«Les prisons françaises sont devenues un des lieux – pas le seul, mais un lieu important – de radicalisation islamiste et de recrutement d'individus susceptibles de basculer dans la violence terroriste». Tels sont les propos du député Guillaume Larrivé dans un rapport sur l'Administration Pénitentiaire réalisé en 2014 à la demande de l'Assemblée Nationale (1). Fantasme ou réalité, cette

* Sociologue, Professeur des Université à l'Université du Mans et membre du laboratoire Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports, (EA 4636).
** Sociologue, est maître de conférences (HDR) à l'Université du Mans et membre du laboratoire Espaces et Sociétés.

radicalisation islamiste au sein des prisons françaises associée aux attentats perpétrés sur le territoire au nom de l'islam ces 20 dernières années interroge le rôle contemporain de la prison.

Cette série d'attentats n'est pas sans conséquence sur l'administration pénitentiaire, tenue plus que jamais – par les responsables politiques notamment – à prendre à bras le corps les personnes radicalisées ou susceptibles de l'être. En témoigne la mise sur pied, en janvier 2016, dans certaines prisons, de programmes de déradicalisation (2). Dans la même veine, mais dans une perspective de prévention, les établissements pénitentiaires sont également fortement incités à la vigilance. Les surveillants, comme tous les professionnels travaillant de près ou de loin avec les détenus sont sollicités par leur hiérarchie pour détecter des signes de radicalisation – sans nécessairement avoir pris le temps de définir la notion. Il ne suffit pas, en effet, *«d'avoir un tapis de prière et un coran dans sa cellule pour être un dangereux prosélyte»*, résume le directeur d'une prison francilienne (*Le Monde*, janvier 2016). Aussi, avant de solliciter les professionnels à faire état de signes de radicalisation *intra-muros*, faut-il encore tenir compte de la charge morale que suscite ce terme dès lors qu'il est réapproprié – souvent transformé – par les médias et les politiques publiques. Afin de lutter contre le terrorisme, différentes institutions ont utilisé dans l'urgence cette notion fourre-tout, buzzword diraient Coolsaet, Rik et al (3), pour concevoir des dispositifs à dessein d'identifier et de réprimer les fondamentalistes présents sur le territoire français (4). C'est particulièrement vrai en prison, puisque comme nous le verrons, les surveillants, les intervenants extérieurs ou encore les travailleurs sociaux sont, pour ainsi dire, sommés d'identifier les détenus en *voie de radicalisation*. Or les témoignages que nous avons recueillis dans le cadre de deux récentes recherches, indiquent que ces professionnels se sentent démunis vis-à-vis de cette «commande venue d'en haut». Après avoir montré combien cette notion peine à faire consensus également chez les scientifiques (1) et présenté les démarches adoptées sur nos deux terrains d'enquête (2), nous voudrions ici rendre compte de ce malaise en prison qui visiblement met à mal l'éthique professionnelle (3).

1. Ce que «radicalisation» veut dire pour les sciences sociales

L'usage de la notion de radicalisation en sciences sociales, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'est pas récent. Cette notion est bien antérieure aux attentats perpétrés contre l'Occident à partir des années 2000. En France, on peut remonter aux années 1960 pour retrouver des traces de ce terme dans l'étude des mouvements sociaux, des mouvements politiques et syndicaux en particulier en histoire, en sociologie politique et en sciences politiques. Mais son usage est très limité jusque dans les années 1980, et il faut attendre les années 1990, pour que le terme structure réellement les publications.

Selon Xavier Crettiez, la radicalisation est «l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, vérité absolue et non négociable, dont la logique struc-

ture la vision du monde des acteurs, qui usent pour la faire entendre de répertoires d'actions violents, le plus souvent au sein de structures clandestines, formalisés ou virtuelles, qui les isolent des référents sociaux ordinaires et leur renvoient une projection grandiose d'eux-mêmes» (5). Citant McCauley, Isabelle Sommier définit cette notion comme «le changement de croyances, de sentiments et des comportements dans des directions qui justifient de manière croissante la violence entre les groupes et exigent le sacrifice pour la défense de l'in-group» (6). Pour Farhad Khosrokhavar, spécialiste de l'islam, ce terme désigne «le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique social ou religieux contestant l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel» (7). Afin de préciser l'approche processuelle de la radicalisation, Xavier Crettiez propose trois caractéristiques: une dimension évolutive, l'adoption d'une pensée sectaire, l'usage de la violence armée. Toutes ces propositions convergent vers une définition commune de la radicalisation, où le critère de l'adoption d'une idéologie fondamentaliste et/ou extrémiste ne suffit pas à caractériser la radicalisation. Le recours au critère de la violence comme répertoire d'action politique apparaît essentiel.

D'autres chercheurs considèrent, implicitement ou non, que la radicalisation est plus large que l'action violente, ce qui n'est pas sans provoquer une certaine ambiguïté. Ainsi pour Sylvie Ollitrault, «La notion de radicalisation (…) peut s'avérer problématique pour les chercheurs en sciences humaines et sociales eux-mêmes. Telle qu'elle est couramment employée, elle désigne en effet à la fois le fait d'avoir des opinions ou des pratiques considérées comme radicales, notamment religieuses (on parle alors d'«intégrisme» ou de «fondamentalisme»), et le fait de commettre des actes violents (ou «terroristes»). Or, bien sûr, l'un n'implique pas l'autre.»(8). Elle considère néanmoins que le concept permet d'explorer la piste continuiste du recours à la violence, c'est-à-dire la manière dont un engagement ordinaire peut devenir progressivement violent. Pour lever toute ambiguïté, Samir Amghar qui n'a eu de cesse de distinguer empiriquement les différentes formes d'islam militant, associe le qualificatif «violent» à celui de radicalisation (9).

Gérard Mauger est, quant à lui, plus critique vis-à-vis de la notion dont il déplore l'usage malheureux pour une série de raisons. Il reproche par exemple à ces perspectives de plaquer une hypothèse continuiste sur le terrorisme jihadiste alors que la plupart des terroristes français n'ont jamais été des musulmans modérés ayant basculé progressivement dans la violence, mais sont plutôt entrés directement et rapidement dans la mouvance jihadiste. Par ailleurs une approche du recours à la violence par le concept de radicalisation tend, selon lui, à amalgamer des mouvements politiques ayant des idéologies diamétralement opposées: violence d'extrême gauche et violence jihadiste ne sauraient être confondus car ils sont porteurs de projets de société que tout oppose (10). On peut étendre cette critique au sein même du champ religieux et en particulier du salafisme. Le salafisme couvre en effet un large spectre de sensibilités politiques qui vont du salafisme prédicatif ou quiétiste (salafiyya al-

da'wa), socialement conservateur, politiquement mou, et dont l'action se fonde sur la formation religieuse, au salafisme révolutionnaire (souvent désigné par al-salafiyya al-jihadiyya), prônant des actions directes aux accents tiers-mondistes (11). Salafis quiétistes et salafis révolutionnaires se considèrent comme des ennemis et sont pourtant régulièrement confondus. Si les deux mouvements ont pour projet l'application de la chaaria, les premiers n'ont pas de velléités vis-à-vis des pays occidentaux. Ils prônent le retrait politique et refusent toute forme de rébellion en occident ou dans les pays musulmans. Les seconds quant à eux appellent aux armes et justifient théologiquement le terrorisme. Mentionnons pour finir ce tour d'horizon également la controverse largement médiatisée opposant Gilles Keppel et Olivier Roy, le premier défendant une radicalisation de l'islam tandis que le second soutenant une islamisation de la radicalité.

2. Maisons d'arrêts et EPM comme terrains d'enquête

En novembre 2015, suite aux attentats du Bataclan, Alain Fuchs, Directeur du CNRS, lançait l'appel à projets scientifiques «Attentats-recherche» à l'ensemble de la communauté scientifique (12). Forts de nos connaissances de longue date du milieu carcéral (Zanna, 1999, 2003, 2004, 2005, 2010; Melchior & Zanna 2015, 2019), nous avons réuni un *consortium* pluridisciplinaire (sociologues, psychologues et historiens) pour répondre à cette urgente nécessité de comprendre (Lahire, 2016). Notre proposition de recherche – qui a été retenue (Zanna, Melchior & Zegnani, 2017) – suggérait alors de rendre compte du processus de conversion religieuse en œuvre en prison.

Pour avoir un aperçu de ce phénomène de conversion parfois radicale, nous avons, en 2016 et 2017, réalisé une enquête dans deux prisons de l'Ouest de la France. La méthodologie a consisté à réaliser des entretiens approfondis auprès de 2 aumôniers (protestant et musulman), de 3 agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), de 5 enseignants exerçant en milieu pénitentiaire, d'un coordinateur des activités culturelles d'un établissement pénitencier et de 10 membres des associations qui œuvrent en prison.

Pour vérifier la pertinence des analyses faites à partir de ces entretiens, nous avons réalisé, à l'occasion d'une formation sur l'éthique et la reconnaissance professionnelle, des observations et une enquête par questionnaire dans un Établissement pour mineur (EPM) de l'Ouest de la France. La formation en question s'est déroulée en 2018 les 3, 4 et 5 octobre, à l'adresse de 59 professionnels, hommes (39) et femmes (20), surveillants, éducateurs, enseignants, psychologues, directrice… âgé.es de 31 à 60 ans (relevant de l'administration pénitentiaire, de la Protection judiciaire de la jeune (PJJ) et de l'Éducation Nationale avec comme projet d'amener les participants à trouver un *modus vivendi* acceptable pour mener à bien leur mission respective dans ces structures qui ont fait couler beaucoup d'encre au moment de leur création. En témoigne l'attitude des éducateurs de la PJJ: «*La fermeture n'est pas compa-*

tible avec l'éducation» était en effet leur position à l'annonce de la loi Perben de 2002, relative à la création des EPM. Dans le même esprit, en 2007, au moment de l'ouverture du premier EPM à Lavaur, dans le Tarn, les éducateurs de la PJJ se mettent en grève pour manifester leur refus d'«être confondus avec des matons» (13). Depuis ce sont 6 EPM qui ont ouvert leur porte pour accueillir 360 jeunes âgés de 13 à 18 ans. Avec le temps, et à défaut de mariage, éducateurs et surveillants – auxquels viennent s'adjoindre les enseignants de l'éducation nationale – trois corps de métier aux histoires distinctes sont *cahin-caha* passés du stade de la cohabitation à celui du tandem à trois pour avancer de concert dans la prise en charge de ces jeunes. Mais *rouler* à trois nécessite de la coordination qui passe par une éthique commune, une reconnaissance mutuelle et une compréhension *a minima* des contours des métiers de chacun. Réfléchir sur ce que surveiller, éduquer et enseigner veut dire – tout en tenant compte des injonctions de l'institution pénitentiaire à procéder à un repérage systématique des hypothétiques conversions religieuses –, montrer en quoi chacun de ces trois métiers exercés au sein d'un EPM est toujours consubstantiel des deux autres, développer la pluralité interprétative pour s'ouvrir au monde des autres, ont été les thématiques de cette formation. Structurée autour de scénarios pédagogiques mouvants, la formation a été l'occasion d'un travail de réflexivité sur les prérogatives et les zones de recouvrement des trois métiers.

Tous les acteurs interviewés et questionnés dans le cadre de ces deux terrains d'enquête, chacun dans leur domaine d'intervention, côtoient quotidiennement les détenus. Ils sont parfois amenés à identifier les changements dans les comportements, les discours, les relations traduisant l'engagement dans un processus de conversion en détention. Ces personnes ont été sollicitées pour s'exprimer sur le repérage et l'analyse des changements, la perception des causes de la radicalisation violente, leur définition du terme de radicalisation et leurs réponses en tant que professionnels.

Au-delà des représentations, la mesure d'un phénomène social nécessite d'en définir les contours. Une recherche sur la religion en milieu carcéral n'échappe pas à cette indispensable délimitation, elle-même sous-tendue par des choix qui ne sont jamais neutres. Des déclarations ne peuvent se substituer à des faits qu'elles peuvent banaliser, minorer ou encore amplifier. Ces précautions épistémologiques posées – expérimentées dans nos précédentes recherches en milieu carcéral (14) –, et donc loin des préjugés, des pressions médiatiques et idéologiques qui entravent bien souvent l'analyse de la conversion et / ou de la radicalisation religieuse en prison, nous sommes allés à la rencontre, non de ces individus qui font le *choix* de la conversion religieuse (plus ou moins radicale) une fois placés à «l'ombre de la république» (15), mais de toutes ces personnes qui gravitent autour d'elles avec le projet de comprendre la manière dont ces professionnels s'accommodent des attentes de l'institution en matière de repérage des personnes radicalisées sans dévoyer leur éthique.

Encore un point méthodologique, au regard de la faiblesse du corpus des questionnaires, nous avons souhaité rompre avec toute prétention quantitative

ou statistique, même si ces données contribuent à la présentation du problème, pour se centrer sur une perspective compréhensive et qualitative.

3. Ce que «radicalisation» veut dire pour les professionnels œuvrant en prison

A partir des propos des personnes rencontrées sur ces deux terrains d'enquête, nous souhaitons montrer combien la notion de radicalisation est problématique pour les professionnels ou les personnes habilitées à rencontrer les détenus et de quelle manière la confrontation à cette question est susceptible de mettre en porte à faux les éthiques professionnelles.

La radicalisation: quelle définition?

Les entretiens révèlent d'emblée des professionnels peu à l'aise avec ce substantif, pour le moins impressionnant, tant il est chargé symboliquement depuis deux décennies. Pour certains d'entre eux il y aurait «un petit côté mode» dans l'utilisation de ce terme. Pour autant, quelques éléments sont associés au processus de radicalisation qui est présenté comme pas ou peu visible.

En premier lieu, c'est quand l'emprise mentale s'opère par la soumission des individus à un discours qui ne peut être ni critiqué, ni amendé. Le radicalisme religieux est en conséquence qualifié de mouvement sectaire dans la mesure où il extrait la personne de son milieu et la reformate à son image. Totalement assujettis à la représentation du monde défendue par ce courant, les individus ne réaliseraient pas ce qui peut se passer ensuite. Le processus se traduirait par un prosélytisme agressif. Enfin, est alléguée la «coloration religieuse» pour justifier les actes barbares. Pour donner la mesure de cette emprise mentale, une conseillère du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) convoque la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) dont les cadres venus assurer des formations ne croient pas à la réhabilitation de ces personnes qui, une fois radicalisées, ne pourraient revenir à une vie normale. Position difficile à admettre pour les conseillers du SPIP dans la mesure où elle annihilerait leur mission.

Une coordinatrice donne une définition plus large de la radicalisation puisqu'elle y inclut des formes religieuses qui n'ont pas forcément quelque chose à voir avec la violence et le terrorisme: «Pour moi un catho anti-IVG, anti-divorce, contre le mariage pour tous, c'est un radical. La radicalisation, c'est une religion quelle qu'elle soit, poussée à son extrême et avec une vie religieuse qui prend le pas sur la vie civile et la réalité sociale. Une bulle qui empêche de vivre vraiment en tenant compte de la société telle qu'elle existe». Sa définition correspond, à bien des égards, à une déviance religieuse par rapport aux normes dominantes peut-être laïques.

Les données recueillies grâce à l'enquête par questionnaire réalisée auprès de l'ensemble des agents de l'EPM permettent de mieux prendre la mesure de l'hétérogénéité des approches de la radicalisation chez les professionnels. En

effet, à la question ouverte «comment définissez-vous la radicalisation?», les propositions vont tous azimuts. Notion fourre-tout, nous l'avons dit, depuis les attentats du 11 septembre notamment, souvent associée, sinon confondue, au djihadisme, salafisme, islamisme, fondamentalisme islamique… elle peine à être circonscrite dans un périmètre de sens dans le milieu scientifique. Rien donc d'étonnant à ce que le discours indigène soit encore moins unanime sur sa définition. Cela dit, au-delà du brouillard sémantique, à la relecture des 43 réponses à cette question, deux tendances se dégagent.

Il y a celles et ceux pour qui la radicalisation renvoie à «un processus de changement et de basculement vers un fanatisme religieux pouvant conduire à des passages à l'acte violent»… à l'«intégrisme religieux qui conduit à l'utilisation de la violence pour faire entendre ses idées»… On retrouve ici une association classique et rapide entre radicalisation et passage à l'acte violent.

Pour d'autres, ce phénomène se manifeste par une forme d'emprise conduisant à un repli sur soi. Cela se traduit par des «visions restrictives du monde, repli sur soi où l'autre n'existe pas». Comme nous avons pu l'entendre lors de nos visites en prison, ces attitudes se concrétisent également par un «changement de comportements surtout à l'égard des femmes», mais aussi une réduction, voire un refus d'adresser la parole aux détenus d'autres confessions et surtout à ceux n'ayant pas de confession. Dans ce dernier cas, pour se justifier, les personnes «dites radicalisées» incriminent une société française sécularisée, trop laïque, partisane du matérialisme athée (c'est-à-dire faillible là où le religieux serait fiable et fort).

L'absence de consensus au sujet de la définition du terme radicalisation peut être analysée à l'aune des attentes de l'institution pénitentiaire sommant de plus en plus le personnel à faire remonter toute suspicion de conversion islamique susceptible d'évoluer vers une radicalisation. Prudent et parfois critique à l'égard des encouragements de l'institution à étiqueter les comportements des personnes détenues, le personnel oscille entre le souci de répondre aux injonctions et le souci de ne pas aller trop vite en besogne. S'appuyant sur leurs expériences, ils se présentent comme suffisamment réfléchis pour ne pas réagir dans la précipitation, ni tirer des conclusions trop hâtives.

Les causes du phénomène de radicalisation

Si la définition de la radicalisation est très éclectique, interrogés sur les causes du phénomène, les discours trouvent davantage de récurrence en révélant trois champs de possibles (16).

Les causes les plus souvent citées (18/42) concerne la «misère socio-économique», le «manque d'informations, le défaut d'éducation, etc.»… la «perte de repères, l'éclatement de la cellule familiale»… le «manque de culture et de perspective de vie, l'exclusion»… «trop d'influences des médias»… Bref tous ces éléments sur lesquels les individus n'ont pas prise seraient, aux yeux des professionnels, à l'origine du glissement progressif vers l'exclusion. On retrouve ici les analyses de Farhad Khosrokhavar pour qui le radicalisme constituerait tantôt une manière originale de sacraliser la haine de la société produite

notamment par les sentiments d'injustice sociale, de discrimination et d'exclusion économique, tantôt une réponse à un vide existentiel ou à une forme d'anomie ambiante.

Le déclin des institutions de normalisation et de socialisation fait ici le lit de la déviance conduisant ainsi à accentuer la désillusion, la désaffiliation, le désespoir et le sentiment d'injustice sociale parmi les plus vulnérables. En absence de perspectives professionnelles et personnelles, certains détenus se tournent vers le radicalisme religieux.

Si la première raison évoquée met à l'index l'environnement, au sens large, la deuxième – sans doute conséquence de la première – met quant à elle davantage l'accent sur (le psychisme de) l'individu. Les références à l'emprise sont en effet récurrentes dans la bouche des professionnels: «être sous emprise»… «Personne sous l'emprise d'une pensée qui se sclérose dans son sens critique»… «Absence de réflexion individuelle au profit d'une pensée unique» reviennent souvent. Ici, les détenus dits «radicalisés» semblent déresponsabilisés dans la mesure où ils subiraient l'influence d'une religion toute-puissante et toute agissante sur des individus vulnérabilisés par le contexte socio-économique et politique du pays.

La troisième raison invoquée dédouane également les personnes radicalisées dans la mesure où leurs comportements sont imputés aux fréquentations intra-muros, agissant «comme un aimant». En témoignent les propos des professionnels: «les mauvaises influences»…»besoin de s'identifier à un groupe…»besoins d'exister aux yeux des uns ou des autres. …»propagande et identification à un groupe». Cette configuration rappelle à bien des égards la théorie des groupes de référence ou bien encore la tendance au conformisme, associées respectivement aux noms de Robert King Merton et Solomon Asch. Pour l'un et l'autre, les opinions et les attitudes dépendent des différents groupes qui constituent l'environnement (les pairs notamment) social d'un individu.

Finalement, autant les propos au sujet des définitions sont diversifiés autant les causes sont, elles, beaucoup plus resserrées autour de trois raisons: la société, la faiblesse psychologique et l'enrôlement par le groupe.

Interrogés au sujet du niveau de formation reçu pour faire face aux éventuels signes de radicalisation («Vous sentez-vous suffisamment formé pour repérer les processus de conversion ou de radicalisation?»), 20 professionnels en conviennent, alors qu'ils sont plus nombreux (25) à affirmer que l'établissement offre les moyens, en formation et en information, suffisants pour faire face à ce type de changement.

L'éclectisme des réponses au questionnaire (aux questions ouvertes notamment) et la forte présence dans les discours recueillis lors des entretiens de l'adverbe «peut-être» marquant l'éventualité ou la probable vraisemblance d'une propension à la conversion islamique radicale traduisent la tendance à imaginer un possible engagement religieux inquiétant à partir d'un fait ou d'un élément isolé – réel ou supposé (prière dans la cour de promenade, changement de tenue vestimentaire, soins du corps, poignée de main refusée à une

intervenante parce que femme, lecture du Coran…). On retrouve ici un ensemble de processus qualifié par Giddens (1984) de double herméneutique ou le principe de la prophétie auto-réalisatrice par Rosenthal et Jacobson (1968) et Merton (1997) ou bien encore l'effet Pygmalion, démontré expérimentalement (Trouilloud & Sarrazin, 2003) et expliqué cognitivement en contexte éducatif (Hagège, 2017).

L'évocation des comportements des détenus sans leur parole reviendrait donc à initier, voire à renforcer, les processus de «labelling» (Becker, 1985) dont on sait qu'il peut avoir de réelles conséquences. Par ailleurs, dans la mesure où la conversion radicale est d'abord une affaire de relation – «on n'est jamais radical en soi mais toujours pour quelqu'un» (Bonelli, Carrié, 2018) – la prudence est de mise.

Repérage de la radicalisation

Sur l'ensemble des professionnels interrogés par questionnaire, deux tiers reconnaissent avoir été alertés par des signes laissant penser qu'un individu était en train de se radicaliser. On peut donc souligner l'importance du phénomène ou au moins de sa perception dans l'établissement étudié. Parmi ces signes de changement, ils désignent d'abord et majoritairement le changement de comportement (41 des répondants à cette question), le changement de l'apparence (24) et le changement de relations (23). Viennent ensuite le changement de tenue vestimentaire et le changement de registre de langue. D'autres situations sont mentionnées comme celle du changement de prénom (3 répondants l'évoquent), le placement d'affiches sur les murs, la lecture du coran en cellule, l'isolement ou la victimisation.

A la question de savoir si les professionnels ont eu des échanges avec leurs collègues à ce sujet, ils répondent oui très majoritairement (45). L'analyse de contenu des raisons énoncées par les agents montre que pour la moitié des répondants, il s'agit avant tout d'informer les autres voire de s'alerter, d'échanger et de croiser les regards. Dans ce registre de l'échange entre professionnels, est présent le souhait de vérifier si les autres ont la même perception que soi: «savoir si j'étais la seule personne à détecter ces changements», «pour vérifier mes impressions», «voir si tout le monde avait remarqué ces changements et réfléchir aux raisons possibles», «nécessité de croiser les regards pour confirmer ou infirmer mon propre regard et écarter au mieux ladite radicalisation».

Plusieurs autres catégories de raisons, de moindre importance, sont explicitées. Pour 6 des professionnels ayant répondu au questionnaire, c'est le cadre légal en lien avec la nécessité professionnelle qui est évoqué.: «cadre professionnel oblige à rendre compte des évaluations des personnes détenues que nous avons à charge», «les obligations légales nous imposent d'en référer aux magistrats et à la hiérarchie», «c'est une de nos préoccupations, cela rentre dans nos missions», «obligation PJJ», «dans le cadre de mes activités professionnelles», «Parce que ça fait partie de la mission (équipe pluridisciplinaire)». 4 évoquent la transmission à la hiérarchie: «remonter l'information à la hiérar-

chie», «observation regroupée/ question de la transmission de nos inquiétudes aux autorités», «formation, signalement hiérarchique», «pour se mettre d'accord sur ce qu'on devait faire remonter à notre hiérarchie». 4 font référence à l'actualité: «thème très abordé actuellement (note, formation / actualité)», «parce que c'est d'actualité», «sujet d'actualité», «beaucoup de représentations, de méconnaissances sur le sujet, trop d'influences des médias». 4 évoquent l'importance d'un meilleur suivi: «pour un meilleur suivi», «pouvoir prendre en charge au mieux ce souci», «par inquiétude pour le jeune mais également pour sa famille puis enfin la société. Il fallait trouver une méthode d'approche et des moyens de l'en sortir.», «le suivi de la personne détenue». Et enfin 3 professionnels mettent en avant la question de la prévention.

Les rapports avec la hiérarchie sur cette question semblent moins soutenus que les échanges entre collègues. En effet, un peu moins des deux tiers ont effectué un signalement à leur hiérarchie et plus nombreux sont ceux qui ont eu des échanges avec elle au sujet de la problématique de la radicalisation. Les raisons des échanges avec la hiérarchie, énoncées par les agents interrogés, peuvent être regroupées en trois catégories: les nécessités professionnelles, un meilleur suivi et la prévention.

La catégorie «nécessités professionnelles», la plus importante (14), renvoie aussi bien au constat de pratiques professionnelles habituelles («remontée d'informations dans les différents services», «parce que ça fait partie du travail. Pour ne pas être seul, faire remonter les infos.», «faire le lien», «signalement par observation, ordinateur sur le suivi de la personne en détention»…) qu'à des obligations de service («cadre obligatoire /échange informations», «des consignes suite à des observations d'autres professionnels», «nécessité professionnelle de rendre des comptes. Cf. cellule ad hoc», «obligation professionnelle», «cadre professionnelle. L'info doit être remontée»…).

Les catégories «prévention» et «meilleur suivi» sont nettement plus modestes avec pour chacune quatre énoncés explicites. Pour la première: «Pour prévenir la radicalisation», «prévention», «pour mettre en place des garde-fous», «car l'ambiance de la détention avait changé et le risque d'agression devenait trop important pour une certaine catégorie de personnes»; pour la seconde: «l'âge des jeunes (13-18) nous impose de faire la part entre provocation et réalité», «mieux cibler l'individu afin de l'orienter dans le meilleur chemin», «sur la surveillance à apporter et le comportement à avoir», «Pour des jeunes dont l'administration avait des suspicions de radicalisation mais avec qui au quotidien l'équipe n'avait pas d'inquiétudes à ce sujet».

Finalement, et cela pose question, pour une bonne part de ces agents, les échanges avec la hiérarchie sont davantage vécus comme une obligation professionnelle que comme un moyen permettant de mieux accompagner les jeunes détenus. Ces nouvelles obligations professionnelles de signalement ou de remontée d'informations relatives à tel ou tel individu repéré comme possiblement en voie de radicalisation ne viennent-elles pas déstabiliser l'éthique professionnelle des agents? On rappellera que l'éthique professionnelle peut être définie comme un ensemble de valeurs qui sous-tendent les pratiques pro-

fessionnelles et qui leur confèrent du sens (17). Certaines de ces valeurs déterminent ce que le professionnel doit respecter ou s'interdire de faire pour exécuter son travail convenablement, c'est-à-dire conformément à ses missions. Au cœur de l'éthique professionnelle, on trouve la représentation du travail bien fait. En ce qui concerne les acteurs éducatifs qui sont une part importante des interrogés, plusieurs valeurs essentielles dans le respect desquelles ils entendent travailler doivent être rappelées: la venue en aide aux détenus dont ils s'occupent, le respect de leur dignité, de leurs intérêts et de la confidentialité des informations, sans oublier la prise en compte de la souffrance des personnes. Dans les cas avérés de radicalisation, outre l'échange entre collègues à ce sujet, le signalement à la hiérarchie est pensé comme légitime par les professionnels et il ne provoque pas de conflit de valeurs chez eux. En revanche, dans les situations – les plus nombreuses – où l'incertitude domine, où les informations sont peu étayées, la transmission sinon contrainte du moins fortement conseillée de signalements à l'institution est susceptible de provoquer un malaise éthique parmi les agents. En effet, alors qu'ils connaissent les effets de tout signalement pour les détenus (inscription du détenu dans un processus de classement «S»), ils peuvent se reprocher de ne pas avoir effectué les vérifications nécessaires, d'avoir trop rapidement qualifié de radicalisé un détenu nouvellement pratiquant et d'avoir négligé tout ou partie des valeurs énumérées ci-dessus comme la venue en aide ou le respect de la dignité. C'est alors que l'éthique professionnelle se retrouve en porte à faux.

Conclusion

Les interprétations des transformations des corps, des comportements, du discours, des silences… des détenu-e-s sont sans cesse sujet à diverses interprétations. Le cas de ce jeune inscrit dans un processus de conversion, cité par un de nos interlocuteurs, est de ce point de vue archétypal. Quand ce jeune, persuadé qu'il ne peut différer le rituel de la prière, procède à la traditionnelle génuflexion de la salat au moment et sur le lieu de la promenade, le surveillant interprète d'emblée cette prière inopportune comme un signe de possible radicalisation, alors que l'aumônier comprend qu'il s'agit là d'une méconnaissance des pratiques de la part du converti, ce que contestera peut-être un autre aumônier. Cette situation est exemplaire de la difficulté des professionnels de s'en remettre à une lecture fiable et objective des comportements et de leur changement. En effet, la forte présence dans les discours de l'adverbe «peut-être» laisse entendre qu'il y aurait très probablement une orientation idéologique/religieuse suspecte derrière un indice repéré. Cet adverbe apparait comme le signe d'une représentation angoissée et suspicieuse de la réalité susceptible de conduire à l'étiquetage rapide des individus, un étiquetage lourd de conséquences pour eux. L'évocation des détenus sans leur parole et celles des autres professionnels reviendrait donc à renforcer les processus de «labelling» dont on sait qu'il peut avoir de réelles conséquences. C'est le principe même

de la self-fulfilling prophecy théorisée par R.K. Merton reprenant à son compte le célèbre théorème de Thomas:»Si les hommes considèrent des situations comme réelles, alors elles le deviennent dans leurs conséquences». La question est alors posée de savoir de quel indice on parle et surtout de quelle manière il est souhaitable de l'analyser. En l'absence de réponse à cette question, l'institution place les professionnels face à des situations où l'éthique est fortement mise à mal. C'est la raison pour laquelle nous avons suggéré, dans le cadre d'une réponse à un appel à projet, le principe d'une confrontation raisonnée et régulière des points de vue des différents professionnels et intervenants (surveillants, conseillers du SPIP, aumônier…). Cela permettrait de construire une interprétation collective plus étayée, moins sujette aux biais cognitifs, et de limiter l'inflation du «peut-être» dans ce cas dangereusement performatif. Il nous semble en effet urgent de former les professionnels qui œuvrent *intra-muros*, non seulement aux charges sémantiques des notions utilisées mais également aux effets de leurs postures, dires, regards, réactions en présence de personnes chez qui ils sont censés repérer des signes de radicalisation. Autrement dit, il s'agirait, d'une part, de développer leur esprit critique et, d'autre part, de les inciter à prendre conscience que leurs façons de faire et d'être peuvent, dans certains cas, également participer à nourrir le processus de radicalisation. De telles formations permettraient aux professionnels «de devenir des athlètes de l'esprit critique» (18).

Bibliographie

Amghar, S. (2011), *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en* Occident, Paris: Michalon.

Amghar, S. & Zegnani, S. (2017), in Dortier J.F., Testot L. *De quoi le salafisme est-il le nom? La religion. Des origines au IIIe millénaire*, Paris: Éditions Sciences Humaines.

Becker, H. (1985). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Bonelli, L. & Carrie, F. (2018). *La fabrique de la radicalité*, Paris: Seuil.

Bronner, G. (2019). *Déchéance de rationalité*, Grasset.

Coolsaet, R. et al. (2011), *Jihadi Terrorism and Radicalisation Challenge: European and American Experiences*, Surrey: Éditions Ashgate.

Crettiez X. (2016), *Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent*, Revue française de science politique 2016/5 (Vol. 66).

Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

Giddens, A. (2010). *La constitution de la société*, Paris, PUF.

Gauvrit N. & Delouvée S. (2019), *Des têtes bien faites: Défense de l'esprit critique*, Paris, Puf.

Hagege H. (2017), *Méditer pour l'équité*, Éducation et francophonie, 45(1), pp. 107-133.

Khosrokhavar F. (2014), *Radicalisation*, Paris: Maison des Sciences de l'Homme.

Mauger G. (2016), Sur la «radicalisation islamiste», *Savoir/Agir*, 37, (3).

Melchior J.-Ph. (2011), «De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux», *Informations sociales*, n°167, pp. 123-130.

Melchior J.-Ph. & Zanna O. (2015), «Travailler et vivre dans les nouvelles prisons», in D. Cholet, *Les nouvelles prisons,* Rennes: PUR.

Melchior J.-Ph. & Zanna O. (2019), «Travailler dans les nouvelles prisons françaises», *La Nouvelle Revue du Travail* (à paraître à l'automne).

Mercurio S. (2013), *À l'ombre de la République*, Éditions Montparnasse.

Merton R. K. (1957), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand

Ollitrault S., Simelin J. (2016). «Comprendre la radicalisation», interview pour le journal du CNRS, propos recueillis par Stéphanie Arc. https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/face-au-terrorisme-la-recherche-en-action/comprendre-la-radicalisation, consulté le 12/04/2017.

Rosenthal R. & Jacobson L (1968). *Pygmalion à l'école*, Paris, Casterman.

Sommier I. «Engagement radical, desengagement et deradicalisation. Continuum et lignes de fracture.» *Lien social et Politiques* 68 2012.

Trouilloud D. & Sarrazin P (2003). «Les connaissances actuelles sur l'effet Pygmalion : Processus, poids et modulateurs», *Revue Française de Pédagogie*, (145), pp. 89-119.

Zanna O. (2010), «Un sociologue en prison», in *Nouvelle Revue de psychosociologie*.

Zanna O. (2004), «Socialisation et représentation différentielle du droit chez les mineurs incarcérés», *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 2, pp. 207-226.

Gauvrit N, & Delouvée S (2019), *Des têtes bien faites: Défense de l'esprit critique*, Paris, Puf.

Zanna O. & Lacombe Ph. (2003), «Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral», *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 33, pp. 50-64.

Zanna O. & Lacombe Ph. (1999), «Les activités sportives en milieu carcéral: le cas des mineurs de la maison d'arrêt de Brest», *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 18, avril, pp. 107-121.

Zanna O. & Melchior J.-Ph. (2019), «Vivre dans les nouvelles prisons françaises. Les effets ambivalents d'un nouvel environnement sur la vie des détenus», in Dargère C. & Héas S. (dir.), *Vivre la réclusion*, Paris: L'Harmattan.

Zanna O. & Lacombe Ph (2005) «L'entrée en délinquance des mineurs incarcérés», in *Déviance et Société*, vol. 29-1, mars 2005: p. 55-74.

Zanna O. (2003). L'Entrée en délinquance et la socialisation juridique des mineurs incarcérés. Analyse comparative entre des mineurs «français» et des mineurs «maghrébins», thèse de doctorat de sociologie, Université de Bretagne Occidentale.

Notes

1 http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2015/a2267-tVI.pdf

2 Bronner, G. (2019). *Déchéance de rationalité*, Grasset.

3 Coolsaet, Rik et al. (2011), *Jihadi Terrorism and Radicalisation Challenge: European and American Experiences*, Surrey: Éditions Ashgate

4 Trois plans anti-terroristes et de lutte contre la radicalisation renforçant le renseignement pénitentiaire ont été mis en place ces quatre dernières années (2014, 2016, 2018).

5 Crettiez X., «Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent», *Revue française de science politique* 2016/5 (Vol. 66), p. 712.

6 Sommier I. «Engagement radical, desengagement et deradicalisation. Continuum et lignes de fracture.» *Lien social et Politiques* 68 2012, p. 16

7 Khosrokhavar F. (2014), *Radicalisation*, Paris: Maison des Sciences de l'Homme, p. 8.

8 Ollitrault S., & Simelin J. (2016). «Comprendre la radicalisation», interview pour le journal du CNRS, propos recueillis par Stéphanie Arc. https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/face-au-terrorisme-la-recherche-en-action/comprendre-la-radicalisation, consulté le 12/04/2017.

9 Amghar S. (2011). *Le salafisme d'aujourd'hui. Mouvements sectaires en* Occident, Paris: Michalon.

10 Mauger, G. (2016). Sur la «radicalisation islamiste». *Savoir/Agir*, 37,(3), 91-99. doi:10.3917/sava.037.0091.

11 Amghar, S. & Zegnani S. (2017). In Dortier J.F., Testot L. *De quoi le salafisme est-il le nom? La religion. Des origines au IIIe millénaire*, Paris: Editions Sciences Humaines.

12 http://cnrsinfo.cnrs.fr/intranet/actus/151118-appel-alain-fuchs.html

13 Stéphane Thépot, *Le Monde*, 13 juin 2007: p. 14.

14 Melchior, J.-Ph. & Zanna, O. (2015). «Travailler et vivre dans les nouvelles prisons», *in* D Cholet, *Les nouvelles prisons,* Rennes: PUR, pp. 267-337. Zanna, O. (2010). «Un sociologue en prison», in *Nouvelle Revue de psychosociologie*. Zanna, O. & Lacombe, Ph. (1999). «Les activités sportives en milieu carcéral: le cas des mineurs de la maison d'arrêt de Brest», *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 18, avril, pp. 107-121. Zanna, O., & Lacombe, Ph. (2003). «Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral», *Agora Débats/Jeunesses*, Injep, n° 33, pp. 50-64. Zanna, O. (2004). «Socialisation et représentation différentielle du droit chez les mineurs incarcérés», *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n° 2, pp. 207-226.

15 Mercurio, S. *À l'ombre de la République*, Éditions Montparnasse, 2013.

16 Dubet, F (2002). *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

17 Melchior, J.-P. (2011), «De l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux», *Informations sociales*, n°167, pp. 123-130.

18 Bronner, G. (2019). *Déchéance de rationalité*, Grasset, p. 46.

Évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif: à la croisée des indicateurs

par **Lisa BENAGLIA***, **Frank ZOBEL****, **Olivier DELÉMONT*****
et **Pierre ESSEIVA******

Résumé
Traditionnellement, la consommation de produits psychotropes en milieu festif a été évaluée par le biais de sondages autoreportés ou d'entretiens, qui seront caractérisées de *méthodes conventionnelles*. Plus récemment, l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées (ou analyse des eaux usées), les laboratoires d'analyse de stupéfiants (*drug checking*) et l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables ont été proposés. Cet article commence par une recherche de littérature concernant l'application de l'analyse des eaux usées en milieu festif. Le type d'information recueillie par l'analyse des eaux usées et le résultat obtenu sont notamment considérés. Ces problématiques sont ensuite systématiquement traitées dans le contexte des méthodes conventionnelles, des laboratoires d'analyse de stupéfiants et de l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables, afin d'illustrer les convergences et divergences entre ces différents indicateurs. Ainsi, une convergence de l'ensemble des indicateurs concernant la nature des consommations de produits psychotropes en milieu festif a été mise en évidence. L'ensemble des indicateurs indique que les produits les plus consommés en milieu festif sont l'alcool, le tabac, le cannabis, la cocaïne, la MDMA et l'amphétamine. En outre, confronter les connaissances en matière de consommations de produits psychotropes en milieu festif permet d'évaluer dans quelle mesure l'analyse des eaux usées est complémentaire aux autres indicateurs existants. L'analyse des eaux usées permet de monitorer au cours du temps les consommations de produits psychotropes et d'en estimer les quantités consommées, au jour le jour, lors de diverses éditions d'un même évènement. Le but de cet article est ainsi de comprendre la contribution de l'analyse des eaux usées en milieu festif et enfin, de proposer une stratégie de son déploiement pour qu'elle fournisse une information utile sur la nature et l'ampleur des consommations de produits psychotropes, caractéristiques de ce milieu.

Mots-clés: Alcool, tabac, stupéfiants, épidémiologie, festival

Summary
Traditionally, psychotropic use in the festive context has been assessed by estimating prevalence using self-reported surveys and by interviews, that will be defined as *conventional methods*. More recently, wastewater based-epidemiology (or wastewater analysis) has been proposed to monitor trends of psychotropic use, along with other indicators (drug checking laboratories and analysis of urines contained in portable toilets). This

* Assistante diplômée, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, Suisse
** Vice-directeur et responsable suppléant du secteur recherche. Addiction Suisse, Avenue Louis Ruchonnet 14, 1001 Lausanne, Suisse
*** Professeur ordinaire, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, Suisse
**** Professeur ordinaire, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, Suisse

article starts with a review of the literature on the application of wastewater analysis within the festive environment. Some considerations are made about the type of the collected information and its outcome. These issues are then systematically addressed in the context of conventional methods, drug checking laboratories and analysis of urines contained in portable toilets, to stress convergence and divergence between these indicators. Thus, a convergence of all indicators concerning the nature of psychotropic consumption in the festive context was highlighted. In such environment, the set of indicators indicates that the most consumed products in are alcohol, tobacco, cannabis, cocaine, MDMA and amphetamine. Furthermore, confronting knowledge about psychotropic consumption within the festive context underlines how wastewater analysis complements other existing indicators. Wastewater analysis thus enables monitoring psychotropic use over time, daily, during various editions of the same event and provides consumption estimates at the scale of the latter. The aim of this article is therefore to understand the contribution of wastewater analysis in the festive context, and, finally, to suggest a strategy for its deployment so it may provide useful information about the nature and extent of psychotropic use within in such environment.

Keywords: Sewage, illicit drug, alcohol, tobacco, nightlife, club

1. INTRODUCTION

Le milieu festif est caractérisé par une consommation importante de produits psychotropes, à savoir dans le cas présent, l'alcool, le tabac ainsi que les produits stupéfiants. Il est généralement indissociable du monde de la nuit. Il peut soit s'agir d'établissements comme des discothèques, attirant un public plutôt local, voire régional, soit de larges manifestations tels que des festivals, parfois de renommée internationale, pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes.

Traditionnellement, les consommations de produits psychotropes en milieu festif sont étudiées par le biais d'entretiens ou par l'estimation de la prévalence par le biais de sondages autoreportés (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006). Ces indicateurs, qui seront qualifiés de *méthodes conventionnelles*, impliquent la mesure de la consommation en s'adressant directement aux personnes concernées, soit les personnes évoluant au sein du milieu festif.

Plus récemment, l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées (ou analyse des eaux usées) a été proposée pour évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif. Son concept a été proposé au début des années 2000, afin d'évaluer un phénomène de société difficile à mesurer, celui de la consommation en stupéfiants (Daughton, 2001). Lorsqu'un stupéfiant (ou une substance pharmaceutique en général) est consommé, l'organisme procède à sa métabolisation pour pouvoir l'éliminer plus facilement. Le métabolite produit par le corps est éliminé via les urines et les selles, qui sont à leur tour évacuées par une chasse d'eau. Cette excrétion ou trace individuelle est transportée par les eaux usées et se mélange à d'autres excrétions individuelles au fur et

à mesure qu'elle progresse dans le réseau des égouts. Une trace collective se crée ainsi. Elle est le témoin de la consommation du stupéfiant par la population ayant contribué aux eaux usées (Delémont et al., 2014). L'exploitation de cette trace collective constitue le sujet d'étude de l'épidémiologie basée sur l'analyse des eaux usées et permet d'inférer quelle substance et la quantité qui a été consommée par l'ensemble des personnes ayant contribué aux eaux usées. Bien que l'analyse des eaux usées ait été largement appliquée en milieu urbain dans le but d'étudier les consommations de la population d'une ville (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2016a), peu d'études se sont attachées à la mettre en pratique en milieu festif. De plus, d'autres indicateurs ont été proposés pour évaluer les consommations de produits psychotropes en milieu festif, tels que les laboratoires d'analyse de drogues (*drug checking*) (Spruit, 2001) et l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables (Archer et al., 2013).

Cet article illustre l'état des connaissances en matière de consommations de produits psychotropes en milieu festif en fonction de chaque indicateur précité. Il commence par une revue de la littérature concernant l'application de l'analyse des eaux usées en milieu festif. Plusieurs problématiques sont alors soulevées, telle que la stratégie de recherche, son déploiement ainsi que les résultats obtenus. Celles-ci sont ensuite systématiquement traitées dans le contexte de chaque indicateur. Les convergences et les divergences concernant le type de d'information que donne chaque indicateur, et son résultat sont par la suite discutées. Finalement, une stratégie de déploiement de l'analyse des eaux usées en milieu festif en complément des autres indicateurs est proposée, afin qu'elle fournisse une information utile sur la nature et l'ampleur des consommations de produits psychotropes, caractéristiques de ce milieu.

2. EVALUER LES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES PAR L'ÉPIDÉMIOLOGIE BASÉE SUR L'ANALYSE DES EAUX USÉES

2.1. Stratégie de l'analyse des eaux usées

L'analyse des eaux usées permet d'évaluer la nature et la quantité des substances consommées. La stratégie de cet indicateur peut requérir de définir quelles substances seront ciblées, auquel cas celles-ci peuvent être quantifiées, ou alors de réaliser une méthode de *screening*, c'est-à-dire que seule l'identification des substances est réalisée. Pour identifier quelle stratégie a été utilisée dans la littérature, une revue de la littérature concernant les applications de l'analyse des eaux usées en milieu festif est exposée ci-après. Une combinaison de mots-clés, liés à la consommation de produits pychotropes (*drug**, *tobacco*, *alcohol*), à l'analyse des eaux usées (*wastewater*, *sewage*) et au milieu festif (*festival*, *festivity*, *night**) a été recherchée dans les bases de données Scopus et Web of Science et dans la littérature grise, en anglais et en français. Cinq *peer-reviewed* articles traitant spécifiquement de l'application de l'analyse des eaux usées en milieu festif ont été trouvés (Andrés-Costa et al., 2016; Causanilles et

al., 2017; Jiang et al., 2015; Lai et al., 2013; Macku ak et al., 2015). L'analyse des eaux usées a été employée pour estimer respectivement la consommation de tabac (Macku ak et al., 2015), la consommation d'alcool (Andrés-Costa et al., 2016) et la consommation de stupéfiants (Causanilles et al., 2017; Lai et al., 2013). L'article de Jiang et al. (2015) n'est pas discuté ultérieurement, car le but de cette recherche était avant tout environnemental. Parmi les quatre articles restants, trois ont ciblé une liste de substances, ce qui signifie que si ces celles-ci pouvaient être identifiées dans l'échantillon d'eau usée, alors elles étaient quantifiées, c'est-à-dire que leur concentration pouvait être mesurée (Andrés-Costa et al., 2016; Lai et al., 2013; Macku ak et al., 2015). Causanilles et al. (2017) ont analysé les échantillons d'eau usée avec une méthode de *screening*, seule l'identification des substances a donc été effectuée. Le Tableau 1 liste ainsi les substances qui ont été recherchées et quantifiées, ou seulement qualifiées, dans les quatre recherches précitées.

Au total, six groupes de produits pharmaceutiques peuvent être identifiés dans le Tableau 1. Dans les cinq pays où se situent les festivals investigués, toutes les substances de ces groupes sont des stupéfiants, à l'excepté de l'alcool et du tabac. Au sein d'un groupe, il y a un ou plusieurs produits parents (indiqué en gras) qui peut-peuvent être associé-s à un métabolite (indiqué en italique). Cette distinction est importante car lorsqu'un échantillon d'eau usée est analysé pour y rechercher les traces de la consommation d'une substance, c'est la présence de son métabolite spécifique et majoritaire qui est recherchée. En effet, le métabolite est la preuve de l'excrétion par l'organisme et donc, de la consommation humaine du composé parent. Malheureusement, il n'est pas toujours possible de cibler un métabolite, par exemple parce que celui-ci n'est pas stable, ou pas spécifique, ou excrété en trop petite quantité, ce qui explique pourquoi le composé parent est parfois ciblé (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2016a).

Chaque groupe de produits est décrit ci-après. Pour les produits cocaïniques, le produit parent est la cocaïne. Son métabolite majeur est la benzoylecgonine. Le groupe des amphétamines et dérivés, plus étendu, contient plusieurs parents, qui sont tous leurs propres métabolites, ce qui explique qu'ils soient à la fois en gras et en italique. En effet, lorsque ces produits sont consommés, ils sont excrétés inchangés, de façon majoritaire (Baselt, 2011). L'amphétamine est également le métabolite de la méthamphétamine. Le groupe des cannabinoïdes se compose uniquement du THC-COOH, métabolite du THC, qui est le principe actif du cannabis. Le groupe des *new psychoactive substances* (NPS) se limite à la méphédrone, la méthylone et la benzylpipérazine. Tous ces composés sont à la fois parents et métabolites à la fois. Quant au tabac et à l'alcool, ils sont chacun caractérisé par un métabolite, la cotinine et l'éthylsulfate respectivement.

Une fois que le métabolite ou le composé parent a été quantifié dans l'échantillon d'eau usée, sa concentration est multipliée par le débit journalier d'eau usée, pour obtenir les charges absolues. Depuis les charges, les quantités journalières consommées en grammes ou en nombre de doses peuvent ensuite être

		Pays du festival et référence																
		Australie (Lai et al., 2013)		**République Tchèque** (Mackuľak et al., 2015)		**République Tchèque** (Mackuľak et al., 2015)		**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)*		**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)*		**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)		**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)		**Espagne** (Andrés-Costa et al., 2016)		**Pays-Bas** (Causanilles et al., 2017)
Groupe de substance	Composé (**parent**/*métabolite*)	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Recherché	Quantifié	Qualifié[b]
Produits cocaïniques	**Cocaïne**	x	x[a]															x
	Benzoylecgonine	x	x[a]															x
Amphétamine et produits dérivés	***MDMA*** (3,4-méthylène-dioxy-méthamphétamine)	x	x[a]															x
	Amphétamine	x	x[a]															x
	Méthamphétamine	x	x[a]															
Cannabinoïdes	*THC-COOH*	x	x[a]															x[a]
NPS (new psychoactive substance)	***Méphédrone***	x	x															
	Méthylone	x	x															
	Benzylpipérazine	x	x															
Tabac	*Cotinine*			x	x[a]	x	x[a]	x	x[a]	x	x[a]	x	x[a]	x	x[a]			x[a]
Alcool	*Ethylsulfate*															x	x[a]	

a: trouvé dans 100% des échantillons

b: la technique analytique employé est un screening, seule l'identification des produits a été réalisée

Tableau 1: Aperçu synthétique portant sur les produits recherchés et quantifiés ou seulement qualifiés dans les eaux usées de festivals

estimées, si les données d'excrétion du composé parent ou du métabolite existent. Si des comparaisons entre différents jours ou entre différents lieux sont réalisés, il est crucial de déterminer si une augmentation des charges est effectivement une augmentation des consommations, plutôt qu'une augmentation du nombre de personnes contribuant aux eaux usées. Les charges et les estimations des quantités consommées peuvent ainsi être standardisées par la taille de la population contribuant aux eaux usées. Les charges per capita et les quantités consommées per capita sont alors obtenues.

2.2. Déploiement de l'analyse des eaux usées

L'analyse des eaux usées a été appliquée lors de neuf festivals de musique. Aucun établissement festif telle qu'une discothèque n'a été investigué à la connaissance de l'auteur. Indirectement, la consommation de la population festive de plusieurs villes d'Europe a été appréciée en appliquant l'analyse des eaux usées quotidiennement pendant une ou plusieurs semaines (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2018a). Il est par exemple observé que la consommation de MDMA augmente pendant le week-end. Il est donc possible de voir une différence entre la consommation de la semaine et celle du week-end, période de la semaine où la majorité des évènements festifs ont lieu. Par la suite, les recherches portant sur l'analyse des eaux usées des festivals seront considérées.

L'analyse des eaux usées en festival a pour but d'évaluer la consommation des festivaliers. Cela signifie que l'échantillonnage doit permettre de recueillir les eaux usées issues de ces derniers. Le Tableau 2 contient les informations liées à l'échantillonnage des eaux usées développé dans les recherches précitées.

2.2.1 Qui est échantillonné?

L'endroit où est développé l'échantillonnage détermine la population d'intérêt. Les prélèvements des huit festivals sur les neuf investigués ont été réalisés dans la station d'épuration (STEP) de la ville où le festival a lieu. Cela signifie que les eaux usées récoltées contiennent à la fois les contributions des festivaliers, mais également celles des habitants de la ville. Dans ce cas, il est nécessaire d'évaluer la consommation avant et/ou après le festival, c'est-à-dire la consommation des habitants de la ville ou «de référence», afin de pouvoir apprécier l'impact du festival (Andrés-Costa et al., 2016; Macku ak et al., 2015). Dans la recherche de Lai et al. (2013), les prélèvements n'ont pas été réalisés à l'entrée de la STEP de la ville où le festival a lieu car le festival dispose de sa propre STEP. Cela est idéal, car les contributions arrivant à cette STEP proviennent donc uniquement des festivaliers. Dans ce cas, il n'est pas possible d'évaluer la consommation en temps normal, car elle n'existe pas. Il a donc été choisi de comparer l'usage observé lors du festival à celui d'une métropole proche.

Le type d'échantillonnage est également reporté dans le Tableau 2. Cette information n'est disponible que dans deux recherches, alors qu'elle est fondamentale afin d'assurer la validité de l'échantillonnage. Les types d'échantillonnage mis en œuvre par Lai et al. (2013) et Causanilles et al. (2017) sont repré-

		Pays du festival et référence								
		Australie (Lai et al., 2013)	**République Tchèque** (Mackuľak et al., 2015)	**République Tchèque** (Mackuľak et al., 2015)	**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)	**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)	**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)	**Slovaquie** (Mackuľak et al., 2015)	**Espagne** (Andrés-Costa et al., 2016)	**Pays-Bas** (Causanilles et al., 2017)
Échantillonnage	Lieu	STEP desservant uniquement les eaux usées du festival	STEP de Valašské Meziříčí (Ville où le festival a lieu)	STEP de Zubří (Ville où le festival a lieu)	STEP de Pieštany (Ville où le festival a lieu)	STEP de Pieštany (Ville où le festival a lieu)	STEP de Bratislava (Ville où le festival a lieu)	STEP de Skalica (Ville où le festival a lieu)	3 STEPs de Valencia (Ville où le festival a lieu)	STEP principale d'Amsterdam (Ville où le festival a lieu)
	Type	Continu, débit constant (2010) Continu, proportionnel au débit (2011)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	Discret, proportionnel au débit
	Composite	24-h	24-h	24-h	24-h	24-h	24-h	24-h	n.a.	24-h
Habitants		Ne s'applique pas	27'000	5'700	30'000	30'000	450.000	13'500	335'825 (STEP 1) 982'264 (STEP 2) 154'421 (STEP 3)	769'000
Festivaliers et/ou visiteurs		16'700 (2010) 14'700 (2011)	20'000	10'000	20'000	13'000	n.a.	n.a.	n.a.	300'000
Population moyenne		Ne s'applique pas	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Type de festival		Tous publics	Folk et country	Métal	Rock et métal	Musique électronique	n.a.	n.a.	Tous publics	Tous publics

Tableau 2 : Aperçu synthétique portant sur les festivals investigués et les échantillonnages développés

sentatifs de la matrice hétérogène et dynamique des eaux usées (pour une explication de ces méthodes, voir Ort et al. (2010)). Dans toutes les études considérées, à l'exception de Andrés-Costa et al. (2016) qui n'ont pas reporté l'information, la phase d'échantillonnage débouche sur la constitution d'échantillons composite 24-h.

D'autre part, afin de comparer les consommations dans le temps et dans l'espace, la taille de la population contribuant aux eaux usées est nécessaire pour calculer les charges per capita et les quantités consommées per capita. La taille de la population doit donc être estimée. Lorsque les prélèvements d'eaux usées sont réalisés à la STEP de la ville où le festival a lieu, les personnes qui contribuent aux eaux usées sont les habitants de la ville et les festivaliers. L'ensemble de ces personnes doit donc être considéré pour déterminer la taille de la population qui contribue aux eaux usées pendant le festival, information disponible dans le Tableau 2. Il est possible de voir que Macku ak et al. (2015) ont reporté cette information pour quatre des six festivals investigués et que Andrés-Costa et al. (2016) ne l'ont pas reportée. Dans le cas de Lai et al. (2013) cependant, puisque les prélèvements sont réalisés à la STEP qui traite uniquement les eaux usées des festivaliers, c'est le nombre de ces derniers qui a été considéré.

À noter que l'analyse des eaux usées permet d'obtenir une image des consommations de la population ayant contribué aux eaux usées. Elle fournit donc une information sur un groupe, d'où le nom *épidémiologie* basée sur l'analyse des eaux usées. De plus, l'identification d'une personne est impossible lorsque l'échantillonnage est réalisé dans une STEP, car ses urines sont mélangées de manière inextricable à d'autres contributions. Cet indicateur préserve donc d'une part l'anonymat des personnes contribuant aux eaux usées, et d'autre part n'implique pas de contact direct avec celles-ci. L'analyse des eaux usées est donc non-intrusive et objective, ce qui a été largement souligné par la littérature (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2016a; Gracia-Lor et al., 2017).

2.2.2. Où échantillonner?

Les festivals dont les eaux usées ont été étudiées se situent en Australie (Lai et al., 2013), en République Tchèque et en Slovaquie (Macku ak et al., 2015), en Espagne (Andrés-Costa et al., 2016) et aux Pays-Bas (Causanilles et al., 2017). Trois recherches ont donc appliqué l'analyse des eaux usées lors d'un festival au niveau national (Andrés-Costa et al., 2016; Causanilles et al., 2017; Lai et al., 2013) et une recherche dans six festivals se déroulant au sein de deux pays différents (Macku ak et al., 2015).

2.3. La nature des consommations de produits psychotropes en milieu festif d'après l'analyse des eaux usées

Lors de deux années consécutives d'un festival en Australie, des stupéfiants classiques (cannabis, cocaïne, MDMA, méthamphétamine) ont été détectés tous les jours à des quantités variables et les NPS (benzylpipérazine ou BZP, méphé-

drone, méthylone) de façon irrégulière. D'une année à l'autre, aucune différence statistique n'est observée entre les consommations de MDMA, de cannabis et de cocaïne. Par contre, une différence statistiquement significative des consommations de méthamphétamine et de BZP est constatée entre 2010 et 2011. Il s'avère que les consommations de méthamphétamine et de BZP sont significativement supérieures en 2010 par rapport à 2011. Les stupéfiants les plus consommés sont, dans l'ordre décroissant, cannabis (70 doses/jour/1000hab en moyenne), MDMA (18 doses/jour/1000hab en moyenne), méthamphétamine (12 doses/jour/1000hab en moyenne en 2010, 3 doses/jour/1000hab en moyenne en 2011) et pour finir la cocaïne (1 dose/jour/1000hab en moyenne). Il s'avère que la MDMA est le seul stupéfiant qui présente une consommation supérieure à celle mesurée dans une ville proche (Lai et al., 2013).

Macku ak et al. (2015) montrent que l'usage de tabac augmente considérablement pendant les festivals de musique pop-rock et électronique et reste relativement stable pendant les festivals de musique country et folk.

A Valence en Espagne, une augmentation dès les premiers jours des festivités a été observée par rapport à la consommation habituelle. Lors du festival, le pic de consommation n'a pas été observé lors du week-end mais le dernier soir (Andrés-Costa et al., 2016). L'agenda du festival a donc eu davantage d'importance par rapport au schéma observé habituellement, à savoir abus d'alcool plus important lors du week-end par rapport à la semaine (Reid et al., 2011).

Causanilles et al. (2017) ont réalisé l'analyse des eaux usées deux années consécutives lors d'un festival à Amsterdam aux Pays-Bas. Ils ont pu identifier tous les composés présents dans le Tableau 7.1, à l'exception de la méthamphétamine et des 3 NPS. Nous ne savons cependant pas si ces composés n'ont pas été identifiés parce qu'ils n'ont pas été recherchés ou parce qu'ils n'étaient pas présents dans les eaux usées. La présence d'autres substances a été mise en évidence, à savoir la kétamine, le LSD, certains NPS (cathinones et des phénéthylamines synthétiques), mais également la méthadone, l'héroïne et certains antidépresseurs. Il n'est cependant pas possible d'évaluer l'impact de ce festival sur les consommations illicites de référence d'Amsterdam, car cette étude ne différencie pas les situations avant et pendant le festival.

3. EVALUER LES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES PAR LES METHODES CONVENTIONNELLES

3.1. Stratégie des méthodes conventionnelles

Les méthodes conventionnelles se concentrent sur les consommateurs et leurs usages. Elles impliquent un contact avec le consommateur, pendant lequel sa consommation festive est évaluée en lui posant directement des questions à travers un entretien (McCaughan et al., 2005) ou un sondage par l'utilisation d'un questionnaire (Palamar et al., 2016). Ces indicateurs directs prennent du temps à être développés et créent un biais de désirabilité sociale (Aebi and Jaquier, 2008).

3.1.1. Sondages autoreportés
Un sondage autoreporté permet de récolter des données sociodémographiques, d'identifier les substances consommées et d'évaluer la prévalence vie, dernière année et/ou dernier mois (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006). La prévalence dernière semaine ou dernier jour n'a pas été rencontrée dans la littérature. Les quantités et les fréquences de consommation sont parfois investiguées (Chinet et al., 2007). Les sondages offrent ainsi l'historique de consommation de la personne interrogée, mais échouent à en fournir l'état actuel, voire même récent.

3.1.2. Entretiens
Les entretiens sont généralement mis en œuvre afin d'explorer un phénomène spécifique, comme par exemple établir la typologie des jeunes adultes consommateurs d'ecstasy se rendant à des *rave party* (McCaughan et al., 2005). Puisqu'ils sont principalement utilisés dans le contexte d'étude qualitative, le but est de comprendre le phénomène tel qu'il est perçu par ceux qui sont impliqués, dans le cas présent les usagers festifs, sans se soucier de la comparabilité des données.

3.2. Déploiement des méthodes conventionnelles
Le déploiement des méthodes conventionnelles implique de considérer l'échantillonnage et le niveau territorial investigué.

3.2.1. Qui est échantillonné?
L'étude de la population festive implique d'avoir accès à cette dernière. L'échantillon de personnes constitué pour une telle étude est donc généralement réalisé dans un contexte festif. La question de la représentativité de l'échantillon dans le cas d'études quantitatives de la population festive est souvent abordée par les auteurs (Tossmann et al., 2001; Wilson et al., 2010). Il faudrait en effet connaître l'ensemble de la population festive pour en tirer un échantillon représentatif, ce qui est difficilement réalisable. Au-delà de la problématique de la représentativité de l'échantillon, les questionnaires utilisés entre les différentes études ne sont pas les mêmes, plus d'être réalisés à des moments différents, dans des contextes festifs différents. Comparer les prévalences entre différentes études doit donc être réalisé avec prudence, ce que souligne d'ailleurs l'OEDT dans son rapport comparant les prévalences de produits stimulants entre différents pays d'Europe (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006). Dans le cadre d'étude qualitative, la représentativité de l'échantillon n'est pas requise puisque le but est de comprendre le phénomène tel qu'il est perçu par les personnes concernées, sans se soucier de la comparabilité des données. La nécessité d'évaluer la consommation de stupéfiants à l'aide d'outils complémentaire a donc été exposée (Németh et al., 2011; Nordfjærn et al., 2016).

3.2.2. Où échantillonner?

Les méthodes conventionnelles sont généralement déployées lors de plusieurs évènements festifs au niveau national (Chinet et al., 2007; McCaughan et al., 2005; Palamar et al., 2016). Les agences européennes et mondiales compilent ces «micro-données» pour fournir une prévalence de la population festive du pays. Cela permet ensuite de comparer les populations festives de différents pays, offrant une perspective internationale (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006). Cette comparaison entre pays offre une vision intéressante car chaque pays est défini par des politiques et pratiques différentes concernant les stupéfiants, que ce soit au niveau répressif, préventif ou de réduction des risques. Cependant, depuis quelques années, l'apparition de sondages en ligne, tel que le Global Drug Survey, a permis de toucher plus facilement la population festive en outrepassant les barrières des frontières nationales (Winstock et al., 2017).

3.3. La nature des consommations de produits psychotropes en milieu festif d'après les méthodes conventionnelles

De nombreuses recherches existent sur la consommation d'alcool et de produits stupéfiants en milieu festif. L'usage de tabac est cependant beaucoup moins reporté.

La consommation d'alcool est très importante dans le milieu festif et souvent caractérisée d'excessive et effrénée (Schuckit et al., 2016; Vallance et al., 2016).

Les stupéfiants dont les consommations sont les plus fréquemment reportées en cadre festif sont la MDMA, les amphétamines, la kétamine, le LSD et le GHB. Ces substances ont ainsi acquis la dénomination de *club drugs* ou *party drugs* (Parks and Kennedy, 2004; Smith et al., 2002). L'usage de cannabis et cocaïne est également très important (Bellis et al., 2000; McCaughan et al., 2005; Wilson et al., 2010). La consommation de NPS existe mais dans une moindre mesure (Hill and Thomas, 2011). Ces derniers, apparus sur le marché il y a quelques années, posent un problème de santé public grave dans le sens où leurs effets et les risques qu'ils génèrent sont mal connus (United Nations Office On Drugs And Crime, 2016). Les NPS présentent plusieurs avantages pour les consommateurs curieux: ils sont moins chers et possèdent une variété d'effets stimulants ou hallucinogènes (van Amsterdam et al., 2015). L'ensemble des stupéfiants cité précédemment est généralement consommé en association avec le tabac et/ou l'alcool (Banken, 2004; Parks and Kennedy, 2004). On parle alors de polyusage qui peut être occasionnel, ou journalier (Chinet et al., 2007).

La MDMA possède un statut particulier. Caractérisée d'entactogène, elle promeut grandement l'empathie, les émotions et augmente la perception du son (Nichols, 1986). Son usage est particulièrement associé à la musique de type électronique (Davison and Parrott, 1997; Solowij et al., 1992). De façon surprenante, les résultats du Global Drug Survey montrent que d'après les consommateurs, les effets des NPS se rapprochent en premier lieu à ceux du LSD, plutôt que ceux de la MDMA (Winstock et al., 2017).

L'association entre la consommation d'une substance et un type de musique a par ailleurs fait l'objet de plusieurs études (Forsyth et al., 1997; Palamar et al., 2016; Van Havere et al., 2011). Toutefois, si le type de musique lors d'un festival influence la nature des consommations illicites, il n'est probablement pas le seul facteur explicatif. Le type de population, la politique sécuritaire, l'état du trafic des stupéfiants, entre autres, pourraient effectivement jouer un rôle. Le type de musique des festivals où l'analyse des eaux usées a été appliquée a tout de même été rajouté au Tableau 2 afin de réaliser des comparaisons appropriées. Cette information est manquante pour deux des six festivals étudiés par Macku ak et al. (2015).

4. EVALUER LES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES PAR LES LABORATOIRES D'ANALYSE DE DROGUES

4.1. Stratégie des laboratoires d'analyse de drogues

Les laboratoires d'analyse de drogues (*drug checking* ou *drug testing*) sont une mesure de réduction des risques et de prévention qui existe dans plusieurs pays d'Europe et qui a originellement été proposé par les Pays-Bas (Spruit, 2001). Chaque personne peut faire tester sa substance pour la qualifier et mesurer sa pureté. Elle effectue également une consultation avec un professionnel de la prévention avec qui elle remplit un questionnaire regroupant des données sociodémographiques ainsi que des informations concernant sa consommation (Brunt et al., 2017). L'alcool, le tabac et le cannabis ne sont pas testés dans ces laboratoires, mais leur consommation est évaluée lors de la consultation.

4.2. Déploiement des laboratoires d'analyse de drogues

4.2.1. Qui est échantillonné?

Les personnes venant faire tester leurs substances recherchent à caractériser la nature et la pureté du produit stupéfiant qu'elles possèdent, en vue de le consommer en sécurité. La population touchée est donc probablement exclusivement une population de consommateurs de produits stupéfiants. Cela est particulièrement intéressant car cet indicateur permet d'entrer en contact avec une population spécifique difficile d'accès.

4.2.2. Où échantillonner?

Les services de *drug checking* peuvent être fixes ou mobiles. Les *drug checking* fixes sont disponibles hors du contexte festif, en tout temps. Les *drug checking* mobiles se déplacent sur les sites d'évènements festifs. Ils existent dans plusieurs pays d'Europe (Hungerbuehler et al., 2011).

4.3. La nature des consommations de produits psychotropes en milieu festif d'après les laboratoires d'analyse de drogues

Les *drug checking* se situant en Espagne, au pays Basque, aux Pays-Bas, en Suisse, en Autriche, en Belgique et au Portugal ont révélé entre 2008 et 2013

que les produits les plus souvent analysés sont la cocaïne, la MDMA et les amphétamines. Le polyusage est aussi reporté par la majorité des répondants comme étant typique d'une soirée, la cocaïne, la MDMA ou les amphétamines étant consommées avec l'alcool et/ou le cannabis (Hungerbuehler et al., 2011).

En Suisse, il s'avère que la substance la plus analysée dans les drug checking fixes est la cocaïne, alors que dans les mobiles, la substance la plus analysée est la MDMA (Safer Nightlife Suisse, 2016). Une hypothèse qui pourrait être faite sur la base ces résultats est que la cocaïne est un stupéfiant consommé plus régulièrement, hors d'un contexte récréatif et donc, que ses consommateurs l'apportent à un drug checking fixe afin de la faire tester, plutôt que d'attendre un évènement festif pour la faire tester dans un *drug checking* mobile. Cela montre que les laboratoires fixes et mobiles ne touchent pas le même public (Hungerbuehler et al., 2011).

Une base de données regroupant les résultats des analyses effectuées par ces *drug checking* suisses fixes et mobiles est disponible en ligne (saferparty.ch, 2017). Les alertes actuelles concernent majoritairement des pilules contenant de la MDMA et plus rarement des NPS sous forme de poudres, pilules ou buvards. Le questionnaire soumis aux personnes qui viennent faire tester leur substance est également disponible en ligne ainsi qu'auprès de stands d'information en milieu festif. Les stupéfiants qui sont le plus consommés sont pour la prévalence vie et la prévalence au cours des douze derniers mois, le cannabis, la MDMA, les amphétamines, la cocaïne et le LSD (Safer Nightlife Suisse, 2016).

5. EVALUER LES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES PAR L'ANALYSE DES URINES CONTENUES DANS LES TOILETTES PORTABLES

5.1. Stratégie de l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables

L'analyse du contenu de toilettes portables a récemment été proposée comme nouvel indicateur de la consommation de stupéfiants (Archer et al., 2013). Cet indicateur a été utilisé jusqu'à présent dans un but qualitatif, c'est-à-dire d'identification de substances. Théoriquement, il serait possible d'estimer les quantités consommées à partir des traces retrouvées dans les urinoirs si l'on dispose du volume total d'urine contenu dans l'urinoir.

5.2. Déploiement de l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables

5.2.1. Qui est échantillonné?

De la même façon que l'analyse des eaux usées, cet indicateur permet d'obtenir une information sur la consommation d'un groupe de personnes en préservant leur anonymat. Elle en diffère par le fait que les échantillons récoltés sont constitués d'urines pures car il n'y a pas de système de chasse d'eau. Les

échantillons sont donc beaucoup plus concentrés, permettant d'atteindre une meilleure sensibilité (Archer et al., 2013; Kinyua et al., 2016). Par ailleurs, comme les urines ne sont pas mélangées à l'eau, la stabilité des analytes pourrait en être améliorée (Archer et al., 2013). Cet indicateur est par ailleurs intéressant dans le sens où, en faisant l'hypothèse que les toilettes portables sont uniquement utilisées par les hommes (type pissoir), il serait possible d'évaluer une consommation exclusivement masculine.

5.2.2. Où échantillonner?

Cet indicateur a été appliqué dans un quartier nocturne de Londres (Archer et al., 2013, 2014a), une discothèque de Londres (Archer et al., 2014b) dans un secteur festif de neuf villes anglaises (Archer et al., 2015) ainsi que dans deux festivals se déroulant en Angleterre et en Belgique (Kinyua et al., 2016).

5.3. La nature des consommations de produits psychotropes en milieu festif d'après l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables

Les techniques analytiques mises en œuvre pour l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables visent à un *screening* de toutes les substances, sans détermination préalable de traces cibles. Cela entraîne qu'une grande variété de substances sera mise en évidence. De plus, comme les échantillons récoltés sont constitués d'urines pures, offrant donc une meilleure sensibilité d'analyse, les stupéfiants type NPS, qui sont consommés par peu de personnes et dont la quantité consommée pour parvenir à l'effet souhaité est très faible par rapport aux stupéfiants classiques comme la MDMA (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2016b), peuvent être identifiés plus facilement que dans des échantillons d'eaux usées, où les urines sont diluées dans une grande quantité d'eau. Toutes les substances recherchées et quantifiées dans les eaux usées indiquées dans le Tableau 1 ont ainsi été identifiées dans les toilettes portables dans les cinq études précitées, à savoir l'alcool, le tabac et les stupéfiants classiques et la méphédrone. La méthylone, la BZP et d'autres NPS ont été identifiés irrégulièrement. Archer et al. (2014) ont montré que la méphédrone était le NPS qui étaient le plus souvent détecté au cours de six mois d'étude.

6. DISCUSSION GÉNÉRALE: L'ÉTENDUE DES CONSOMMATIONS DE PRODUITS PSYCHOTROPES EN MILIEU FESTIF

Le type et la nature des informations obtenues ont été exposés pour chaque indicateur. Il s'agit à présent de confronter ces derniers tant au niveau technique, afin d'évaluer les forces et les faiblesses de chacun, qu'au niveau du résultat obtenu, afin d'apprécier les convergences ou les divergences concernant les consommations festives. Cela permet d'évaluer dans quelle mesure ces indicateurs sont complémentaires entre eux.

6.1 Perspective longitudinale

Les festivals possèdent un caractère éphémère. Étudier la population festive est donc délicat car celle-ci n'est pas systématiquement accessible, à l'inverse de la population carcérale par exemple. Cependant, un festival sera généralement réédité chaque année. Au-delà de ce caractère éphémère, les évènements festifs sont donc cycliques.

L'analyse des eaux usées permet ainsi d'étudier les tendances des consommations de produits psychotropes lors d'éditions consécutives d'un festival donné. Lai et al. (2013) ont montré que d'une année sur l'autre, lors d'un festival en Australie, aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les consommations de MDMA, de cannabis et de cocaïne. Par contre, il s'avère que les consommations de méthamphétamine et de BZP sont significativement supérieures en 2010 par rapport à 2011. Ces différences sont dues au fait que la population évoluant au sein d'un festival peut changer, ou changer sa consommation. La disponibilité de la substance peut aussi expliquer l'émergence ou la disparition d'un produit.

Apprécier l'usage de produits psychotropes lors de plusieurs éditions d'un même festival à l'aide des méthodes conventionnelles s'avère beaucoup plus délicat de par la nature des questions posées. En effet, l'information de prévalence vie ou dernier mois ne renseigne en rien sur l'usage lors d'un évènement festif en particulier (Chinet et al., 2007). Les méthodes conventionnelles ne sont donc pas adaptées à l'étude d'un même festival au cours du temps. Par contre, dans le cas théorique d'une étude de cohorte, l'évolution temporelle des consommations de produits psychotropes dans le même groupe de festivaliers pourrait être appréciée. C'est donc l'échantillon interrogé qui serait étudié temporellement, contrairement à l'analyse des eaux usées qui cible l'évènement en lui-même.

Les *drug checking* permettent de qualifier les stupéfiants qui circulent en milieu festif au cours du temps et de quantifier leur pureté. Cet indicateur a montré que la prévalence des NPS avait augmenté entre 2008 et 2013 en Espagne, Suisse, Belgique, Autriche, Portugal et aux Pays-Bas (Brunt et al., 2017).

Enfin, l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables, si ces dernières sont situées toujours au même endroit, offre une image qualitative des consommations de produits psychotropes associées au lieu où l'urinoir se trouve. Archer et al. (2014) ont observé que la méphédrone était le NPS détecté le plus régulièrement dans les toilettes portables. La méphédrone est effectivement un NPS qui s'est implanté de manière permanente dans le paysage festif, poussant de nombreux pays à légiférer sur son interdiction au même titre que les stupéfiants classiques (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2011). Son effet serait similaire à celui de l'ecstasy (Dalibon, 2013).

6.2. Comparaison entre festivals

Au-delà des comparaisons temporelles, les consommations de produits psychotropes observées au sein d'un festival peuvent être comparées à celles d'autres festivals.

Il n'est pas possible de comparer les quantités consommées en stupéfiants obtenues par l'analyse des eaux usées entre différents festivals puisqu'une seule recherche de type quantitatif a été réalisée jusqu'à présent (Lai et al., 2013). Les quantités consommées de l'ensemble des produits psychotropes en milieu festif doivent donc être davantage étudiées à l'aide de cet indicateur

Comparons à présent les résultats obtenus à l'aide de sondages autoreportés. Pour la MDMA, la prévalence 30 derniers jours de personnes assistant à des soirées techno en Suisse Romande est de 22.7%

(Chinet et al., 2007). Ce chiffre est similaire à celui de Tossmann et al. (2001) de 27.8%, déterminé auprès d'un public similaire, mais à Zürich (Suisse Alémanique). Pour la cocaïne, ces chiffres s'élèvent respectivement à 20.7% et 12% et pour les amphétamines, à 9.9% et 17.6%. Il est intéressant de noter que les prévalences 30 derniers jours sont similaires pour la MDMA entre la Suisse Romande et Zürich, mais pas pour la cocaïne, ni pour les amphétamines. Cela confirme le statut particulier de la MDMA au sein de la scène festive, que d'autres stimulants, telles que la cocaïne ou les amphétamines, peuvent posséder, mais à un niveau régional et/ou national. Ces deux recherches confirment également la consommation très importante de cannabis au vu des prévalences 30 derniers jours de 53.8%. (Chinet et al., 2007) et de 63.6% (Tossmann et al., 2001). Une comparaison intéressante peut enfin être faite au niveau des chiffres de prévalences 30 derniers jours pour l'héroïne, qui sont de respectivement 2.5% et 2.2%.

Les drug checking révèlent que la pureté de la cocaïne et des amphétamines est faible en Autriche et élevée en Espagne et aux Pays-Bas. Les Pays-Bas et la Suisse sont davantage touchés par la MDMA sous forme de pilule, alors que la MDMA sous forme de cristal prévaut en Espagne et au Portugal (Hungerbuehler et al., 2011)

Les diverses études ayant analysé les urines contenues dans les toilettes portables montrent que la méphédrone et les stupéfiants classiques, tels que la cocaïne, la MDMA, l'amphétamine, la méthamphétamine et le cannabis sont toujours détectés, alors que d'autres NPS révèlent un usage sporadique.

6.3. Comparaison avec la population générale

Les consommations de produits psychotropes de la population festive de plusieurs villes d'Europe ont été appréciées en appliquant l'analyse des eaux usées quotidiennement pendant une ou plusieurs semaines (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2018a). Il a par exemple été montré que la consommation de MDMA augmente drastiquement pendant le week-end par rapport à la semaine. Sur la base de ces résultats, nous pouvons supposer que la population festive consomme davantage de MDMA que la population générale.

Lors d'un festival cependant, afin de pouvoir évaluer son effet sur la consommation, il est important d'évaluer l'usage lorsqu'il n'y a pas de festival. La comparaison entre l'usage lors du festival et l'usage habituel (Andrés-Costa et al., 2016; Macku ak et al., 2015) ou celui d'une métropole proche (Lai et al.,

2013) permet de prendre conscience des produits favorisés par la population festive et donc d'apprécier l'impact d'un évènement festif particulier sur la population générale. Lai et al. (2013) ont montré dans leur étude que la MDMA est le seul stupéfiant qui présente une consommation supérieure à celle de la ville proche. Cela souligne de nouveau le statut particulier de la MDMA au sein du milieu festif.

La prévalence 30 derniers jours de la population générale en Suisse est de 0.16% pour la MDMA et de 0.12% pour la cocaïne (Zobel et al., 2018). En comparaison, les prévalences 30 derniers jours pour la MDMA et la cocaïne des personnes assistant à des soirées techno en Suisse Romande sont de respectivement de 22.7% et 20.7% (Chinet et al., 2007). Celles-ci témoignent d'un usage drastiquement supérieur, ce qui correspond aux observations menées au niveau européen par l'OEDT et ce, pour l'ensemble des produits stimulants et hallucinogènes. En effet, les prévalences vie et dernier mois pour les stupéfiants stimulants et les hallucinogènes sont systématiquement plus élevées dans la population festive que dans la population générale (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2006). Cela est dû au fait que lors d'une enquête en population générale, l'ensemble de la population est visé, les jeunes, les moins jeunes, les gens qui consomment et ceux qui ne consomment pas. Par contre, si un sondage autoreporté est mis en place lors d'une soirée techno, la probabilité d'interroger des consommateurs sera plus élevée, d'où une prévalence d'usage supérieure à celle de la population générale.

6.4. Triangulation des indicateurs

L'analyse des eaux usées, les méthodes conventionnelles, les *drug checking* et l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables sont des indicateurs offrant des informations différentes. L'analyse des eaux usées permet de monitorer les tendances et les quantités consommées quotidiennement au sein d'un festival. Elle ne donne cependant aucune information sur la granularité de la consommation. En effet , elle ne permet pas de différencier l'usage festif de l'usage problématique, d'où la nécessité d'utiliser des indicateurs impliquant l'interaction avec les consommateurs, tels que les méthodes conventionnelles et les *drug checking*. Les méthodes conventionnelles informent sur les caractéristiques des usagers et de leurs usages, comme les quantités consommées individuelles, les fréquences et les modes de consommations. Les *drug checking* offrent l'évaluation de ce qui circule au sein d'un contexte festif particulier et permettent d'approcher exclusivement une population de consommateurs. Ils ne sont cependant pas beaucoup répandus. De plus, l'analyse des urines contenues dans les toilettes portables se révèle un indicateur intéressant dans la détection de stupéfiants de type NPS, qui sont consommés par peu de personnes et dont les doses consommées sont très faibles. Les échantillons étant en effet constitués d'urines pures, la sensibilité d'analyse est donc améliorée par rapport à des échantillons d'eau usée. Enfin, les saisies policières, qui n'ont pas été discutées auparavant par manque de littérature, constituent un autre indicateur et reflètent l'action policière par rapport à une stratégie spécifique.

Les saisies policières réalisées dans un contexte festif particulier pourraient être analysées afin d'obtenir la pureté des produits saisis et les informations relatives au lieu d'achat du produit.

La triangulation des indicateurs autorise également la confrontation des informations de même type et d'apprécier ainsi les convergences et divergences, notamment concernant la nature des produits consommés. L'ensemble des indicateurs révèle que les produits illicites les plus consommés en milieu festif sont le cannabis, la cocaïne, la MDMA et l'amphétamine. Les NPS, moins disponibles, révèlent un usage plus sporadique, à l'exception de la méphédrone qui semble être consommée de manière relativement stable. Une convergence au niveau de la nature des substances consommées est donc observée en milieu festif. Cela s'observe particulièrement bien d'après les substances indiquées dans le Tableau 1, qui ont été recherchées dans les eaux usées: on recherche ce que l'on s'attend à trouver, c'est-à-dire les stupéfiants, mais également l'alcool et le tabac. Le milieu festif semble donc perçu «correctement» par la recherche. La source d'inquiétude et de «renouveau» provient ces dernières années des NPS, dont de nouveaux produits arrivent constamment sur le marché (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction, 2016b). De nouveau, il s'agirait donc d'identifier ces nouveaux produits à l'aide d'un *screening* dans les urines contenues dans les toilettes portables, offrant une meilleure sensibilité que l'analyse des eaux usées (Kinyua et al., 2016).

Enfin, si une telle demande existe pour ces *club drugs*, comment l'offre est-elle organisée? Est-ce que les consommateurs achètent leur produit à l'endroit où ils font la fête? Ou hors du contexte récréatif? Le milieu festif révèle encore de nombreuses zones d'ombre. Une étude de la structure et des produits de ce marché devrait être réalisée, comme c'est le cas au niveau du canton de Vaud, en Suisse (Zobel et al., 2018).

6.5. Proposition d'une stratégie de déploiement de l'analyse des eaux usées en milieu festif en complément des autres indicateurs

L'analyse des eaux usées promeut la comparabilité dans le temps. Ce potentiel doit être exploité en développant des campagnes d'analyse des eaux usées plus longues, par exemple lors de plusieurs éditions consécutives d'un festival donné, afin d'évaluer les tendances des consommations de produits psychotropes sur le long terme.

Ensuite, les résultats obtenus suite à l'application de l'analyse des eaux usées au sein de différents milieux festifs peuvent être comparés, afin de déterminer si les consommations de produits psychotropes sont similaires ou différentes au niveau géographique. Pour ce faire, il faudrait d'une part de rechercher les mêmes substances reportées dans le Tableau 1 pour permettre la comparaison entre ces divers évènements ou établissements festifs et d'autre part, d'élargir la liste des substances aux opiacés notamment, afin de vérifier qu'ils ne sont pas consommés en milieu festif. L'analyse des eaux usées permettent d'estimer les quantités consommées, cela doit donc être également exploité dans de futures recherches.

L'usage de produits psychotropes au sein d'un milieu festif pourrait ensuite être comparé à celui de la population générale de la ville dans laquelle le festival a lieu si les prélèvements ont été réalisés dans la STEP de la ville. Si le festival dispose de sa propre STEP, alors il serait nécessaire de comparer les consommations à celles d'une métropole proche. Cela permettrait d'évaluer l'ampleur des consommations de produits psychotropes de la population festive et de la population générale.

Une fois que l'analyse des eaux usées a permis de connaître l'état des consommations de produits psychotropes au sein d'un festival, d'autres indicateurs peuvent être déployés en fonction des résultats. Par exemple, dans le festival investigué par Lai et al. (2013), la MDMA est le seul stupéfiant à présenter une consommation supérieure par rapport à la ville proche. Cela suggère la nécessité de développer une campagne de prévention ciblée sur ce stupéfiant lors des éditions consécutives de ce festival, ainsi que de mettre en place un *drug checking* pour que les consommateurs puissent tester leur pilule par exemple. De plus, au niveau répressif, la police pourrait être informée afin d'axer la stratégie policière sur le marché de la MDMA.

Le Tableau 3 propose ainsi une stratégie de déploiement de l'analyse des eaux usées en milieu festif en combinaison d'autres indicateurs. La mise en œuvre d'une telle stratégie offrirait une information utile en matière de consom-

But	Remarque
État des consommations de produits psychotropes lors d'un festival	• Nature des substances consommées • Évolution des charges absolues et per capita • Volumes consommés absolus et per capita
Perspective longitudinale	Évolution des consommations de produits psychotropes au cours du temps pour un festival donné
Comparaison entre festivals	Similarités et différences entre différents festivals
Comparaison avec la population générale	• Déterminer l'impact du festival sur les consommations de produits psychotropes par rapport au temps normal • Similarités et différences des consommations de produits psychotropes lors du festival par rapport à une métropole proche
Triangulation avec d'autres indicateurs (Méthodes conventionnelles, *drug checking*, analyse d'urines contenues dans les toilettes portables, saisies)	• Convergences et divergences des résultats • Caractéristiques des usagers et de leurs usages • Production de renseignement • Évaluation des politiques de répression, prévention, réduction des risques

Tableau 3 : Stratégie de déploiement de l'analyse des eaux usées lors d'un festival

mations de produits psychotropes en milieu festif, dans le but notamment de produire des réponses adaptées au niveau préventif, de réduction des risques et répressif.

Bibliographie

Aebi, M.F., and Jaquier, V. (2008). Les sondages de délinquance autoreportée : origines, fiabilité et validité. Déviance et Société *32*, 205.

van Amsterdam, J.G.C., Nabben, T., Keiman, D., Haanschoten, G., and Korf, D. (2015). Exploring the Attractiveness of New Psychoactive Substances (NPS) among Experienced Drug Users. Journal of Psychoactive Drugs *47*, 177–181.

Andrés-Costa, M.J., Escrivá, Ú., Andreu, V., and Picó, Y. (2016). Estimation of alcohol consumption during "Fallas" festivity in the wastewater of Valencia city (Spain) using ethyl sulfate as a biomarker. Science of The Total Environment *541*, 616–622.

Archer, J.R.H., Dargan, P.I., Hudson, S.C., and Wood, D.M. (2013). Analysis of anonymous pooled urine from portable urinals in central London confirms the significant use of novel psychoactive substances. QJM *106*, 147–152.

Archer, J.R.H., Dargan, P.I., Lee, H.M.D., Hudson, S.C., and Wood, D.M. (2014a). Trend analysis of anonymised pooled urine from portable street urinals in central London identifies variation in the use of novel psychoactive substances. Clinical Toxicology *52*, 160–165.

Archer, J.R.H., Dargan, P.I., Hudson, S.C., Davies, S., Puchnarewicz, M., Kicman, A.T., Ramsey, J.D., Measham, F.C., Wood, M.J., Johnston, A., et al. (2014b). Taking the Pissoir – a novel and reliable way of knowing what drugs are being used in nightclubs. Journal of Substance Use *19*, 103–107.

Archer, J.R.H., Hudson, S.C., Jackson, O., Yamamoto, T., Lovett, C., Lee, H.M.D., Rao, S., Hunter, L.J., Dargan, P.I., and Wood, D.M. (2015). Analysis of anonymized pooled urine in nine UK cities: variation in classical recreational drug, novel psychoactive substance and anabolic steroid use. QJM *108*, 929–933.

Banken, J.A. (2004). Drug Abuse Trends among Youth in the United States. Annals of the New York Academy of Sciences *1025*, 465–471.

Baselt, R.C. (2011). Disposition of Toxic Drugs and Chemical in Man (Seal Beach: Biomedical Publications).

Bellis, M.A., Hale, G., Bennett, A., Chaudry, M., and Kilfoyle, M. (2000). Ibiza uncovered: changes in substance use and sexual behaviour amongst young people visiting an international night-life resort. International Journal of Drug Policy *11*, 235–244.

Brunt, T.M., Nagy, C., Bücheli, A., Martins, D., Ugarte, M., Beduwe, C., and Ventura Vilamala, M. (2017). Drug testing in Europe: monitoring results of the Trans European Drug Information (TEDI) project: Drug testing in Europe. Drug Testing and Analysis *9*, 188–198.

Causanilles, A., Kinyua, J., Ruttkies, C., van Nuijs, A.L.N., Emke, E., Covaci, A., and de Voogt, P. (2017). Qualitative screening for new psychoactive substances in wastewater collected during a city festival using liquid chromatography coupled to high-resolution mass spectrometry. Chemosphere *184*, 1186–1193.

Chinet, L., Stéphan, P., Zobel, F., and Halfon, O. (2007). Party drug use in techno nights: A field survey among French-speaking Swiss attendees. Pharmacology Biochemistry and Behavior *86*, 284–289.

Dalibon, P. (2013). La méphédrone, le khat des éprouvettes. Actualités Pharmaceutiques *52*, 35–36.

Daughton, C.G. (2001). Illicit drugs in municipal sewage: Proposed new nonintrusive tool to heighten public awareness of societal use of illicit-abused drugs and their potential for ecological consequences. In Pharmaceuticals and Care Products in the Environment, C.G. Daughton, and T.L. Jones-Lepp, eds. (Washington, DC: American Chemical Society), pp. 348–364.

Davison, D., and Parrott, A.C. (1997). Ecstasy (MDMA) in recreational users: self-reported psychological and physiological effects. Human Psychopharmacology Clinical and Experimental *12*, 221–226.

Delémont, O., Esseiva, P., Been, F., and Benaglia, L. (2014). La police scientifique au-delà de ses frontières actuelles: la perspective de nouvelles connaissances. Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique *LXVII*, 283–304.

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2006). Annual report 2006 (Luxembourg: Publications Office of the European Union).

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2011). Report on the risk assessment of mephedrone in the framework of the Council decision on new psychoactive substances (Luxembourg: Publications Office of the European Union).

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2016a). Assessing illicit drugs in wastewater: Advances in wastewater-based drug epidemiology (Luxembourg: Publications Office of the European Union).

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2016b). Rapport européen sur les drogues (Luxembourg: Publications Office of the European Union).

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2018b). Perspectives on drugs: wastewater analysis and drugs — results from a European multi-city study. Available at http://www.emcdda.europa.eu/topics/pods/waste-water-analysis.

Forsyth, A.J.M., Barnard, M., and McKeganey, N.P. (1997). Musical preference as an indicator of adolescent drug use. Addiction *92*, 1317–1325.

Gracia-Lor, E., Castiglioni, S., Bade, R., Been, F., Castrignanò, E., Covaci, A., González-Mariño, I., Hapeshi, E., Kasprzyk-Hordern, B., Kinyua, J., et al. (2017). Measuring biomarkers in wastewater as a new source of epidemiological information: Current state and future perspectives. Environment International *99*, 131–150.

Hill, S.L., and Thomas, S.H.L. (2011). Clinical toxicology of newer recreational drugs. Clinical Toxicology *49*, 705–719.

Hungerbuehler, I., Buecheli, A., and Schaub, M. (2011). Drug Checking: A prevention measure for a heterogeneous group with high consumption frequency and polydrug use-evaluation of zurich's drug checking services. Harm Reduction Journal *8*, 16.

Jiang, J.-J., Lee, C.-L., Fang, M.-D., Tu, B.-W., and Liang, Y.-J. (2015). Impacts of Emerging Contaminants on Surrounding Aquatic Environment from a Youth Festival. Environmental Science & Technology *49*, 792–799.

Kinyua, J., Negreira, N., Miserez, B., Causanilles, A., Emke, E., Gremeaux, L., de Voogt, P., Ramsey, J., Covaci, A., and van Nuijs, A.L.N. (2016). Qualitative screening of new psychoactive substances in pooled urine samples from Belgium and United Kingdom. Science of The Total Environment *573*, 1527–1535.

Lai, F.Y., Thai, P.K., O'Brien, J., Gartner, C., Bruno, R., Kele, B., Ort, C., Prichard, J., Kirkbride, P., Hall, W., et al. (2013). Using quantitative wastewater analysis to measure daily usage of conventional and emerging illicit drugs at an annual music festival: Illicit drugs in music event wastewaters. Drug and Alcohol Review *32*, 594–602.

Macku ak, T., Grabic, R., Gál, M., Gál, M., Birošová, L., and Bodík, I. (2015). Evaluation of different smoking habits during music festivals through wastewater analysis. Environmental Toxicology and Pharmacology *40*, 1015–1020.

McCaughan, J.A., Carlson, R.G., Falck, R.S., and Siegal, H.A. (2005). From "Candy Kids" to "Chemi-Kids": A Typology of Young Adults Who Attend Raves in the Midwestern United States. Substance Use & Misuse *40*, 1503–1523.

Németh, Z., Kuntsche, E., Urbán, R., Farkas, J., and Demetrovics, Z. (2011). Why do festival goers drink? Assessment of drinking motives using the DMQ-R SF in a recreational setting: Drinking motives in a recreational setting. Drug and Alcohol Review *30*, 40–46.

Nichols, D.E. (1986). Differences between the mechanism of action of MDMA, MBDB, and the classic hallucinogens. Identification of a new therapeutic class: entactogens. Journal of Psychoactive Drugs *18*, 305–313.

Nordfjærn, T., Bretteville-Jensen, A.L., Edland-Gryt, M., and Gripenberg, J. (2016). Risky substance use among young adults in the nightlife arena: An underused setting for risk-reducing interventions? Scandinavian Journal of Public Health 1403494816665775.

Ort, C., Lawrence, M.G., Rieckermann, J., and Joss, A. (2010). Sampling for Pharmaceuticals and Personal Care Products (PPCPs) and Illicit Drugs in Wastewater Systems: Are Your Conclusions Valid? A Critical Review. Environmental Science & Technology *44*, 6024–6035.

Palamar, J.J., Acosta, P., Sherman, S., Ompad, D.C., and Cleland, C.M. (2016). Self-reported use of novel psychoactive substances among attendees of electronic dance music venues. The American Journal of Drug and Alcohol Abuse *42*, 624–632.

Parks, K.A., and Kennedy, C.L. (2004). Club Drugs: Reasons for and Consequences of Use. Journal of Psychoactive Drugs *36*, 295–302.

Reid, M.J., Langford, K.H., Mørland, J., and Thomas, K.V. (2011). Analysis and Interpretation of Specific Ethanol Metabolites, Ethyl Sulfate, and Ethyl Glucuronide in Sewage Effluent for the Quantitative Measurement of Regional Alcohol Consumption. Alcoholism: Clinical and Experimental Research *35*, 1593–1599.

Safer Nightlife Suisse (2016). Rapport d'activités 2014/2015 (Berne, Suisse: INFODROG).

saferparty.ch (2017). Drug Checking. Available at http://www.saferparty.ch/231.html.

Schuckit, M.A., Smith, T.L., Clausen, P., Skidmore, J., Shafir, A., and Kalmijn, J. (2016). Drinking Patterns Across Spring, Summer, and Fall in 462 University Students. Alcoholism: Clinical and Experimental Research *40*, 889–896.

Smith, K.M., Larive, L.L., and Romanelli, F. (2002). Club drugs: methylenedioxymethamphetamine, flunitrazepam, ketamine hydrochloride, and -hydroxybutyrate. American Journal of Health-System Pharmacy *59*.

Solowij, N., Hall, W., and Lee, N. (1992). Recreational MDMA use in Sydney: a profile of 'ecstasy'users and their experiences with the drug. Addiction *87*, 1161–1172.

Spruit, I.P. (2001). Monitoring synthetic drug markets, trends, and public health. Substance Use and Misuse *36*, 23–47.

Tossmann, P., Boldt, S., and Tensil, M.-D. (2001). The Use of Drugs within the Techno Party Scene in European Metropolitan Cities. European Addiction Research *7*, 2–23.

United Nations Office On Drugs And Crime (2016). World drug report 2016 (Austria: United Nations publication).

Vallance, K., Roth, E., Thompson, K., Chow, C., and Martin, G. (2016). Partying Last Weekend: Factors Related to Heavy Episodic Drinking Among People Who Use Recreational Drugs. Substance Use & Misuse *51*, 1731–1740.

Van Havere, T., Vanderplasschen, W., Lammertyn, J., Broekaert, E., and Bellis, M. (2011). Drug use and nightlife: more than just dance music. Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy *6*, 1–11.

Wilson, H., Bryant, J., Holt, M., and Treloar, C. (2010). Normalisation of recreational drug use among young people: Evidence about accessibility, use and contact with other drug users. Health Sociology Review *19*, 164–175.

Winstock, A., Baratt, M., Ferris, J., and Maier, L. (2017). Global Drug Survey. Available at https://www.globaldrugsurvey.com/past-findings/gds2017-launch/results-released/.

Zobel, F., Esseiva, P., Udrisard, R., Lociciro, S., and Samitca, S. (2018). MARSTUP - Structure du marché des stupéfiants dans le canton de Vaud. Partie 2 : cocaïne et autres stimulants (Lausanne, Suisse: Addiction Suisse. École des Sciences Criminelles - Université de Lausanne. Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive - Centre Hospitalier Universitaire Vaudois).

AICLF: Association internationale des criminologues de langue française

L'AICLF, qui a fêté ses 25 ans d'existence en 2012, est active dans le domaine de la criminologie. Son dynamisme s'illustre notamment par l'organisation d'un colloque bisannuel.

L'assemblée générale du mois de juin 2018 à Lausanne a réélu le bureau de l'AICLF, composé du président Prof. André Lemaître (Belgique), des vice-présidents Prof. Rodica Stanoiu (Roumanie), Prof. Jacques Farsedakis (Grèce) et Prof. Nicolas Queloz (Suisse), du secrétaire général Prof. Quentin Rossy (Suisse), du secrétaire général adjoint Lionel Grossrieder (Suisse) et de la trésorière Prof. Chloé Leclerc (Canada). La commission scientifique intègre également les Prof. Rosemary Barberet (USA), Michel Born (Belgique), Serge Brochu (Canada), Maurice Cusson (Canada), Benoît Dupont (Canada), Mohamed Guedah (Maroc), Lila Kazemian (USA), Frédéric Ocqueteau (France) et Catherine Rossi (Canada).

En juin 2018, le 16ème colloque organisé à l'Université de Lausanne (Suisse) sur le thème *«penser et pratiquer la criminologie au-delà de nos (in)différences»* a connu un important succès. L'AICLF prépare aujourd'hui le 17ème colloque, prévu pour 2020. Des informations seront régulièrement diffusées sur le site Internet de l'AICLF (www.aiclf.net).

Pour devenir membre de l'AICLF, il suffit de se rendre sur le site de l'AICLF (rubrique Adhésion). Parmi les avantages procurés par la qualité de membre figure notamment un rabais important sur la finance d'inscription aux colloques.

Tous les deux ans, lors des colloques, l'AICLF décerne deux prix distincts:
- le prix Fernand Boulan, qui récompense un ou une jeune chercheur-e pour la qualité et l'originalité de sa thèse ou travail de 3ème cycle. L'AICLF invite donc les professeur-e-s à soumettre la candidature de leurs meilleurs diplômés jusqu'au 20 décembre 2019 à la Prof. Rosemary Barberet (cf. détails sur le site Internet);
- le prix Beaumont-Tocqueville, qui distingue des personnalités qui ont œuvré pendant leur carrière à la promotion et à l'excellence de la criminologie ou de la politique criminelle.

Soyez membre actif de l'AICLF ou devenez-en membre régulier et consultez régulièrement le site de l'AICLF; c'est ainsi que le réseau des criminologues de langue française demeurera vivace!

www.aiclf.net

Revue internationale de **CRIMINOLOGIE**
et de **POLICE** technique et scientifique

Editeur:
POLYMEDIA SA
Avenue de Riond-Bosson 12 – CH-1110 Morges
Tél. +41 (0)22 879 88 20 - Fax +41 (0)22 879 88 25
crimi@polymedia.ch – www.polymedia.ch

Directives pour les auteurs

1. Les articles doivent être fournis:
   - sous format numérique et être envoyés à l'adresse électronique redaction.ricpts@unine.ch
   - avec un titre en français et en anglais
   - avec un résumé en français et en anglais
   - avec une liste de quatre à cinq mots-clés en français et en anglais
   - avec le nom et le prénom du ou des auteurs ainsi que leur titre, qualités et fonctions
   - avec le texte principal en français

2. Pour être accepté, un article doit satisfaire aux conditions suivantes:
   - il sera inédit en français
   - il pourra faire l'objet d'une révision rédactionnelle
   - il ne dépassera pas vingt pages
   - il doit être évalué positivement par la Rédaction et le Comité de lecture de la Revue

3. Le copyright appartient à la Revue. L'auteur cède ses droits pour la publication dans la RICPTS, ainsi que sur le site Internet de la Revue

4. Tiré à part: le tiré à part électronique est fourni gratuitement à l'auteur

La rédaction